



Conseil de Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole

**Séance publique du
14 décembre 2016**

PROCES-VERBAL

Monsieur le Président

Je déclare ouverte la séance du Conseil métropolitain du 14 décembre 2016 de Montpellier Méditerranée Métropole.

Avant de procéder aux différentes communications et informations, je souhaiterais donner la parole à la Présidente du Conseil de Développement, Katia Vidic, pour le compte rendu à l'Assemblée communautaire. On peut l'applaudir.

Monsieur le Président

Katia, vous avez la parole.

Katia VIDIC

Bonsoir, je me présente : Katia Vidic, Présidente du Conseil de Développement, dit « CoDe ». Vous m'entendrez souvent le répéter. Je remercie le Président Philippe Saurel, ainsi que vous, chers Conseillers, pour l'opportunité qui m'est offerte de présenter les activités du CoDe pour l'année 2016. L'année 2016 a été une année de transition où nous avons structuré nos actions pour mieux fédérer nos acteurs. Pour rappel, le CoDe a été créé en mars 2015. Le CoDe est une start-up citoyenne, véritable laboratoire d'idées, partenaire de la Métropole. Il est constitué de quinze membres talentueux, dont une partie ce soir sont présents en tribune, et je tiens à les saluer et à les remercier pour leur présence et leur soutien.

Le Conseil de Développement, ce sont 240 citoyens actuellement, acteurs bénévoles qui s'engagent pour le rayonnement du territoire. Nous avons six Commissions basées sur les piliers de la Métropole. Nous avons choisi d'inclure le septième, à savoir le commerce et l'artisanat, dans les Commissions mobilité, tourisme et numérique.

En 2016, nous avons autant travaillé sur le fond que sur la forme, et c'est ce que nous proposons de vous présenter. Nous allons commencer par le fond. Voici en synthèse quelques chiffres de l'activité du Conseil de Développement sur 2016. Nous avons accueilli notre chargée de mission à compter du mois de mars 2016, qui nous a permis de structurer et de lancer une dynamique plus forte et plus percutante. Plus de 25 membres ont été recrutés et intégrés, plus de 60 Commissions ont été organisées sur toute l'année. Cela représente près de 150 heures de réunions et d'ateliers participatifs.

En parallèle des Commissions, nous avons organisé trois groupes de travail. Nous avons eu deux saisines de la part de Madame Stéphanie Jannin, Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme, et de la part de Madame Isabelle Touzard, Vice-Présidente déléguée à l'agroécologie, que je salue et que je souhaite remercier pour leur confiance. Je tiens également à remercier Chantal Marion pour sa collaboration, son écoute et le fait d'impliquer le Conseil de Développement.

Nous avons réalisé trois contributions. Nous avons entamé une collaboration forte avec le CODEV de Toulouse. En gros, ce sont près de vingt rencontres que nous avons eu l'occasion d'avoir avec les élus. Comme je vous le disais, c'est une année qui a été riche en contributions. Nous avons réalisé, dans le cadre de la démarche Montpellier Métropole Territoires, près de quatre ateliers participatifs basés sur l'intelligence émotionnelle et sur des controverses. Ce qui nous a permis de recueillir une centaine d'idées qui ont été mises au vote. Nous remercions chaleureusement Stéphanie Jannin et ses équipes, ainsi que le Président, pour le travail réalisé.

Nous avons également travaillé sur le Schéma Directeur de Mobilité. Nous avons amplifié, avec le CODEV de Toulouse, la contribution ; elle portait sur le fait de faire rayonner deux Métropoles au sein d'une même région. Cette contribution a été l'occasion de développer des réflexions communes, et pourquoi pas de proposer une étude sur l'accueil des réfugiés.

Pour ce qui concerne nos travaux en cours, nous travaillons actuellement à rendre des éléments de réflexion sur l'étude et sur les perceptions usages et besoins en santé numérique des citoyens. Nous travaillons également sur une étude sur la transition numérique du territoire qui sera complétée d'un diagnostic. Enfin, nous amplifions notre réflexion sur : faut-il créer une identité alimentaire au sein de la Métropole et si oui, quelles en seraient les opportunités pour le territoire ? S'agissant de la mobilité, nous travaillons autour du thème : « Comment rendre un centre-ville fort pour rendre la Métropole encore plus forte ? » Il faut savoir que tous

ces travaux seront remis au plus tard courant 2017. Voilà pour les travaux de fond, je vais vous présenter notre actualité sur la forme.

Nous avons créé notre identité visuelle et notre charte graphique. Comme vous avez pu le constater, nous avons réalisé un poster que nous vous invitons à afficher dans vos bureaux en guise de soutien. Devant vous avez l'illustration, et derrière vous avez la représentation de ce qu'est le Conseil de Développement, avec nos valeurs.

Nous avons eu la chance en 2016 d'avoir près d'une quinzaine d'articles dans la presse. Nous pouvons citer *Midi-Libre*, *La Gazette*, *7 Officiel*, *Challenge*, *Le Point*. Chers journalistes, je sais que vous êtes présents ce soir, ne nous oubliez pas. En 2017, certes il y aura les présidentielles, mais le Conseil de Développement va faire du bruit ; n'hésitez pas à venir nous voir. Nous avons également créé une identité sur les réseaux sociaux. Nous avons ouvert il y a trois mois à peu près une page Facebook où nous avons une centaine d'abonnés. Sur notre compte Twitter, nous allons atterrir en fin d'année à environ 1 500 abonnés, ce qui permet de démontrer la proximité et l'influence du Conseil de Développement.

Nous avons réalisé des rencontres qui ont enrichi cette aventure humaine, comme avec le CODEV de Toulouse, le CODEV de Thau Agglomération et Perpignan. Nous avons intégré la Coordination nationale des Conseils de Développement, ce qui nous permet d'affirmer et d'afficher notre start-up citoyenne dans une logique de partage et d'échange.

Enfin, nous avons représenté sur six tables, avec des thématiques différentes, le Conseil de Développement. Cela portait par exemple sur la santé, avec notamment Sébastien Tessuto qui a représenté le Conseil de Développement lors des 36 heures chrono. Cela a été aussi le cas sur la smart city, ou encore l'agroécologie avec Sophie Thoyer. Nous avons été présents sur plus de trente événements ou instances et nous avons accepté chaleureusement la proposition qui était faite de participer au Conseil French Tech ainsi qu'au Conseil sur Montpellier Capital Santé. Cela nous permet d'assurer une plus grande collaboration et transversalité dans nos travaux.

Je tiens à vous remercier, cher Président, pour votre confiance, chers élus, ainsi que toutes les personnes de la Direction Générale des Services, les membres du Conseil de Développement. J'ai une pensée particulière pour les deux personnes qui nous aident à faire vibrer toujours un peu plus fort ce Conseil de Développement. Enfin, je terminerai en citant Peter Drucker qui nous dit que le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est de le créer. Sachez que notre volonté est de poursuivre la collaboration à vos côtés. Merci, bon Conseil et bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Katia Vidic, merci à toute l'équipe du CoDe. Merci pour les relations excellentes avec le CODEV de Toulouse, parce que c'est subtil, c'est délicat, et vous avez remarquablement mené toutes les négociations. Ce n'est pas facile. Merci. Vous représentez très largement la belle image des start-ups montpelliéraines et de Montpellier l'innovante, Montpellier la créatrice. Je vais demander à Catherine Dardé, première Vice-Présidente, de bien vouloir me rejoindre, ainsi qu'à Mademoiselle Bodkin pour l'appel.

Madame Bodkin procède à l'appel.

Maud BODKIN

L'appel est clos, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Mademoiselle Bodkin. Le quorum est très largement atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vais vous donner une série d'informations en ce début de Conseil.

Vous avez sur vos tables plusieurs bulletins d'information qui concernent le *MMM mag*, le guide écocitoyen et la très belle exposition du musée Fabre, une de plus, « L'Art et la Matière », que je vous invite à aller visiter.

Ensuite, je voudrais vous donner un certain nombre d'informations qui concernent la vie de la Métropole. D'abord, nous avons été un certain nombre à penser que les conséquences du Brexit pouvaient nous appor-

ter l'installation de l'Agence européenne du médicament sur la Commune. Devançant la pensée de certains, j'avais écrit au Premier Ministre de l'époque, Monsieur Manuel Valls, ainsi qu'à Pierre Moscovici. Les deux m'ont répondu qu'ils prenaient en compte la candidature de Montpellier pour recevoir l'Agence du médicament. La démarche est faite.

Troisième point d'information.

Pierre DUDIEUZERE

Intervention hors micro

Monsieur le Président

J'entends. Là, c'est l'Agence européenne.

Non, c'est celle qui était positionnée en Angleterre. C'est une agence européenne, Pierre.

Le point suivant concerne l'Opéra Orchestre de Montpellier. Vous l'avez vu dans la presse, j'ai reporté avec l'accord du Président Didier Deschamps le Conseil d'administration qui devait avoir lieu demain, pour deux raisons. La première raison : j'ai appris dans la presse les conditions financières de financement de l'administrateur provisoire. Je n'en ai pas été informé. Et je rappelle que la Métropole est le plus énorme financeur de l'orchestre, avec 13 millions d'euros. A ce titre, il me semblait correct que j'en fusse le premier averti.

Deuxième point : je n'ai pas non plus pu vérifier la lettre de mission qui était donnée à l'administrateur provisoire. J'aurais bien aimé être informé, et le Vice-Président Bernard Travier aussi. Quand nous avons reçu les délégués du ministère, nous leur avons dit que nous souhaitions tous être informés au premier chef de ce qui se passait sur l'orchestre de Montpellier, et c'est bien normal parce que nous en finançons les 80 %.

La deuxième raison est que nous devons examiner les conditions budgétaires, et qu'à ce titre nous avons demandé une lettre d'engagement des collectivités sur le maintien des subventions. Les conditions n'étaient pas réunies pour tenir le Conseil puisque nous n'avons pas reçu les lettres d'engagement des différents partenaires, mis à part celle de la Métropole qui s'engage à perpétuer la subvention de 13 millions d'euros. En l'absence des autres lettres d'engagement, il n'y a pas possibilité – le Préfet est sur la même position – de tenir le Conseil. Il sera donc reporté à la rentrée.

Point suivant d'information. Comme nous nous y étions engagés, nous avons passé un contrat de coopération, un accord-cadre avec les trois Agglomérations suivantes : l'Agglomération d'Alès, l'Agglomération de Nîmes et l'Agglomération de Sète. Contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, il ne s'agit pas là de concurrencer ou de faire la guerre à Toulouse. Ceux qui ont traduit notre acte de cette façon soufflent sur la braise et en sont responsables. Il n'y a aucune volonté de notre part de faire la guerre à Toulouse. Toulouse, ce sont 1 million d'habitants, et Nîmes, Montpellier, Sète et Alès représentent environ 1 million d'habitants aussi. C'est créer tout simplement les conditions d'un équilibre entre les pôles et les pôles économiques de la Grande Région. Alors évidemment, on peut le traduire de cette façon. Mais les journalistes qui s'amuse à dire cela ne font pas du journalisme, ils font de la politique. C'est pour que chacun soit bien averti quand il lit, qu'il ait tous les éléments du contexte.

Les quatre Agglomérations, ce n'est pas une nouveauté. Georges Frêche en son temps l'avait souhaité et il avait même parlé d'une grande Communauté urbaine. Là, il ne s'agit pas d'une Communauté urbaine. Il n'y a pas de structure administrative. Il y a seulement un accord-cadre de principe sur cinq thématiques que sont la santé, le tourisme, le Développement économique, les transports et le design.

Alors oui, la dernière thématique peut paraître un peu particulière, mais lorsqu'on s'approche et que l'on regarde les qualités des quatre Agglomérations, on s'aperçoit qu'il y a des écoles de designer à Nîmes, à Montpellier, il y a un pôle design à Alès qui se traduit dans l'industrie, et c'est important pour le Développement économique de tout ce pôle composé des quatre Agglomérations.

Lorsque nous avons créé le Parlement des territoires nous nous sommes associés au travers d'un contrat de coopération à 1 500 Maires. Si je multiplie par le nombre de Maires le nombre d'Agglomérations, nous sommes à peu près à 1 500 Maires. Les journalistes n'ont pas écrit que je voulais être candidat à la prési-

dence de la République. Il faut 500 signatures. Avec 1 500, cela le fait trois fois. On peut même présenter trois candidats. Vous me direz : « *Avec le nombre pléthorique de candidats, finalement nous ne les verrons peut-être pas passer.* », mais attention aux interprétations fallacieuses. Je ne fais pas la guerre à Toulouse. Je travaille avec Toulouse, intelligemment et en confiance avec son Maire mon ami Jean-Luc MOUDENC. Ceux qui disent le contraire sont des menteurs.

Affaire suivante : à la demande d'un certain nombre de Maires et d'élus de la Métropole, nous vous proposons un vœu de soutien à l'accueil du siège de l'Agence Française de la Biodiversité. Nous avons déjà fait plusieurs lettres dans ce sens. Nous avons passé un vœu à la ville de Montpellier, ici je vous ai donné compte rendu il y a environ six mois de deux ou trois courriers d'intention de la Métropole que j'ai adressés aux différents Ministres. Nous vous proposons de voter ce vœu qui n'était pas à l'ordre du jour, mais que je me permets de vous soumettre si vous en êtes d'accord, parce que c'est l'intérêt général de notre territoire qui a pour intention l'installation de l'Agence Française de la Biodiversité dans la Métropole. Y voyez-vous un inconvénient ? Madame Jamet, y voyez-vous un inconvénient ?

France JAMET

C'est un peu fort de café de prendre cette habitude de déposer des dossiers au dernier moment. En plus, je crois que nous avons déjà eu le débat. Je trouve que c'est d'une hypocrisie rare, ou un constat de notre impuissance. Je trouve que c'est un peu fallacieux, comme démarche. Je pense que c'est de la démagogie pure que je n'accompagnerai pas.

Monsieur le Président

Vous voterez contre.

France JAMET

Si vous étiez aussi large pour l'opposition ou pour n'importe lequel d'entre nous, je pourrais l'entendre, mais ce n'est qu'à sens unique.

Monsieur le Président

Vous voterez contre.

France JAMET

Non, j'ai dit que je suis contre le fait que l'on propose un vœu au dernier moment...

Monsieur le Président

Donc vous êtes d'accord.

France JAMET

Et comme à la mairie, je m'abstiendrai parce que je n'accompagnerai pas cette démarche démago et fallacieuse qui ne mène à rien mais qui vous fait plaisir et qui vous donne l'impression de faire quelque chose.

Monsieur le Président

Moi, je respecte le Pacte de Confiance des Maires. Un certain nombre de Maires m'ont demandé d'exprimer leurs vœux au travers du Conseil.

Alex LARUE

Je croyais qu'il avait été rompu.

Monsieur le Président

Je le fais avec grande joie. Il n'est pas du tout rompu, regardez ! Monsieur Larue, il ne faut pas répéter comme un perroquet tout ce qu'il y a marqué dans la presse.

Alex LARUE

Intervention hors micro

Monsieur le Président

Je n'ai pas dit qu'il était rompu. La preuve : il n'est pas rompu. Il est au contraire bien vivant. Est-ce qu'il y a donc des avis contraires à ce vœu que nous avons déjà passé à plusieurs reprises sous forme de courrier ? Monsieur Raymond voulait s'exprimer.

France JAMET

Intervention hors micro

Monsieur le Président

Allez-y, Monsieur Raymond.

Joël RAYMOND

Je suis un des Maires qui a exprimé le souhait en Conférence des Maires de présenter ce vœu. Je m'en explique. Pour suivre de près la réglementation et tous les documents relatifs à la biodiversité, à la loi qui a été votée, la Secrétaire d'Etat en charge Barbara Pompili avait notamment exprimé son vœu d'exprimer le lieu de l'Agence Française de la Biodiversité à l'issue du vote de la loi. La loi a été votée il y a six mois et visiblement, le Gouvernement tarde à exprimer le lieu sur lequel vont installer ces agents qui reviendraient, si Montpellier était choisi, s'installer dans notre Métropole. C'est pour cela qu'il me semble important aujourd'hui d'exprimer pas un vœu "mou" mais un vœu "fort", parce que d'autres collectivités sont en concurrence bien évidemment, sont partantes, sont sur la ligne de départ. Je pense notamment à Rambouillet. Si nous n'exprimons pas ce vœu ce soir, la décision qui ne devrait tarder pourrait nous échapper dans les mois à venir.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Raymond. La proposition de Monsieur Raymond a été acceptée par les 31 Maires en Conférence des Maires. Vous êtes contre ?

France JAMET

Je peux dire encore un mot ?

Monsieur le Président

Nous n'allons pas y passer le réveillon, Madame Jamet, nous n'allons pas faire le réveillon là-dessus, nous nous sommes tous exprimés. Je mets aux voix. Qui est contre ? Nous n'allons pas nous en sortir. Qui s'abstient ? Une abstention.

France JAMET

Laissez-moi dire un mot.

Monsieur le Président

Allez, un mot.

France JAMET

Ce vœu est un vœu pieux. L'enfer, on le sait, est pavé de bonnes intentions. Je vais vous dire une chose : Madame Delga, la Présidente de la Région, nous a proposé de créer une Commission sur le médicament, l'industrie pharmaceutique. Je propose dans le cadre de cette Commission, par le biais de nos représentants – c'est constructif et cela sert à quelque chose, nous sommes dans le concret –, de soutenir Montpellier si

vous le voulez, pour l'implantation. Je ne demande qu'une chose, c'est le Développement de Montpellier et de sa Métropole.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Je n'ai pas parlé des relations avec le Département parce que je vais y venir au fil du Conseil. Il y a des sujets que je n'ai pas abordés en information parce que les affaires vont nous porter naturellement sur ces sujets.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

S'est abstenue : Mme F. JAMET.

AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

Je vous propose donc l'affaire 1, l'approbation de l'ordre du jour. Il y a deux modifications.

D'abord, le retrait de l'affaire numéro 4 qui concerne le transfert des compétences Département-Métropole. En effet, la Commission locale de transfert, pour la voirie, se réunira demain matin. Donc, nous ne pouvons pas délibérer ce soir. Nous prenons le chemin d'un accord. Si cet accord est validé demain en présence du Préfet et du Président de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur Pezziardi, nous aboutirons à un accord de transfert des trois compétences FAJ, FSL et culture, à part la voirie, au sortir de la Commission locale de demain matin 8 heures 30, à la Chambre Régionale des Comptes.

Avec le Président Kléber Mesquida, nous nous sommes mis d'accord. Le protocole est le suivant : si nous sommes d'accord, nous communiquerons demain, au sortir de la Commission. Le 16, nous tiendrons, lui et moi, une conférence de presse commune. Le 22 décembre, nous ferons délibérer sur le même document nos assemblées respectives : le matin à 10 heures le Conseil Départemental, et le soir à 18 heures la Métropole. Et ainsi, si tout se passe bien, si nous arrivons demain à conclure, nous aurons répondu à l'exigence de la loi NOTRe. C'est pour cela que je retire l'affaire de l'ordre du jour. La Commission est demain matin, nous ne pouvons pas délibérer aujourd'hui.

Ensuite, nous avons ajouté l'affaire 115 qui concerne la taxe de séjour intercommunale et son retrait, car nous souhaitons la mettre en place au 1^{er} janvier 2017. Il se trouve que nous avons encore un certain nombre de concertations à mener, à la fois avec les professionnels et avec les Communes, et que le service attractivité qui sera en charge de la mise en place de cette taxe ne prend effet que ce soir par délibération. Le temps est contraint. Je proposerais par cette délibération que l'on retire la délib que nous avons prise préalablement pour la mise en place de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2017 et que nous nous donnions le temps pendant l'année 2017 de la remettre en place pour la mettre en place définitivement en janvier 2018.

Il faut également que nous ayons de façon très claire les grandes orientations de la politique touristique. Vous savez que, notamment sur tout ce qui concerne la labellisation patrimoniale art et histoire de la Métropole, nous n'en sommes qu'aux prémices, qu'au début, et nous allons le conduire pendant l'année. Cela allait un peu vite, j'ai ralenti, ce qui permettra à l'ensemble des Maires de mettre cela en place, et à l'ensemble des professionnels de mener les concertations avec nous. Cette affaire sera positionnée en affaire 115. Si nous retirons la 4 et que nous ajoutons la 115, nous sommes toujours au même nombre d'affaires. C'est le principe des vases communicants.

Je mets aux voix l'ordre du jour avec ces modifications, en précisant encore que le Vice-Président, Maire de Lattes, Cyril Meunier doit s'absenter pour raisons professionnelles, donc je lui proposerai de présenter ses affaires dans un ordre avancé, contrairement à ce qui est mentionné sur l'ordre du jour que vous avez reçu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci.

L'ordre du jour modificatif est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N° 2 : APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président

Affaire 2, il s'agit là de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Qui souhaite s'exprimer sur l'affaire 2 ?

Le Conseil prend acte de ces décisions.

AFFAIRE N° 3 : HORS COMMISSION – ARTICLE L. 5217-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INTERET METROPOLITAIN – CONFIRMATION DU PERIMETRE – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 3 : il s'agit là de l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales qui demande à préciser l'intérêt métropolitain après concertation des 31 Maires et de la Conférence des Maires, dans le cadre du Pacte de Confiance des Maires. Nous proposons de ne pas intégrer les équipements socioculturels et socio-éducatifs dans l'intérêt métropolitain.

Je mets aux voix l'affaire 3. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 4 : HORS COMMISSION – LOI NOTRE – TRANSFERT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE SUR LE TERRITOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, CONVENTION DE GESTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 4, retirée.

AFFAIRE N° 5 : HORS COMMISSION – PACTE ETAT-METROPOLE – PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Nous passons sans plus tarder à l'affaire 5. Il s'agit du pacte Etat-Métropole. Ce pacte Etat-Métropole fait partie du contrat que nous avons passé avec le Premier Ministre et le Ministre des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet, à Lyon. Dans ce cadre-là, et dans le cadre de la thématique que nous avons choisie pour venir conduire nos travaux dans ce pacte, qui est la santé, un certain nombre d'opérations ont été fléchées par les services de l'Etat. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat sur ces opérations. L'Etat répondra demain matin en Comité interministériel. Nous espérons une signature dans les premiers jours de janvier du pacte Etat-Métropole. Il s'agit donc, dans cette affaire, de me donner pouvoir pour signer toutes les affaires qui concernent le pacte Etat-Métropole. Qui demande la parole ? Madame Jamet.

France JAMET

Une question, une remarque : évidemment j'accompagnerai cette démarche, surtout que nous allons d'échec en échec, IDEX, LABEX...

Monsieur le Président

Ne mélangez pas les torchons et les serviettes, Madame Jamet.

France JAMET

Cela vous agace mais laissez-moi terminer.

Monsieur le Président

Cela ne m'agace pas mais vous connaissez mon opinion sur l'IDEX et sur l'I-SITE. S'il faut la répéter, je la répète. Ne mélangez pas tout. Répondez-moi sur Etat-Métropole, oui, mais pas sur I-SITE/IDEX, c'est un autre sujet.

France JAMET

Je ne suis pas là pour répondre à vos questions.

Monsieur le Président

Alors, faites un commentaire ou posez des questions.

France JAMET

Je suis là pour poser des questions ou faire des suggestions. Dans le cadre des dernières démarches qui ont été faites, je n'ai des informations que par *Midi-Libre* ; comme en plus vous dites qu'ils mentent, je voudrais savoir ce qu'il en est réellement.

Monsieur le Président

Ne critiquez pas *Midi-Libre* s'il vous plaît !

France JAMET

C'est bien, vous êtes un bon politique. Enfin, je ne sais pas si l'on appelle cela « bon politique ». J'aimerais être éclairée parce que je suis cela de très près et je sais l'engagement et les démarches qui ont été faites, notamment sur le pôle oncologie. Je sais pouvoir compter sur les qualités de Monsieur Domergue et votre motivation. Je souhaiterais savoir où nous en sommes. Je lis dans la presse moi aussi quelques petites informations ; il semblerait que du côté de Toulouse malheureusement, la dynamique qu'ils avaient engagée – ils étaient beaucoup plus dynamiques que nous – se soit un peu essoufflée, notamment vis-à-vis de leur tête de file, le Docteur Cazaux. Je voulais savoir si ce n'était pas justement le moment d'accélérer le processus. Pouvez-vous nous dire où cela en est et si nous avons une chance d'être compétitifs et d'emporter ce challenge ?

Monsieur le Président

Si nous avons choisi la santé pour illustrer le pacte Etat-Métropole, c'est parce que nous sommes la seule Métropole en France à l'avoir fait. Donc nous pourrions flécher les fonds qui proviennent de l'Etat, qui représentent environ 11 millions d'euros répartis de la façon suivante : 7,1 millions d'euros en 2016...

France JAMET

J'ai lu le dossier.

Monsieur le Président

... et 2,9 millions pour 2017. Les services de l'Etat ont repéré toute une série d'opérations qui traitent du cancer, mais pas seulement du cancer. Elles traitent surtout du champ de l'expérimentation, de la génétique, de la thérapie cellulaire, ce genre de choses que nous avons souhaité voir se développer. Après, sur le cancer lui-même, pour répondre complètement à votre question, je vous renvoie à la très belle conférence de presse que j'ai eu l'honneur de faire avec Monsieur Le Ludec, qui a été parfaitement retranscrite par *Midi-Libre*

dans un de ces articles dont ils ont le secret, et je remercie le journaliste qui a assuré cela, Michel Marguier, pour ne pas le nommer.

France JAMET

Pour ne pas le nommer, oui !

Monsieur le Président

Parce que le problème lié au rassemblement des pôles sur l'oncologie, que ce soit le CHU, que ce soit l'ICM, faisait partie de l'une des thématiques que j'ai développées avec le désenclavement du CHU, le pôle mère-enfant et la médecine du futur.

France JAMET

A ceci près que si j'ai bien compris, pour le principe du centre d'oncologie régional, perdre la tête de ce projet-là, c'est en fait perdre sur Montpellier aussi. Je crois qu'entre Montpellier et Nîmes – le Docteur Domergue connaît parfaitement bien –, ce n'est pas simplement d'être les premiers, c'est aussi de ne pas disparaître.

Monsieur le Président

Mais si vous aviez été présente...

France JAMET

Si vous m'aviez invitée, aussi !

Monsieur le Président

... au Conseil d'administration du CHU hier soir...

France JAMET

Dont je ne fais pas partie, je vous pose la question donc, merci de me répondre. Vous avez vu, c'est toujours constructif !

Monsieur le Président

... vous auriez vu que la coopération avec le CHU de Nîmes est extrêmement efficace au niveau de l'oncologie. Le Professeur Cartron a présenté cela, de même que sur la médecine régénérative nous avons eu un exposé remarquable du professeur Jorgensen. Tout cela est en route. Monsieur Domergue.

Jacques DOMERGUE

On ne peut bien sûr que se réjouir de voir l'Etat attribuer de l'argent à la Métropole montpelliéraine dans le domaine de la santé. Je voudrais dire dans cette assemblée ce que j'ai dit en Conseil municipal, sur la méthode qui ne me paraît pas être à la hauteur de nos attentes. En effet, vous avez créé une Commission il y a quelques semaines, le 9 novembre, qui était présidée par Monsieur le Préfet et vous-même, et qui définissait la méthodologie d'attribution de subventions de l'Etat aux Métropoles dans le cadre de ce que nous pourrions comparer au CPER, entre la Région et l'Etat.

Monsieur le Président

Pardonnez-moi : nous ne l'avons pas comparée au CPER. Nous l'avons comparée à l'écosystème French Tech, ce qui n'a rien à voir.

Jacques DOMERGUE

Mais dans les faits...

Monsieur le Président

C'est l'Etat qui flèche les projets, je vous l'ai d'ailleurs dit en conversation particulière, et nous ne sommes pas une assemblée qui a le pouvoir de l'Etat pour le faire, ni une assemblée de spécialistes pour juger des projets. A part le Docteur Di Ruggiero, le Docteur Santarelli, le Docteur Marion, le Docteur Lévy-Rameau, le Docteur Breyse absent ce soir, le Docteur Audrin, et d'autres Docteurs ici présents dans l'assemblée, nous n'avons pas qualité ici à juger des projets médicaux.

Jacques DOMERGUE

Monsieur le Président, ce n'est pas un problème de Docteurs. C'est un problème de collectivité et de décision collective. C'est le fin mot. Quand l'Etat propose des crédits, certes il a son mot à dire mais la collectivité a plus que son mot à dire puisque c'est elle qui initie la stratégie Montpellier Capital Santé et qui donc doit avoir son mot à dire dans les financements qui vont être attribués et dans les projets qui vont être montés de toutes pièces par la Métropole.

Dans ce qui s'est passé, dans la précipitation que je souligne, nous n'avons eu que quinze jours pour que les projets soient analysés. La Commission que vous veniez de créer n'a même pas été sollicitée, n'a même pas été informée qu'une réunion technique – c'est le terme qui a été consacré – avait lieu entre les personnels de la Métropole sur le site de la Métropole, et les personnels de l'Etat, pour auditionner les projets présentés. Je pense que la Commission était à même de participer à ces auditions. Encore une fois, il faut que le politique s'empare des dossiers et ne les laisse pas aux seuls techniciens, surtout sur ce genre de dossiers, prioritaires pour notre collectivité. Comme c'est un des piliers prioritaires et que nous sommes, comme vous l'avez dit, la seule ville ou la seule Métropole qui a choisi ce pilier, nous n'avons pas le droit de nous tromper concernant le lancement de ce projet Montpellier Capital Santé

Comme le disait Madame Jamet, nous avons une forte concurrence toulousaine vis-à-vis de laquelle nous devons être extrêmement performants en alliant toutes les forces : celles du CHU de Montpellier, celles de l'ICM, mais également celles du CHU de Nîmes. Si nous sommes en compétition avec Toulouse nous seuls montpelliérains, nous n'y arriverons pas. Donc il faut mettre en synergie toutes ces forces pour faire en sorte qu'il y ait un contrepoids à l'Est de la Grande Région – si tant est que la Région perdure puisque j'ai vu dans la presse que vous souhaitiez que nous retournions au Languedoc-Roussillon.

Monsieur le Président

Moi ?

Jacques DOMERGUE

Oui, c'est cité dans *La Tribune*. Peut-être que là aussi ils se sont trompés ou qu'ils ont donné de fausses informations.

Monsieur le Président

C'est Monsieur Fillon, ce n'est pas moi !

Jacques DOMERGUE

Oui, mais vous aviez l'air d'être dans ce sens.

Monsieur le Président

Moi, je souris, j'ai fait un sourire à Monsieur Fillon.

Jacques DOMERGUE

Vous êtes nostalgique.

C'est un vrai problème. Aujourd'hui, nous nous rendons compte – et nous en parlerons sur le point suivant – qu'il y a un risque, nous l'avons vu avec l'orchestre, de déclassement de Montpellier. Pour que Montpellier reste à son niveau, il faut que Montpellier se rapproche de Nîmes. Il faut que Montpellier se rapproche du port de Sète. C'est cette synergie qui va nous permettre d'exister vis-à-vis de Toulouse.

Monsieur le Président

Pour vous répondre Monsieur Domergue, et pour aller dans le vif du sujet, j'ai dit tout à l'heure que nous avons passé une convention avec Nîmes, avec Sète, avec Alès, et que la première thématique était la santé. J'ai exaucé mon vœu. Georges Frêche y avait pensé en son temps. L'accord-cadre aujourd'hui est passé.

Mais je voudrais revenir sur la réalité des CHU, puisque vous avez fait allusion aux CHU. Combien d'argent, combien de financement a reçu le CHU de Montpellier dans le plan Hôpital 2007 ? Qui peut répondre à la question ?

Qui peut répondre à la question qui vient après : combien de financement a reçu le CHU de Montpellier dans le plan Hôpital 2012 ?

Très peu, et la majorité, dans le Conseil d'administration présidé alors par Christian Bourquin, est allée à Perpignan. Vous vérifierez. Cela fait 7,1 millions d'euros contrat Etat-Métropole. Je veux bien que l'on critique, mais il y a des réalités qui s'imposent.

France JAMET

Intervention hors micro

Monsieur le Président

Il y a des réalités qui s'imposent. On peut réécrire l'histoire, faire des commentaires, faire de la mousse, mais les faits sont là et ils sont têtus, Monsieur Meunier. Ce sont les faits qui sont têtus.

Cyril MEUNIER

Les faits sont têtus, Monsieur le Président, il n'y a aucun problème. Messieurs, Mesdames les Docteurs et chers collègues qui ne le sont pas. Moi je suis développeur, c'est mon métier, Monsieur Meissonnier puisque vous me le demandez – vous m'avez envoyé un texto me demandant si je travaille. Oui, je travaille, c'est gentil de m'avoir posé la question. Nous vous révélons nos conversations intimes par texto.

Professionnellement, je pars demain avec Jackie et d'autres défendre l'avenant du PAPI à Paris, et comme nous planchons à 10 heures j'ai préféré partir ce soir pour être sûr qu'il y en ait au moins un de nous qui y soit si nous avons un problème de transport. Nous allons essayer d'amener les crédits pour protéger Grabels et Juvignac et je pense que cela justifie mon absence pour la suite du débat.

Ce n'est pas de cela que je voulais parler. J'entends tout ce que vient de dire Jacques Domergue. Il est vrai que c'est toujours un peu compliqué dans ces engagements de crédits nationaux de trouver sa place. L'Etat est encore dans des procédures où, quand ils font des grands appels à projets nationaux et qu'ils daignent vous donner une partie de l'enveloppe, après ils sont dans une précipitation qui fait que l'on se demande quelle est notre place réelle dans les négociations – je suis d'accord avec toi, Jacques.

Cela étant, nous avons pris 7 millions. Cela vient conforter les engagements du plan Etat-Région qui avait déjà fixé un certain nombre de sommes sur cet objectif de Montpellier Capital Santé. Nous sommes tous ici persuadés, que l'on soit Docteur ou que l'on ne le soit pas, que c'est l'ADN de la ville de Montpellier et de son Agglomération, et que c'est cela qu'il faut prendre en compte.

Les projets du pôle autonomie santé sont des projets novateurs qui ont été retenus par les services de l'Etat. J'en suis profondément – surtout pour Eric Pastor qui ne peut pas être là aujourd'hui – très touché ; cela le conforte dans ce que nous avons lancé il y a huit ans et que la Métropole a repris à son compte. Ce projet qui verra le jour grâce au programme des Hauts de Lattes permettra à la Métropole de Montpellier d'être la seule en Europe à ouvrir un service d'accompagnement complet aux personnes qui rencontrent le handicap, ce que je ne vous souhaite pas. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous l'avez déjà rencontré, pour vous ou vos proches.

Je vous rappelle que vous êtes les bienvenus déjà à Lattes où, sur les fonds communaux, nous sommes en mesure de vous accompagner pour vous aider à appréhender cette étape de la vie – c'est comme cela que nous avons appelé ce lieu –, pour vous faire connaître les aides techniques et technologiques qui sont capables, vous et vos proches, de vous accompagner dans votre autonomie et votre santé. C'est un grand enjeu

vis-à-vis du handicap et du bien vieillir. C'est l'objectif premier, un objectif humaniste et humain qui porte notre démarche de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cela veut dire que ces 7 millions, quelle que soit la manière dont l'Etat nous les donne, nous les prenons et nous continuons à être innovants puisque c'est la marque de fabrique de Montpellier depuis des années. Ne commençons pas à bouder cette reconnaissance nationale. Je vous en remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Meunier. Oui, nous avons soutenu certains projets médicaux, formidables, du CHU, nous avons aussi soutenu les projets des Maires, en termes de santé, dont celui de Lattes. C'est normal. C'est normal que la collectivité défende l'ensemble des initiatives qui concernent la santé et qui peuvent émarger sur ces fonds qui vont donner cette identité aux 31 Communes. Cela me paraît assez juste. Oui, Monsieur Domergue.

Jacques DOMERGUE

Par curiosité, sur les 7 millions y a-t-il des crédits alloués au projet de Lattes ?

Monsieur le Président

Nous aurons la réponse, je vous l'ai dit, en Comité ministériel.

Jacques DOMERGUE

Monsieur Meunier peut nous dire s'il a été auditionné. S'il n'a pas été auditionné, il n'a aucune chance d'être retenu. S'il a été auditionné, il peut être retenu.

Monsieur le Président

Ce sont les dossiers qui ont été étudiés par la Commission présidée par l'Etat.

Jacques DOMERGUE

Monsieur Meunier a-t-il été auditionné ?

Cyril MEUNIER

Non, nous n'avons pas été auditionnés, Jacques : personne n'a été auditionné, ni la Commission, ni les porteurs de projets. Ils ont pris en compte l'ensemble des projets que nous avons fait remonter les uns et les autres, le CHU. Nous avons un statut un peu particulier puisque nous ne sommes pas dans le médical pur, nous sommes dans l'accompagnement et l'identification des filières industrielles et d'accompagnement des personnes rencontrant le handicap pour des raisons diverses et variées, tu connais le dossier. Nous n'avons pas été auditionnés, personne n'a été auditionné. La seule chose que je sais est que j'ai été averti officiellement que le projet du pôle autonomie santé avait été retenu par l'Etat comme étant un des axes sur lesquels il souhaitait investir une partie – combien, je ne sais pas, sûrement 6,5 millions sur 7.

Je ne sais pas combien évidemment. C'était une blague, je ne sais pas.

Monsieur le Président

18 projets ont été proposés. L'Etat en a retenu sept et parmi les sept il y a celui du pôle autonomie santé de Lattes. Mais cela s'est fait en quinze jours parce que le Ministre Jean-Michel Baylet, que j'ai rencontré à plusieurs reprises à l'hôtel de Varennes, *in Paris*, nous a demandé de rendre la copie en quinze jours. C'est ce que nous avons fait. Nous avons récupéré un certain nombre de projets qui nous paraissaient au point et ils sont passés par le filtre de la Commission présidée par l'Etat. C'est tout simple. Les sept projets ont été envoyés au ministère pour délibération et nous le saurons demain matin. Le Comité interministériel nous le fera savoir. Voilà où nous en sommes.

Mais un jour, je ferai une vraie conférence sur le CHU, depuis la création par Arnaud-de-Villeneuve. Nous parlerons chiffons. Il faut dire la vérité aux Français, comme dit Manuel Valls. J'ai cité Monsieur Baylet,

j'ai cité Monsieur Valls, j'ai cité Monsieur Fillon tout à l'heure, il me reste Monsieur Macron, Monsieur Mélenchon, mais je vais y venir, ne vous inquiétez pas.
Je mets aux voix l'affaire 5. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, vous êtes formidables.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 6 : HORS COMMISSION – ETUDES POUR LA REALISATION DE DEUX NOUVEAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS METROPOLITAINS ET LA MUTATION DU STADE DE LA MOSSON – SITE D'IMPLANTATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS – APPROBATION

*M. C. MEUNIER sort définitivement de séance et laisse un pouvoir à Mme C. DONADA.
M. R. YOUSSEUS et M. N. SEGURA sortent de séance.*

Monsieur le Président

Affaire 6, j'espère que nous allons avoir l'unanimité ! Il s'agit du lancement des études de faisabilité et des études financières pour la création du stade de foot et du nouveau palais des sports. Je vous explique globalement le contexte. Vous savez que le stade de la Mosson a été construit en terrain inondable. La dernière crue nous a coûté 6 millions d'euros. Les assurances ne veulent plus financer. Si nous mettons en conformité les accès, nous en avons pour 47 millions d'euros. Le stade est obsolète, il a cinquante ans. Comme le palais des sports René-Bougnol, qui est obsolète aussi. Nous avons pensé qu'il serait bien d'étudier la possibilité de construire un nouveau terrain un peu plus petit que le stade actuel de la Mosson, et de le construire à quelques pas de l'autoroute, de la gare, de l'aéroport et de l'Aréna, et d'y installer à côté un nouveau palais des sports – le palais des sports René-Bougnol est également obsolète. Voilà l'esprit.

Ensuite, bien entendu, je ne m'engagerai pas dans des dépenses qui fragilisent outre mesure la collectivité. C'est pour cela que je demande par cette délibération une étude sur la faisabilité technique et les différentes possibilités de financement. Raisonnablement, après rencontre avec Noël Le Graët, Président de la Fédération Française de Football, nous pourrions – je m'exprime au conditionnel – poser la première pierre si cela était avéré, si les études étaient positives, pour le Mondial féminin de foot qui aura lieu à la moitié de l'année 2019. Cela veut dire quatre ans de construction. Si c'était fait, nous serions dans les années 2022-2023.

Vous avez la parole. J'ai oublié de dire que ces équipements sportifs sont à la limite de Montpellier, de Pérols et de Lattes. Levez bien vos doigts. Madame Jamet, Monsieur Fourcade, Monsieur Martin, Monsieur Larue, Monsieur Caizergues, Monsieur Meunier, Monsieur Dudieuzère – il me faut une feuille ! –, Monsieur Moure, Madame Frêche, Madame Bouallaga, Monsieur Grand, Monsieur Domergue, Monsieur Rouilleault, Madame Cassar. Je mets aux voix la liste. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La liste des intervenants est adoptée à l'unanimité. S'il vous plaît, mais c'est un vœu pieux, ce qui se pense bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent rapidement. Vous voyez ce que je veux dire ? Madame Jamet.

France JAMET

Surtout sur le foot, les jeux du cirque, il y aura sûrement un consensus mais quand même des questions légitimes. La première à laquelle vous ne répondez pas et qui ne me rassure pas non plus dans le rapport que vous nous déposez : qu'en est-il du projet, éventuellement de ce que l'on appelle un PPP, un partenariat public-privé ? Quand on sait ce que cela engage, quand on sait les risques que cela apporte, je trouve que vous pourriez être beaucoup plus clair là-dessus.

Monsieur le Président

C'est l'objet de l'étude.

France JAMET

Bien sûr ! Donc nous nous plierons ensuite aux conclusions de l'étude ?

Monsieur le Président

C'est ce qui s'est passé à Lyon. Nous savons que dans les partenariats public-privé c'est très compliqué, cela dure 10 ans et cela ne fonctionne pas. Nous ne ferons pas cela.

France JAMET

Nous ne ferons pas de partenariat public-privé, c'est cela ? C'est l'engagement que vous prenez ?

Monsieur le Président

La délib, c'est faire des études de faisabilité technique et financière. C'est tout simple.

France JAMET

Sur le financier, je vais être très brève. Je suis très réticente. Il n'est pas question de partir sur un projet avec un partenariat public-privé. Nous savons comment cela peut exploser. Cela me rappelle un peu, pour faire du Audiard, dans *Le Cave se rebiffe*, Gabin qui dit : « *Les bénéfices, ça se partage, la réclusion ça s'additionne.* » Avec le partenariat public-privé, c'est clair, les bénéfices c'est pour le privé et les pertes c'est toujours pour le public. Je souhaiterais que ce soit beaucoup plus clair. Je ne suis pas sûre que vous ayez pris la mesure de cet engagement dans lequel vous êtes en train de nous mettre.

Je vais être très brève, nous n'allons pas parler de ces infrastructures que vous mettez en place, de cette problématique environnementale qui me paraît discutable. Autour de la Mogère, tout ce que vous allez faire d'un point de vue environnemental ne me paraît pas très pertinent. D'un point de vue social, déshabiller Paul pour habiller Pierre, c'est-à-dire enlever ce stade de La Paillade avec toutes les conséquences que cela peut avoir, cela ne me semble pas non plus forcément pertinent. Vous voyez que je suis vraiment brève.

La dernière remarque qui me vient à l'esprit : d'après ce que vous nous expliquez, le stade inondé doit être transféré dans une zone inondable.

Monsieur le Président

La zone de la Mogère n'est pas inondable.

France JAMET

C'est inondable, tout le monde le sait. Mais si. La meilleure preuve : s'il n'y avait pas autant de problèmes posés sur la Mogère... Nous en reparlerons.

Monsieur le Président

On voit les trains qui passent.

France JAMET

Nous en reparlerons un jour ou l'autre. Mais en attendant, il faut quelquefois huit à dix ans pour construire un lycée, je vois qu'en trois ou quatre ans on arrive à construire un stade. Nous vivons une époque épatante.

Monsieur le Président

Non, première pierre peut-être en 2019, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure.

France JAMET

J'en ai fini, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président

C'est très bien, Madame Jamet. Monsieur Fourcade.

Jean-Noël FOURCADE

Merci, bonsoir. Juste pour rassurer tout le monde, le site où est prévu le complexe sportif n'est pas en zone inondable.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Fourcade. Si je l'avais dit, elle ne m'aurait pas cru, Madame Jamet, mais comme c'est vous, elle a des chances de vous croire.

France JAMET

Intervention hors micro

Jean-Noël FOURCADE

Votre projet, en tant que lattois, m'intéresse et m'interpelle. Il m'intéresse parce que créer un complexe sportif à cet endroit-là, pour toutes les raisons que vous évoquez dans la délibération, me semble une réelle opportunité pour donner un sens au quartier de la gare. Mais j'aimerais attirer votre attention sur deux points.

Le premier est que comme vous l'avez dit, c'est à cheval entre Lattes, Pérols et Montpellier, donc il serait important d'associer les lattois dans les zones de concertation, et pas que les montpelliérains – nous sommes à la frontière de nos communes.

Le second point, celui qui me semble le plus important et qui va un peu conditionner mon vote ce soir : est-ce que dans les études techniques seront prises en compte les problématiques de circulation routière ? Vous listez l'ensemble des accès routiers sur le secteur, nous voyons que c'est plutôt bien desservi pour le côté Est de Montpellier. Mais pour le côté Ouest, aujourd'hui, tous les supporters qui viennent de Grabels, Juvi-gnac, Villeneuve, etc., sont obligés de passer par la RD 189 comme vous le dites et donc de traverser Lattes centre pour arriver sur ce secteur-là. Y aura-t-il des études de circulation routière prévues dans ces études de faisabilité ?

Plus concrètement, il y a deux options sur la table : soit créer une sortie sur le futur boulevard urbain, soit retravailler sur la voie de contournement Nord de Lattes – c'est comme cela que nous l'appelons à Lattes – avec le fameux pont sur le Lez. Ces deux études-là, pour le chiffrage et la faisabilité, seront-elles prises en compte dans les études et dans le plan de financement du stade ? Merci.

Monsieur le Président

Les études seront prises en compte sur l'accessibilité, pas dans le plan de financement du stade. Ce sont deux choses différentes. Mais il faut que vous ajoutiez aussi l'accessibilité que va offrir la proximité de l'aéroport, de la gare de la Mogère et de la prolongation de la ligne 1 que nous avons commencé à voter il y a deux séances de cela, qui fait partie du contrat de plan Etat-Région.

Il faut que vous ajoutiez à cela la fluidité que va induire le bon accord que j'appelle de mes vœux avec le Département de l'Hérault, et toute la voirie départementale. Il y a tout cela à prendre en compte, c'est pour cela qu'il faut que nous fassions des études. Monsieur Martin.

Hervé MARTIN

Merci Monsieur le Président. J'ai un certain nombre d'interrogations. Tout d'abord, une interrogation vis-à-vis du caractère inondable. Certes, des inondations ont eu lieu, c'est incontestable, nous les avons tous vues, mais à ma connaissance un certain nombre d'équipements avaient été mis en place – des portes, des pompes, etc. – de façon à maîtriser les inondations dans ce stade. Je m'interroge. Parfois cela a fonctionné, parfois visiblement cela n'a pas fonctionné. Si cela n'a pas fonctionné, pourquoi ? Est-ce un problème de procédure, de maintenance ?

Monsieur le Président

De hauteur des crues.

Hervé MARTIN

Vous connaissez mon intérêt non pas pour le foot mais pour le rugby particulièrement. Cela avait été une des conditions pour que ce stade soit retenu pour la Coupe du monde de rugby 2007 qui avait lieu en sep-

tembre, dans une période où ce risque est assez fort. La hauteur des portes était prévue pour des crues centennales, exceptionnelles. Je m'interroge par rapport à cela.

Deuxième point par rapport aux inondations : j'entends que Monsieur Meunier part à Paris pour cette question demain, par rapport aux travaux qui doivent avoir lieu pour la mise en protection de la Mosson. Cela veut-il dire que l'on va protéger la Mosson mais que le stade reste inondable ? Cela pose un certain nombre de questions. Si nous répondons à la question de l'inondabilité, derrière, les problèmes ne se posent plus de la même façon bien évidemment.

Autre question par rapport à ce qui nous est proposé ici : on parle de répondre aux défis sportifs du XXI^e siècle. Tout dépend de ce que l'on appelle « défis ». D'abord, la jauge que l'on nous propose en nombre de places pour ce stade-là : la Coupe du monde de foot féminin. Ce n'est pas ce que vous avez dit ?

Monsieur le Président

A la Mosson ?

Hervé MARTIN

Non, au nouveau stade.

Monsieur le Président

La Coupe du monde de foot féminin est en 2019. S'il est possible de le construire, nous pouvons poser une première pierre ce jour-là, ce qui nous permet d'avoir une synergie avec la Fédération Française de Foot et avec l'Etat pour pouvoir être aidés par eux. C'est tout simple.

Hervé MARTIN

Dans tous les cas, le sens de ce que je voulais dire là est que la jauge du nombre de places qui nous est proposée va nous couper forcément. En gros, un événement sportif international ce sont 33 000 à 35 000 places. En faisant un stade à 25 000, voire en l'étendant à 30 000, nous sommes en dessous de cette jauge-là. Cela veut dire que pour des décennies nous allons nous couper de ce type d'événement sportif. Est-ce cela, réellement, répondre aux défis sportifs du XXI^e siècle ? Je n'en suis pas sûr.

Monsieur le Président

J'ai pris l'avis des spécialistes de football nationaux pour répondre à cette question. Notamment celui de Monsieur Noël Le Graët, mais pas que : celui du District de l'Hérault aussi, et de l'adjoint de Monsieur Meunier à Lattes, qui est membre du district.

Hervé MARTIN

La réponse est que dans un stade de 25 000 places, on fera venir des événements – je prends l'exemple de ce qui est déjà venu, cela ne reviendra pas tous les quatre ans je suis d'accord – comme la Coupe du monde ?

Monsieur le Président

La réponse est qu'il est très compliqué statistiquement de prévoir de recevoir des manifestations de cette envergure dans les vingt ans à venir. C'est ce qui m'a été répondu.

Hervé MARTIN

Un équipement comme cela n'est pas que pour vingt ans. Cela veut dire que l'on se coupe bien de cela de toute façon.

Ensuite, j'ai une interrogation plus globale par rapport au modèle économique du foot. Je ne parle pas là des techniques de financement d'un stade, je parle bien du modèle économique de ce sport professionnel qui manipule des sommes d'argent extraordinaires, que ce soient les salaires des joueurs, que ce soient les droits télé – dont une partie d'ailleurs est reversée pour financer le sport via le CNDS. S'ils en reversent une partie, c'est que les droits qui sont touchés sont encore bien plus importants.

Tout le monde le sait, cela draine vite un argent extraordinaire, et nous sommes dans une situation où comme auparavant, les collectivités territoriales mettent la main à la poche pour financer ce genre d'outil, dans un sport qui a une économie absolument énorme. Je pense que cela vaut le temps d'un débat, qui devrait d'ailleurs être un débat national, puisque cela ne touche pas que Montpellier.

Vu comme part, pour le moment, l'élection présidentielle et derrière les élections législatives, j'ai peu d'espoir que ce débat pourtant important – même s'il n'est pas forcément essentiel, mais important – ait lieu. J'aurais aimé qu'au moins localement, ce type de débat puisse avoir lieu avant que nous lancions ce genre d'étude. Encore une fois, ce n'est pas la technique de financement du stade qui m'intéresse là, mais le modèle économique de ce sport, et comment nous intervenons, nous, collectivités publiques, dans ce modèle économique.

J'entends certains dire que le stade de la Mosson ne se prête plus au business du football actuel. Cela voudrait donc dire que nous, ici, nous mettrions la main à la poche parce que le stade de la Mosson ne correspondrait plus au business du football. Cela me pose un véritable problème que nous mettions la main à la poche pour créer un outil qui leur permettra de gagner de l'argent. Je crois que cela mérite un véritable débat dans une situation où, on le sait, l'argent public est contraint. Un certain nombre d'actions me semblent prioritaires avant ces choses-là.

Dernier point, peut-être le plus important. Un stade de foot, ce n'est pas qu'un équipement sportif. Un stade de foot ou un stade de façon générale de cette ampleur, c'est un symbole, c'est une balise dans une ville et dans un territoire. J'entends un élu de Lattes qui dit : « *Nous sommes prêts à accueillir parce que cela va structurer un certain nombre de choses chez nous.* » Cela veut dire finalement déshabiller La Paillade pour aller habiller Lattes, Pérols, etc., de ce symbole-là. Cela me paraît extrêmement dangereux et contradictoire. On est dans une démarche où l'on veut à juste titre apaiser le quartier de La Paillade qui connaît un certain nombre de difficultés que nous connaissons tous et qu'il serait inutile de nier. J'entends bien certains discours qui disent : « *Nous ne pouvons plus rester à La Paillade parce que les spectateurs ne veulent pas venir à La Paillade.* » C'est ce qui est sous-jacent. Des fois, c'est dit à demi-mot, mais nous comprenons très bien ce qui est dit à demi-mot. Et finalement, au même moment où l'on veut apaiser La Paillade, avant même de connaître le résultat de cet apaisement, de savoir si nous y parviendrons ou pas, la réponse est : « *Finalement ce sera un échec donc il vaut mieux sortir le stade de là si nous voulons que les spectateurs continuent d'y aller.* » Je ne peux pas le cautionner.

Monsieur le Président

Ce n'est pas mon raisonnement. Je n'ai jamais dit cela.

Hervé MARTIN

Je ne dis pas vous.

Monsieur le Président

Je dis que le stade est construit en zone rouge du PPRI.

Hervé MARTIN

Je ne dis pas vous. Je dis que c'est exactement ce que disent un certain nombre de personnes qui ont voix au chapitre dans cette affaire-là. Je lis la presse comme tout le monde, je lis les commentaires de tout le monde, y compris des personnes intéressées au premier chef par ce dossier-là. C'est ce qui est sous-jacent et cela ne me paraît pas normal. On ne peut pas dire que l'on veut retrouver la tranquillité de ce quartier en faisant presque d'avance un constat d'échec : « *Il vaut mieux le faire ailleurs, sinon les spectateurs ne viendront pas ici.* » Il faut que ce stade reste à La Paillade parce qu'un stade, ce n'est pas qu'un équipement sportif. C'est un symbole, une balise importante, y compris pour les gens qui ne fréquentent pas le stade en question. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur Martin, j'ai bien entendu ce que vous m'avez dit mais je n'ai jamais utilisé ce type d'argument ; j'ai utilisé les arguments contraires.

Premier point : le stade est construit en zone rouge du PPRI. Deuxième point : j'ai fait passer le trait du dossier ANRU derrière le stade de la Mosson pour que nous puissions réhabiliter le site, et pour le faire du mieux possible et au top. J'ai également intégré les travaux de réhabilitation du complexe nautique Neptune qui sera augmenté en même temps que nous faisons la piscine de Saint-Brès, pour être équitable avec les Communes et la ville. Tout cela dans le cadre de l'aménagement, plus les trois terrains synthétiques que nous avons faits cette année, qui pourraient être largement développés – nous pourrions en faire d'autres s'il n'y avait pas le stade de la Mosson.

Pour moi, le but n'est pas un de laisser un désert après la destruction du stade de la Mosson.

Hervé MARTIN

On ne peut pas comparer le stade de la Mosson et un stade synthétique : ce n'est pas la même utilisation, ce n'est pas le même symbole.

Monsieur le Président

C'est seulement retirer un stade qui a été construit en zone rouge du PPRI, le construire dans un endroit accessible...

Hervé MARTIN

J'ai posé un certain nombre de questions vis-à-vis de cela.

Monsieur le Président

... et faire des équipements de proximité pour le sport, pour les loisirs, pour l'environnement, en sachant que l'on ne peut pas construire sur cet endroit-là, en lieu et place du stade de la Mosson. C'est le sujet, il n'y en a pas d'autre pour moi.

Hervé MARTIN

Le symbole n'est plus le même quand on parle de stade synthétique et quand on parle d'un stade comme celui de la Mosson.

Monsieur le Président

Interrogez les habitants de La Paillade ; ils vous répondront. Nous en avons fait trois cette année dont un, cela fait vingt ans qu'on leur avait promis.

Hervé MARTIN

Je ne veux pas prolonger le débat pour rien. Je ne conteste pas l'utilité d'un stade synthétique. Nous ne parlons pas de la même chose. Bien sûr, il faut des stades de proximité.

Monsieur le Président

Je parle d'équipements sportifs. Le centre nautique Neptune, nous nous y sommes mis, nous avons voté les premières délibérations pour les études et il a l'âge de La Paillade, cinquante ans. Il faut reprendre les structures.

Hervé MARTIN

Sur l'étude, nous sommes absolument d'accord, il n'y a aucun problème.

Monsieur le Président

Monsieur Larue.

Alex LARUE

Monsieur le Président, chers collègues, je serai bref parce que je me suis déjà beaucoup exprimé sur le sujet, et beaucoup de personnes veulent parler. Je voterai contre, comme vous vous en doutez, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, je pense que cela ne sert à rien de faire ce débat aujourd'hui alors que vous avez déjà tout annoncé dans une conférence de presse dédiée. C'est assez cavalier de votre part d'avoir fait la conférence de presse avant le débat en Conseil de Métropole. Sur le fond, vous nous demandez de lancer une étude.

Monsieur le Président

Monsieur Larue, pardonnez-moi de vous interrompre, il faut que je vous pose une question qui me taraude depuis longtemps. Vous avez émis un certain nombre de doutes sur la gare de la Mogère. Savez-vous qui a signé le permis ?

Alex LARUE

Non.

Monsieur le Président

Monsieur Fillon.

Alex LARUE

Très bien.

Monsieur le Président

C'est emmerdant, cela ! C'est embêtant, cela.

Alex LARUE

Non, ce n'est pas du tout embêtant, je ne vois pas en quoi c'est embêtant.

Monsieur le Président

Et Monsieur Mariani, Ministre des Transports.

Alex LARUE

Je ne vois absolument pas le rapport.

Monsieur le Président

Je vous transmettrai les documents officiels.

Alex LARUE

Très bien, avec plaisir, et à l'occasion la clause pénale de 2 milliards que j'attends toujours.

Monsieur le Président

Interrogez Monsieur Fillon. Demandez à NKM d'interroger Monsieur Fillon, peut-être aura-t-elle un ministère.

Alex LARUE

Peut-être, je le lui souhaite.

Vous nous demandez de lancer des études de faisabilité, et le tiret en dessous vous nous demandez d'ores et déjà d'approuver le choix du site. Je comprends l'idée sous-jacente : refaire le quartier rose que vous aviez condamné à votre arrivée. En termes d'équilibre urbanistique de la Métropole, tout concentrer à cet endroit me paraît une très mauvaise idée. Nous en avons déjà parlé.

Vous parlez aussi de la desserte en disant que la ligne 1 sera prolongée jusqu'à la gare. Je le note. Est-ce que même s'il n'y a pas de train, la ligne 1 sera prolongée ?

Monsieur le Président

De façon concomitante avec la mise en service normale de la gare. Si vous aviez bien écouté les séances précédentes, vous sauriez que ce tout cela est dans le Contrat de Plan Etat-Région. Et si vous aviez lu le contrat qui a été signé par Monsieur Fillon et Monsieur Mariani...

Alex LARUE

Vous êtes content de l'avoir trouvée, elle vous plaît celle-là ! Elle est belle.

Monsieur le Président

Il faut dire la vérité aux Français.

Alex LARUE

Vous savez, j'ai une autonomie intellectuelle par rapport à mon parti. Monsieur Fillon a signé cela, c'est très bien. Que voulez-vous que je vous dise ? Il était Premier Ministre de la France.

Monsieur le Président

Le contournement Nîmes-Montpellier, c'est votre ami Monsieur Fillon et Monsieur Mariani qui l'ont signé.

Alex LARUE

Monsieur Saurel, il l'a signé en tant que Premier Ministre, c'était autant votre Premier Ministre que le mien. Deuxième sujet : sur le financement, je rejoins Madame Jamet et Monsieur Martin qui a fait une intervention très brillante, je tiens à le souligner, sur le modèle économique du football. J'aimerais que nous ayons un peu plus de précisions là-dessus. J'entends que Monsieur Le Graët va peut-être vous aider, va peut-être donner des subventions, mais est-ce que cela va suffire à financer un programme ?

Monsieur le Président

C'est le but de l'étude.

Alex LARUE

Le problème : je suis convaincu que c'est déjà pipé. D'ores et déjà, vous savez quand et où vous allez le faire puisque vous l'avez annoncé dans cette fameuse conférence de presse. Je ne vais pas débattre pendant des heures, il y a plein de gens qui veulent parler. Je voterai contre car encore une fois, ce projet nous n'avons pas les moyens de le financer maintenant, il y a d'autres priorités. Je pense qu'il faut le reporter à plus tard.

Monsieur le Président

Monsieur Fillon, il faut qu'il se mouille pour la gare de la Mogère, c'est lui qui l'a signée. Il faut qu'il monte au créneau. Il faut qu'il dise que c'est un bon projet. Monsieur Mariani aussi. Il n'y a pas de raison. Quand on signe, on est responsable. Monsieur Caizergues.

Roger CAIZERGUES

Monsieur le Président, chers collègues, pour ma part je voterai cette délibération parce que je crois qu'elle est nécessaire, parce qu'elle apportera des informations tant sur le plan technique que sur le plan financier. En revanche, je me réserve la possibilité de voter contre la validation du stade quand nous aurons connaissance de l'ensemble de ces informations. Pour moi, selon le plan de financement, il y aura des priorités autres que le stade, notamment je pense aux transports collectifs.

Monsieur le Président

Nous sommes tout à fait d'accord. Monsieur Meunier.

Mais vous n'avez pas lu l'ordre du jour de cette séance ? Vous allez à l'école et vous n'avez pas appris vos devoirs !

Cyril MEUNIER

L'ordre du jour a été modifié pour que je puisse vous présenter une affaire, mais à force je vais partir avant parce que mon avion ne m'attendra pas. Excusez-moi, je voudrais juste revenir sur deux ou trois points.

Pour répondre à Hervé Martin, nous avons essayé dans le PAPI d'avoir l'autorisation de l'Etat de protéger le stade de la Mosson. Vous imaginez bien que nous ne sommes pas des fous et que vu les investissements que nous avons mis dessus, nous avons essayé. Cela nous a été refusé. Le stade ne pouvant pas être protégé, même dans le cadre du PAPI 2 qui a été voté et donné par l'Etat, nous ne sommes plus protégés et le coût de fonctionnement du stade est très élevé. Ira-t-on au bout ? Je ne sais pas. Je crois que Roger a entièrement raison. Aujourd'hui nous votons la capacité d'avoir les données qui nous permettront en tant qu'élus responsables de choisir si oui ou non nous le déplaçons.

Dernier point, très rapidement, parce que Jean-Noël Fourcade notre collègue a très bien résumé les choses. D'abord ce stade, d'après les implantations que j'ai vues, n'est pas du tout à Lattes, il est entre les deux autoroutes. Il est vrai que cela va nous augmenter le trafic. Il nous faut à tout prix faire le périphérique Sud de Montpellier, le périphérique Nord de Lattes, comme vous voulez, avec le pont sur le Lez, c'est essentiel.

Mais j'ai une question à poser. Vous savez que j'étais l'un des seuls opposants au doublement de l'autoroute, non pas parce que je pensais qu'il ne fallait pas en faire un, mais parce que je pensais que c'était un mauvais projet dans sa conception. Je fais rire mes vieux collègues qui se sont battus avec moi sur ce sujet. Je maintiens que c'est toujours un mauvais projet parce que ce tuyau nous transforme en point sur la carte et non plus en destination, ce qui étaient les efforts que nous avons organisés pendant trente ans, d'être enfin une destination sur la carte de France.

Une particularité de ce tuyau extraordinaire est que cette autoroute passe à 5 mètres des parkings de la gare mais vous ne pouvez pas entrer dans les parkings de la gare, de cette autoroute. Il passera, d'après l'implantation que j'ai vue, à 5 mètres du stade et on ne pourra pas y entrer. Une manière d'y entrer sera de passer par Lattes et Pérols, donc cela va nous poser des soucis quels que soient les aménagements complémentaires que l'on y mette. La deuxième manière sera d'y entrer par ce nouvel échangeur à la hauteur du lycée. Je ne vous explique pas le pataquès que ce sera, pour le faire sympathique, quand on sortira à la hauteur du parking suspendu puisque c'est là qu'a été prévue, dans les délires de ce projet que je condamne toujours, l'entrée dans la zone de la gare, le stade, Odysseum, par une seule sortie d'autoroute. Je souhaite à mes amis de l'Est et de l'Ouest beaucoup de patience pour y arriver ou pour pouvoir sortir de chez eux. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Meunier. Monsieur Fourcade, quand il s'est exprimé tout à l'heure, je me suis demandé s'il n'était pas passé dans votre majorité. Monsieur Dudieuzère.

Pierre DUDIEUZERE

Monsieur le Président, chers collègues, je vais m'abstenir pour que l'étude puisse se faire et pour ne pas gêner la démarche, mais dans cette étude, et je vous l'ai dit l'autre fois, je souhaiterais que nous ayons le point financier de La Paillade. Pour faire simple et pour ne pas énerver Monsieur Martin, à La Paillade il y a des inondations, mais on ne peut pas obliger les gens, les spectateurs à y aller. Il y a 25 ans que je suis là, que nous sommes trois ou quatre dans cette enceinte à être là. Sous Georges Frêche, sous Jean-Pierre Moure, nous avons mis à La Paillade des milliards de francs et des milliards d'euros. A mon avis nous en devons encore beaucoup. J'aimerais que ce soit joint, pour nos collègues élus, à cette étude, l'argent que nous devons encore, de manière que l'analyse soit complète.

Monsieur le Président

Monsieur Dudieuzère, nous avons bien noté cela. Cela fait partie de l'étude financière également, les encours d'investissement sur le stade actuel de la Mosson. Monsieur Moure.

Jean-Pierre MOURE

Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier, je pense que nous en parlerons beaucoup, autant que ce que l'on peut parler du football ou des sports collectifs qui se déroulent sur le stade en question. Un débat commence à se compléter par les interventions des uns et des autres, et je pense que cela aurait peut-être été bon qu'il intervienne avant l'annonce que vous avez pu faire, comme quoi il y avait l'opportunité de trouver à tel endroit un stade qui pouvait se substituer à l'actuel.

Nous ne pouvons pas occulter dans un débat comme cela l'histoire des équipements sportifs sur Montpellier, je vais y revenir très rapidement, non pas sur les dix ou vingt dernières années mais depuis ce qui a été en gros le trio des trois stades de jeu collectif. Ce sont l'ancien stade du Pont-Juvénal sur lequel j'ai eu le plaisir d'évoluer en tant que joueur, le stade Richter, et ensuite le stade de la Mosson. Celui-ci s'est façonné à partir de 1974, en partant d'un stade de quartier pour arriver à un stade qui a accueilli deux Coupes du monde, football et rugby, plus des manifestations très importantes, avec beaucoup de passion également et un nombreux public.

Un petit point d'entrée aussi, c'est que socialement et sociologiquement parlant, il faut resituer la décision qui pourrait être prise. Je ne dis pas que je suis pour ou contre, je pense d'ailleurs que la délibération qui porte sur les études va permettre de caler, de cadrer la justification et la possibilité de faire ce qui a été évoqué. Mais enfin, si nous nous en tenons à ce que va devenir le quartier, c'est une amputation brutale d'un équipement de quartier très important pour La Paillade – 32 000 à 33 000 places –, et ce sont 43 ans d'histoire sportive balayée et effacée du paysage. Cela compte, dans la mémoire, dans l'historique d'une ville. Vous savez, le Pont-Juvénal quand il a été détruit en 1968, cela a été un vrai drame (avec un D majuscule) pour le football et pour le sport montpelliérain. Il a fallu attendre 1974, après la suppression du stade du Pont-Juvénal qui était un stade à l'anglaise, adapté au temps d'alors, mais qui était bien foutu parce que c'est une jauge qui a accueilli 23 000 personnes, serrées comme des sardines mais il y avait une certaine ambiance.

On détruit le Pont-Juvénal et on réalise Richter. J'ai encore les plans des architectes. Mais Richter n'a jamais été fini. Quand on dit que le nouveau stade pourrait être d'une jauge variable entre 25 000 et 30 000 places, il faut faire attention parce que ce n'est jamais facile de faire évoluer un stade qui a été réalisé. Nous l'avons vu d'ailleurs avec la Mosson, les différents travaux qui sont intervenus.

Richter n'ayant pas été fini, il a été en deux circonstances – ce qui nous ramène au fait que vous avez évoqué – la plus grande piscine du bassin méditerranéen (3 mètres d'eau). L'espace relatif à la grande tribune prévue n'ayant jamais été réalisé, le stade a été inondé pendant de longs mois, pour terminer son utilisation comme équipement accueillant des courses de lévriers. Je ne blague pas. Quand on fait un stade, je crois qu'il faut le faire dans des conditions plus optimales que cela.

Ensuite, quelques aspects techniques. Le volet de l'inondation. J'entends ce qui a été dit. Je sais ce qui a été fait à un moment. A-t-on eu une expertise au moment de la première inondation, la plus importante, sur le fonctionnement des portes ? L'eau est-elle passée au-dessus ?

Monsieur le Président

Je peux vous répondre très clairement parce que j'y étais.

Jean-Pierre MOURE

Moi aussi j'y suis allé.

Monsieur le Président

Vous avez vu comme moi une pelle mécanique qui reposait sur la pelle, avec les chenilles en l'air.

Jean-Pierre MOURE

Sur le côté Mosson. Tout a fonctionné par anticipation. Quand il y a une brèche, une fois l'eau entrée, c'est le flot entier qui s'y greffe. Je ne veux pas faire de polémique par rapport à cela mais même si l'on nous dit

que les équipements de protection de la Mosson à côté du stade ne sont plus possibles maintenant, peut-être faudrait-il insister.

Je précise que dans le projet que nous avons en termes de modernité, le projet que nous avons dans la précédente mandature, nous réalisons un équipement de 50 millions d'euros correspondant aux besoins indiqués par le monde professionnel par rapport à l'accueil de sponsors et tout ce qui fait qu' autour d'une manifestation sportive il y a beaucoup de rencontres, beaucoup de débats, beaucoup de participants divers et multiples – 50 millions d'euros plus un parking silo de 6 à 8 millions d'euros qui était à côté du marché aux fleurs et qui donnait à cet équipement une fonctionnalité, une sécurité qui permettait peut-être d'éviter le débat que nous avons ce soir.

Sur l'autre point de l'accessibilité, là je n'ai rien à dire parce que la Mosson, actuellement c'est Kafka. A fortiori depuis les mesures stupides qui ont été prises autour du stade, pour s'y rendre et en partir. L'autre jour j'ai mis 1 heure 45 à 2 heures entre la Mosson et le lieu où je me rendais après, qui est à 10 kilomètres de Montpellier. On barre des rues, il y a des sens de circulation. J'entends bien les nécessités qui ne dépendent pas de la Métropole, mais peut-être que des organisations plus pertinentes, avec une présence de la police également pour guider le flot, permettraient de cadrer ce problème. Il faut vraiment aimer le football, quand il y a un match important, pour aller à la Mosson.

Autre point qui sera intéressant à analyser dans l'étude, c'est le coût. Vous avez annoncé 120 millions d'euros. Chacun peut avoir sa lecture des coûts. Moi, je suis prêt à prendre les paris que c'est un coût trop bas par rapport à ce que coûtera le stade. Le stade sera dans une jauge financière entre 200 et 250 millions d'euros, en fonction de ce qui sera fait ou pas fait autour. Prenez les stades qui ont été réalisés pour le Championnat d'Europe des nations. Nous partons du plus élevé qui est Lille en passant par Nice, en passant par Bordeaux. Je mets à part le cas de Lyon parce que c'est un nouveau stade financé par fonds privé autour de Jean-Michel Aulas et de la participation diverse de la Métropole de Lyon, mais tous les stades ont une jauge supérieure à 35 000 spectateurs et ont un coût qui est au minimum de 250 à 306 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'il faudra être très forts si nous ne voulons pas atteindre ce niveau. C'est de l'argent public et les temps sont difficiles actuellement par rapport à d'autres équipements publics.

Voilà en gros ce que je voulais dire par rapport à cela. La localisation projetée me paraît intéressante sur le plan de son positionnement, pas loin de l'autoroute, indépendamment des problèmes techniques que peuvent évoquer les uns et les autres – nous trouverons des solutions à cela. La gare est à côté, l'autoroute n'est pas loin. C'est plus centré par rapport au positionnement du stade mais nous ne réglons pas la question qu'il me paraît important de régler si cela devait être fait : que faisons-nous à la place du stade ? Ce n'est pas comme si nous enlevions un bâtiment dans lequel il y a une petite animation. Là, nous enlevons un stade qui a 45 ans, qui a reçu des milliers et des milliers de spectateurs, des grands événements. Si nous devons remplacer cela – compte tenu du fait que le site est soi-disant inondable (il l'est puisque c'est en zone rouge) – par un parcours de santé, c'est bien sympathique, c'est utile sur le plan physiologique, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'attend l'insertion sociale d'un quartier comme La Paillade.

Il est bien que nous puissions traiter la question, avant le véritable débat, à travers des études. Ces études, il va falloir qu'elles soient cadrées. Sans parler de la procédure pour réaliser le stade. Soit c'est un PPP, et je pense que tout le monde connaît les risques et le coût induit à terme, caché souvent aussi pour le contribuable ; soit c'est un stade fait par le privé (c'est le cas de Lyon) ; soit c'est un stade fait par la collectivité publique, mais compte tenu des règles à préserver quant aux conflits d'intérêts, il va falloir être très prudents.

C'est important, un stade. Pour le XXI^e siècle, Montpellier mérite un stade de 30 000 à 35 000 spectateurs. C'est le minimum. Ne nous fions pas à l'affluence actuelle. Certains disent : « *Les gens ne vont pas au stade parce que l'on ne peut pas y accéder.* » Oui, mais surtout parce qu'il n'y a pas des résultats à la hauteur de ce qu'attend le grand public de Montpellier. Le jour où vous avez des résultats, une équipe qui tourne et un grand événement, il faut 30 000. Nous ne sommes pas Guingamp, l'ancien club de Le Graët, et nous ne sommes pas Valenciennes non plus, nous sommes Montpellier.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Moure. Simplement je vous réponds sur l'usage. Oui, le terrain de foot à La Paillade il y a des millions de gens qui y viennent, mais pour un match, pas pour l'utiliser pour eux-mêmes. Les enfants de La Paillade ne vont pas jouer sur le central. Les enfants de La Paillade jouent sur les trois pelousés que nous avons mis, ils vont faire de la GRS dans le gymnase avec Madame Pérémarti sous le stade. Le gymnase a été inondé trois fois et cela a coûté je ne sais pas combien à la Métropole. Il y avait de l'eau marquée jusqu'au plafond. Madame Pérémarti l'autre fois est venue me dire : « *Monsieur Saurel, enfin !* » Je vous rappelle que la GRS est un sport très populaire, et beaucoup d'enfants du quartier le pratiquent.

Madame Annie Yague a été championne de GRS : le ballon, le cerceau et le ruban. Il faut aimer le sport ! Elle pourrait tout à fait cautionner cela. Nous y sommes allés avec Monsieur Abert à plusieurs reprises, nous nous sommes essayés à ce sport, avec Monsieur Meissonnier, nous avons tout essayé, et beaucoup d'enfants du quartier le pratiquent.

Les enfants ne pratiquent pas le central de la Mosson. Ils ne vont pas jouer sur le pelousé. Sur le pelousé, il n'y a que les joueurs pros qui s'entraînent et qui font les matchs. Et encore, ils s'entraînent au stade d'entraînement, là-bas. Ils vont faire uniquement les matchs pro à la Mosson. Et de temps en temps nous-mêmes, quand nous allons faire une photo, nous tirons deux ou trois penalties parce que cela nous fait plaisir de marcher sur du gazon et de regarder cela. C'est un beau spectacle pour celui qui aime le foot, même s'il n'y a personne sur le terrain. C'est tout. Après, le stade n'est utilisé que pour les matchs de football. Le reste du temps il n'est pas utilisé.

Jean-Pierre MOURE

Un stade, c'est comme une cathédrale : c'est un élément majeur.

Monsieur le Président

Mais il faut aussi que l'élément majeur soit gérable dans le temps et que nous puissions en défendre l'intégrité. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Madame Frêche.

Julie FRECHE

Bonsoir Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur les points techniques qui ont déjà été abordés par de nombreux Conseillers communautaires. En plus, c'est le sens des études de répondre à ces interrogations. Je crois que le débat technique aura lieu à l'issue de ces études.

Ce qui se joue ce soir au-delà de la question du coût, de la capacité, de la jauge, du montage juridique, c'est le fait que nous actons le départ du stade de la Mosson de La Paillade. Et pour lutter contre le sentiment de déséquilibre dans la ville, ou peut-être aussi le sentiment de déclassement, d'abandon que les habitants de La Paillade pourraient éventuellement ressentir, peut-être qu'il aurait été pertinent de présenter en même temps le projet alternatif – on lance des études, a priori c'est pour aboutir, nous aurons le débat ensuite sur les questions techniques. Histoire de lutter sur le sentiment de déclassement et d'abandon, et sur les critiques relatives au déséquilibre entre le Nord et le Sud de la ville d'ailleurs qui ne concernent pas seulement ce nouvel équipement sportif.

C'était ma question, savoir ce qu'il allait y avoir à la place. Vous avez évoqué – je ne sais plus si c'est ici en Conseil ou lors de l'une de vos conférences de presse – des parcours de santé. Jean-Pierre Moure a parlé d'une cathédrale, Hervé Martin de symbole dans la ville. Ce ne sera pas la première fois que le stade déménage, j'imagine combien cela peut heurter le club des supporters. Mais ma question est vraiment sur le quartier, savoir quel sera le projet alternatif, quelle sera son ambition. Je crois que l'intérêt de ce nouveau projet devra être majeur. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous rejoins totalement sur le questionnement. Aujourd'hui nous lançons les études, mais évidemment, lorsque nous en serons à un point un peu plus avancé si nous y parvenons, il sera présenté de façon concomitante avec le projet sur La Paillade. Si j'ai intégré cela dans le dossier ANRU, c'est justement pour me

donner les moyens de faire quelque chose de super pour La Paillade, en termes d'équipements, en sachant que nous ne pouvons plus construire sur cette zone.

D'ailleurs à ce titre, vendredi 16 au matin, et je ne vous l'ai pas dit en info mais je pensais que nous y viendrions au cours de la conversation, je recevrai Nicolas Grivel, qui est le Directeur général de l'ANRU, à la Mosson. Je lui fais faire le tour de l'ensemble des zones pour bien anticiper l'ensemble des projets et de leur reconversion. Aussi il y aura la convention ANRU à la Mosson, à la Maison pour tous Léo-Lagrange, en présence des services de l'Etat et du Préfet.

Madame Bouallaga. C'est un truc de GRS, cela.

Sabria BOUALLAGA

Pour commencer, j'aimerais citer un rappeur, Booba, qui dit : « *Ce n'est pas le quartier qui me quitte, c'est moi qui quitte le quartier. J'ai maillé, maillé, maillé déjà. J'ai pas baillé, baillé, fait des dégâts.* » Je pense que le quartier ne quittera jamais le stade. C'était pour faire une petite note d'humour.

Sur cette affaire, le groupe Libres et Humanistes ne s'oppose pas à ce projet sur le fond. Bien sûr, nous espérons que vous parviendrez à mobiliser un maximum de partenaires privés afin que celui-ci coûte le moins cher possible à la collectivité. En ce sens, le montage optimal serait que notre rôle se limite à la mise en place des infrastructures nécessaires à l'accueil dans le stade, et des équipements sportifs prévus.

Par ailleurs, j'aurais deux questions à vous poser Monsieur le Président : dans cette délibération, on n'évoque pas non plus la destruction du stade actuel qui est situé sur la Mosson, ni son coût. Est-il prévu de le détruire ? C'est la première question. Auquel cas il faudrait bien sûr inclure dans le plan de financement le coût de celui-ci.

Ma deuxième question est peut-être stupide, en tout cas je ne me souviens plus très bien. L'année dernière nous avons dû faire face à des inondations, et il me semble que des emprunts ont été faits puisque les assurances, vous l'avez précisé tout à l'heure, n'ont pas pu répondre favorablement à cette catastrophe. Ce prêt est-il remboursé ? Sur combien de temps va-t-il être remboursé ? Comment envisagez-vous d'inclure cet aspect financier dans le futur financement du stade ?

Monsieur le Président

Les deux questions que vous avez posées seront intégrées dans l'étude financière et technique pour la description du stade. La deuxième question est celle de Monsieur Dudieuzère, globalement. Cela fera partie de l'étude financière.

Pierre DUDIEUZERE

Juste une précision. Nous parlons beaucoup de zone rouge mais pouvez-vous nous dire ce qui peut rester dans une zone rouge ? Je ne vois pas l'avenir d'enfants qui jouent au foot, à la GRS, à ce que vous voulez, dans une zone rouge. Si on ne peut pas jouer au foot, que peut-on faire ?

Monsieur le Président

Je vais vous dire : la zone rouge est la zone sur laquelle sont construits les commerces de Pérols au Fenouillet. C'est celle qui demande qu'on les détruise pour les reconstruire ailleurs dans le cadre du projet Ode. C'est cela, la zone rouge. En zone rouge, vous ne pouvez absolument rien construire. En revanche, vous pouvez faire, dans la mesure où vous respectez les transparences hydrauliques, un certain nombre de terrains de sport, des équipements de santé, et vous pouvez donner corps à un renforcement de la trame verte et environnementale. Notamment sur les berges de la Mosson, vous pouvez faire un grand parc. Mais sur les zones rouges vous ne pouvez rien construire à la place du stade. C'est clair. C'est la loi.

Monsieur Abert.

Fabien ABERT

Monsieur le Président, chers collègues, je voulais revenir sur quelques points qui avaient été abordés notamment vis-à-vis des inondations. Moi-même je me suis rendu sur place quand nous avons eu les deux grandes inondations. Je me suis interrogé également sur les portes et l'utilité pour laquelle elles étaient pré-

vues. A la première inondation, l'eau est déjà passée par-dessus les portes et à la seconde inondation l'eau est repassée par les portes et a emmené avec elle tous les engins ; dans les vestiaires, les plaques étaient soulevées. Les portes étaient bien présentes mais l'eau est passée par-dessus. C'était une marmite géante que nous avions sur l'ensemble des terrains et qui est entrée au sein du stade de la Mosson. Le dispositif était bien là mais malheureusement, l'eau était d'un tel niveau que les portes n'ont pas pu compenser cette puissance naturelle.

Le deuxième point, nous avons entendu : « *Le stade, il y a une histoire.* » Il y a une histoire, certes. De nombreux stades ont une histoire également. Nous pouvons parler de Gerland, du stade du Ray, nous pouvons même prendre un exemple à l'étranger, le stade d'Highbury pour Arsenal : des légendes ont traversé ces stades. Le stade de la Mosson a une belle histoire, mais on ne construit pas un avenir sur de la nostalgie. A un moment donné il faut avancer, il faut avoir des équipements dignes de ce nom et qui savent s'adapter au sport de demain. Le sport de demain et d'aujourd'hui, il faut des équipements qui en soient dignes. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir un stade qui puisse s'adapter au football d'aujourd'hui.

Tout à l'heure, nous parlions de business, comme quoi cela fait peur à certains. Le rugby c'est exactement pareil, le hand c'est pareil : il y a une professionnalisation du sport qui demande certaines exigences. Soit on décide d'aller dans le sport de haut niveau et on s'adapte à ce sport business, soit on refuse ce sport de haut niveau, dans ce cas-là on arrête le sport de haut niveau et il n'y a pas de sport business. Mais le sport c'est du business, qu'on le veuille ou non.

Derrière cela il y a un stade, des infrastructures et également des emplois. J'entendais tout à l'heure Monsieur Larue qui critiquait ce stade, qui n'en veut pas. Je trouve cela assez dommageable qu'il s'oppose à la création d'emplois. Le sport est un formidable outil pour créer des emplois et nous en voyons déjà beaucoup sur Montpellier, des start-up sont présentes et se développent au fur et à mesure. Je pense que cet outil est un formidable outil pour développer l'économie montpelliéraine et bien sûr l'économie du sport.

Monsieur le Président

Bravo Monsieur Abert. Monsieur Meissonnier.

Jean-Luc MEISSONNIER

Je voudrais rassurer tous les intervenants, même si leur intervention était bien précise, notamment leurs inquiétudes. N'y voyez pas malice de ma part Monsieur le Président, mais je crois que nous avons une personne qui envisage de créer un superstade de rugby ailleurs. Peut-être aurons-nous l'opportunité d'étudier la réhabilitation d'Yves-du-Manoir et de le transformer en un magnifique stade de foot. A ce moment-là, nous ferons de grosses économies, mais en temps et en heure nous y penserons. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

J'entends bien ce raisonnement qui peut paraître alléchant de façon conceptuelle, mais Monsieur Meissonnier, le problème est que le stade Yves-du-Manoir devenu Altrad Stadium n'est pas fait pour le football, et les spectateurs sont trop loin des joueurs. Un stade de rugby est fait pour le rugby, et un stade de foot est fait pour le foot. Je suis comme Monsieur Moure : j'aime les stades à l'anglaise comme l'ancien stade du Pont-Juvénal où il y avait des gradins en bois et où les gens étaient serrés comme des sardines pour voir les matchs du SOM contre Sète, entre autres.

Interventions hors micro

Monsieur le Président

Il faut qu'il soit créé pour cela.

Interventions hors micro

Monsieur le Président

Monsieur Grand. Vous êtes joueur, ce soir, Monsieur Larue. Allez-y, Monsieur Grand.

Jean-Pierre GRAND

Monsieur le Président, voilà un débat intéressant. Nous sommes au cœur de la mission de la Métropole de Montpellier. Ce point de l'ordre du jour induit un formidable pari d'aménagement de notre territoire. Très rapidement, moi aussi j'ai été au SOM, j'ai été heureux d'aller voir Mahjoub, N'Doumbé, Sékou, et d'autres. C'est sûr que nous étions contents d'aller les saluer, il faut s'en souvenir. Bien naturellement, ensuite nous sommes allés à La Paillade, et La Paillade a son histoire, y compris politique. Il ne faut pas oublier tout cela.

Aujourd'hui nous sommes en 2016. XXI^e siècle. La ville a bougé, les grandes infrastructures s'imposent à nous et un stade aujourd'hui isolé n'existe plus. Nulle part en Europe, nulle part dans le monde on ne construit des stades isolés. Un stade est un ensemble, un aimant qui autour a une économie et des infrastructures. Nous sommes ici au Conseil de Métropole de Montpellier avec ses limites géographiques. Où pourrions-nous lancer une infrastructure qui va aimer autour d'elle un grand nombre d'activités sportives, culturelles, économiques et autres ? Il n'y a pas d'autre endroit que ce secteur. Une autoroute, une deuxième autoroute, la ligne à grande vitesse, la gare de la Mogère qui naturellement sera terminée et aura des trains, l'aéroport à une encablure, et des axes qui ne demandent qu'à être modifiés, arrangés, agrandis, perfectionnés.

Quand on est là, que fait-on ? On réfléchit à l'avenir. Aujourd'hui nous ne sommes pas là pour mesurer les écrous et les gonds du stade. Nous sommes là pour parler aux vingt, trente ou quarante années qui vont venir. Quand j'entends des discours qui rétrécissent le débat, je trouve que c'est un peu dommage. La beauté de l' élu, la beauté du Maire, la beauté du Président de Métropole a fortiori, c'est précisément de se projeter dans l'avenir. C'est de se projeter dans des projets qui nous dépassent, dans des échéances qui vont au-delà de nos propres mandats.

Et aller au-delà de nos propres mandats, c'est réfléchir en amont à ce que nous allons faire et à ce que nous devons faire. Alors, oui, dans ce lieu nous pouvons mettre un stade si nous voulons le changer de place. Si nous ne faisons pas cela, cela veut dire que nous sommes hors des limites de la Métropole. Cela veut dire qu'en même temps que vous lancez ce débat, vous lanceriez aussi le débat de l'extension du périmètre de la Métropole, chose que vous ne voulez pas faire et vous vous y êtes engagé.

Pour réfléchir au coût que l'équipement naturellement va induire, mécaniquement, par celles et ceux qui vont travailler dessus, et je pense que des cabinets vont s'en saisir, il va y avoir un travail à 380 degrés. Ce travail va induire des tas de choses. Quand nous allons revenir ici nous n'allons pas revenir avec uniquement le stade, nous allons revenir avec d'autres projets, y compris des projets sur le financement d'infrastructures nouvelles qui aujourd'hui sont nécessaires. Mais elles ne sont pas nécessaires que pour le stade, elles seront nécessaires pour bien d'autres choses.

Elles seront nécessaires à la vie globale de notre Métropole et de l'agglomération de Montpellier dans son ensemble. Voilà pourquoi ce débat est intéressant. Pour ma part je le replace là où il doit être placé, c'est-à-dire comme une réflexion globale sur l'aménagement de notre Métropole, pour faire plaisir à celles et ceux qui aiment le sport et qui aiment le foot, comme moi et comme bien d'autres ici. Il deviendra aussi attractif. Au début de votre propos tout à l'heure, dans cette séance, vous avez parlé d'Alès, vous avez parlé de Nîmes, vous avez parlé de Sète, vous avez parlé de Béziers. C'est plus facile de venir voir un beau match relié par des autoroutes et des voies de communication du XXI^e siècle, que d'aller comme nous l'a expliqué tout à l'heure Jean-Pierre Moure, passer une heure et demie pour arriver au stade et une heure et demie pour en repartir.

Voilà pourquoi je crois qu'aujourd'hui, le vrai problème qui se pose, il a été posé par Julie, elle a eu raison, c'est l'avenir à La Paillade. Mais à La Paillade, nous sommes des initiés, nous connaissons le nombre de pailladins qui viennent aux matchs. Le problème de La Paillade n'est pas de savoir s'ils pourront aller au stade. Le problème de La Paillade est de savoir si des milliers de pailladins qui sont aujourd'hui au chômage trouveront du travail demain. Là, peut-être qu'il y a un vrai défi et que la compensation sera d'aujourd'hui innover pour faire en sorte de ramener sur La Paillade des équipements économiques qui apportent de l'emploi.

Voilà pourquoi je crois que c'était une très bonne idée d'initier ce débat, non pas pour remettre en cause un déplacement de stade, car finalement le déplacement du stade n'est pas le vrai sujet. Le vrai sujet aujourd'hui, c'est un aménagement de notre territoire au Sud et dans le territoire de la Métropole, qui dépasse largement le cadre de la construction d'un stade. Merci Monsieur le Président, parce que c'est la vraie vision pour le XXI^e siècle. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Grand. La parole est à Madame Mirallès, Conseillère départementale et ancienne avant-centre de l'équipe de foot féminine de Montpellier La Paillade.

Patricia MIRALLES

Bonsoir. Justement vous disiez tout à l'heure comme c'était agréable de se retrouver sur le gazon et de tirer quelques penalties. J'ai eu la chance d'enlever des toiles d'araignées un petit peu grâce à vous. Je voulais simplement citer un ancien international français qui a dit un jour : « *Le champion tire les leçons du passé, concrétise le présent et pense au futur.* » Je crois que c'est ce que nous sommes en train de faire. Merci.

Monsieur le Président

Merci Madame Mirallès. Monsieur Domergue.

Jacques DOMERGUE

Mes chers collègues, Monsieur le Président, ce dossier du stade est un dossier emblématique pour Montpellier et il préfigure à mon sens les difficultés que nous allons rencontrer dans les années à venir. Quand une collectivité décide de construire un stade, il y a des éléments constants. Le premier, c'est que la polémique ne fait que commencer et de ce côté-là nous sommes servis. Nous avons vu déjà dans la presse que les choses étaient quasiment ficelées et par voie de fait, la polémique va être assez intense. Vous considérez que le choix de quitter La Paillade est établi. Vous dites que les raisons sont obligatoires : inondations, problèmes d'accessibilité, nous pouvons en trouver d'autres, notamment le fait que c'est dans une cité pour laquelle l'image a du mal à être positivée – mais ces éléments ne sont pas à mon sens suffisants.

Je vais prendre quelques exemples. Paris avait le Parc des Princes, 40 000 places. Ils ont fait un stade de 80 000. Bordeaux, Chaban-Delmas est passé de 30 et quelques milles à 42 000. Lyon est passé de Gerland, 40 000, au Parc Olympique lyonnais, 59 000. Le stade Pierre Mauroy à Lille, une grande métropole, fait 50 000 places. Et nous nous préparons à construire un stade neuf, certes avec des infrastructures, certes pour aménager un quartier comme nous l'avons fait d'ailleurs à Ovalie, nous nous en sommes rendu compte et c'est plutôt positif, mais nous nous préparons à mettre en route le déclassement de Montpellier en construisant un stade qui va rivaliser avec le stade des Costières à Nîmes, avec le stade de la Méditerranée à Béziers, 18 000, et bientôt avec le stade Aimé-Giral à Perpignan. Mes collègues, ce n'est pas digne d'une ville comme Montpellier, et Dieu sait que je suis soucieux des deniers publics.

Aujourd'hui il faut que nous soyons clairs. Ou on a les moyens de payer un stade et d'avoir un projet qui, comme l'a dit Jean-Pierre Grand, peut être ambitieux avec un projet structurant, et à ce moment-là le choix de déplacer le stade peut se concevoir, ou alors on dit : « *Montpellier n'est plus capitale régionale, n'a plus les ambitions qu'il avait, on constate que le déclassement est en route.* »

Monsieur le Président

Mais grâce à Monsieur Fillon peut-être... !

Jacques DOMERGUE

On ne peut pas se payer la construction d'un stade tel que celui de Lille ou celui de Lyon et à ce moment-là nous baissons la garde et nous réhabilitons le stade de la Mosson. Parce que vous dites : le stade de la Mosson (nous parlerons du quartier ensuite), aujourd'hui il est inconcevable de le maintenir parce qu'il est en zone inondable et parce qu'il est inaccessible. Moi je vous dis qu'il est inaccessible parce qu'on le veut. Il y a le tramway qui arrive. Faites un passage pour Juvignac, je sais que le Maire de Juvignac ne sera pas tout à fait content, et vous verrez que nous pourrons le désenclaver avec la proximité de l'A75. L'autoroute dou-

blée de l'A9 ne s'arrête pas sur le stade et je doute fort que les gens de la région qui vont venir voir Montpellier avec ses résultats extraordinaires prennent le train pour venir en TGV à la gare de la Mogère. Tout cela, ce sont des arguments fallacieux.

Monsieur le Président

Monsieur Domergue.

Jacques DOMERGUE

Laissez-moi finir.

Monsieur le Président

Je ne peux pas vous laisser dire avec ironie « *les résultats extraordinaires de Montpellier* ». Quand on aime une ville on la soutient, même quand elle est en difficulté.

Jacques DOMERGUE

Je la soutiens.

Monsieur le Président

Ici, c'est Montpellier. Ici, il faut aller au combat. Il ne faut pas reculer, il ne faut pas décliner. Vous savez bien que c'est le Gouvernement qui nous a retiré notre titre de capitale régionale avec la réforme territoriale. Vous le savez bien.

Jacques DOMERGUE

Monsieur Saurel, il faut dire la vérité.

Je peux continuer ?

Monsieur le Président

Oui.

Jacques DOMERGUE

Je reprends : ou on a une ambition et les moyens, ou on peut avoir une ambition sans les moyens et à ce moment-là on peut revoir le projet à la baisse. Mais il y a des questions qui restent non résolues. Quoi qu'il en soit, nous serons obligés de calibrer la Mosson pour faire en sorte que non seulement le stade actuel ne s'inonde pas, mais pour que Juvignac ne s'inonde pas. Je suis allé en barque à Juvignac quand il y avait des inondations. Ce projet est un projet métropolitain. Monsieur Meunier a démontré d'ailleurs que les zones inondables où vous voulez faire le stade aujourd'hui ne sont plus inondables car on a calibré le Lez. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose sur la Mosson ? Cela coûterait moins cher sur quelques kilomètres que de faire des investissements tels que vous les imaginez.

Ensuite, il y a l'élément-clé qui est fondamental. Je ne parle même pas des problèmes de coût. Comme l'a dit Monsieur Martin, un stade est une symbolique. Le stade de La Paillade, même si vous l'avez – pas vous mais vos prédécesseurs – débaptisé en disant que c'était la Mosson, pour nous montpelliérains cela reste La Paillade et La Paillade, c'est quelque chose qui bat au cœur des montpelliérains. Vous enlevez une infrastructure sans en avoir discuté, car si je comprends bien c'est un état de fait, comme l'avait fait d'ailleurs Georges Frêche en 2002. Quand il a perdu les élections, il a supprimé d'un trait de plume, excusez-moi Julie, le basket. La Paillade ne peut pas être considérée comme cela. Même si vous avez un projet urbain, vous allez encore densifier cette zone pour faire je ne sais pas quoi.

Avant que nous puissions nous prononcer, il est indispensable que nous ayons la certitude que dans les études vous allez vous dire : « *Faut-il ou pas déplacer le stade ?* » Et non : « *Le stade, c'est acquis, il est déjà déplacé.* » C'est un premier point. Ensuite, il faut que l'on nous propose des moyens de reconversion du stade de la Mosson que vous comptez, je pense, détruire. Vous avez sûrement des projets mais il faut les aligner, il faut que nous les voyions, pour que nous sachions si ce choix – qui est un choix stratégique pour

la Métropole montpelliéraine, j'en suis convaincu – ne se retournera pas contre nous. C'est un élément extrêmement important.

A Montpellier, 9 000 personnes vont au foot mais il y a une offre extraordinaire. Jean-Luc le sait : au niveau du rugby, au niveau du hand, au niveau de tous les sports collectifs et individuels il y a des possibilités. Peut-être faut-il raisonner différemment. Peut-être faut-il imaginer aussi que nous allons construire un véritable projet collectif, sportif, comme au niveau du Barça ou du Paris-Saint-Germain. Il y a des choses à imaginer. Oui, il faut être ambitieux, mais avant d'être ambitieux il faut analyser toutes les situations, toutes les solutions. Et le but de cette étude n'est pas de dire : « *C'est bon, La Paillade c'est terminé, nous allons réfléchir sur le stade entre les deux autoroutes.* » Non, le projet doit commencer avant que l'on dise que La Paillade, c'est terminé. Parce que les pailladins sont attentifs à cela. En tant que montpelliérains nous avons le droit de nous poser la question : « *Est-ce un bon choix ? Pouvons-nous nous le permettre ?* »

Dernier point pour conclure : faire un stade de 20 000 places, c'est tirer un trait sur l'avenir national et international de Montpellier. C'est faire en sorte que nous n'ayons plus jamais une Coupe d'Europe – parce que Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nous ne sommes pas là pour quelques années. Ce stade va être construit pour des décennies. Il faut que Montpellier soit capable de postuler demain pour de grandes manifestations. Si nous faisons un stade compétitif avec les autres stades français, que nous pouvons accueillir des manifestations internationales et que nous évitons ce déclassement qui nous fait peur à tous à Montpellier – ce n'est pas parce que je le dis que je le souhaite –, là ce sera un bon choix.

Monsieur le Président

Je n'ai pas peur du déclassement. Je ne vois pas le déclassement. C'est un mythe, ce déclassement !

Jacques DOMERGUE

Présentez-nous un projet alternatif. Il est indispensable que les études partent du point 0...

Monsieur le Président

Nous sommes *number 1* sur la création d'emplois, *number 2* en Europe sur l'urbanisme.

Jacques DOMERGUE

... et non pas considèrent comme un acquis le fait que le stade de La Paillade est définitivement condamné.

Monsieur le Président

Il est où, le déclassement ? Numéro 2 en Europe sur l'urbanisme, première ville à créer l'emploi. Attendez ! Il est où, le déclassement ? Je veux bien mais ce n'est qu'un concept. C'est une chimère que vous développez, ce n'est pas la réalité. Monsieur Rouilleault.

Henri ROUILLEAULT

Monsieur le Président, très rapidement puisque beaucoup de choses ont été dites. Je partage ce qu'a dit Roger Caizergues : nous votons des études à ce stade, nous ne votons pas encore pour une décision mais les études sont faites pour y voir clair. Deuxièmement, je partage les préoccupations qu'a exprimées Julie Frêche sur l'avenir du quartier de La Paillade bien évidemment. Troisièmement, je partage ce qui a été dit par Jean-Pierre Grand – pour une fois nous sommes complètement d'accord – sur le fait qu'il faut se mettre dans une optique de moyen terme en termes d'aménagement de la Métropole.

Je trouve simplement que comme il s'agit de coûts très importants, et Monsieur Moure soulignait le fait que le chiffre de 120 millions est peut-être très sous-estimé, il ne faut pas écarter dans le cahier des charges des études l'hypothèse que cela puisse servir à de très grands événements, aussi bien pour le foot que pour le rugby. La cohabitation de ces deux sports que j'aime beaucoup ne me paraît pas choquante. La Mosson l'a fait à une époque. Vraiment, faut-il écarter cela d'un trait de plume, ou chercher des économies ?

Monsieur le Président

Simplement, sachez que le stade Yves-du-Manoir dont nous parlions tout à l'heure reçoit 16 000 places et a coûté 65 millions d'euros.

Echanges hors micro

Monsieur le Président

Voilà, et il a coûté 60 millions d'euros. Ne nous affolons pas sur les chiffres. Les études ont ce but-là : nous dire les limites de l'opération. Et dans les études, nous ferons la prospective sur le quartier Mosson, parce que c'est indissociable. L'endroit où l'on implante et l'endroit que l'on quitte, c'est indissociable. Je le dis depuis le début, c'est pour cela que j'ai fait passer le trait de l'ANRU derrière le stade.

Dernière intervenante du soir sur cette affaire : Madame Cassar.

Michelle CASSAR

J'ai eu l'occasion la semaine dernière de vous faire part rapidement de mon avis sur le déplacement du stade. Comme beaucoup bien évidemment, je regrette de voir disparaître l'emblématique stade de la Mosson et ce qu'il représente pour tous les passionnés de foot. Mais vous le soulignez Monsieur le Président dans ce rapport qui nous est soumis ce soir : il est situé en zone rouge aujourd'hui appelée « zone de danger » sur le plan de prévention des risques inondation.

Nous parlons donc dans ce rapport de sécurité, sécurité des biens mais aussi des personnes. Et vous savez tous que je suis intransigeante sur les règles de sécurité. Vous m'avez d'ailleurs, Monsieur le Président, chargée de cette délégation. A trois reprises, ce stade a été l'objet d'épisode pluvio-orageux importants entraînant sa fermeture et des coûts de remise en état très élevés supportés par le budget de la Métropole. Malgré les travaux engagés consistant à aménager des portes étanches qui devaient faire barrage au débordement des eaux de la Mosson qui envahissaient ce stade, ce dispositif n'a pas été opérant comme l'a souligné tout à l'heure Fabien Abert. Mais il n'y a pas que les problèmes d'inondation : le stade de la Mosson présente d'autres problèmes importants de sécurité. En effet, la pente de la tribune Aigoual est non conforme aux règles de sécurité. Ce point de non-conformité relevé par la Commission de sécurité depuis mai 1997, date d'ouverture au public de cette tribune pour le Mondial 98...

Monsieur le Président

Ecoutez Madame Cassar, s'il vous plaît.

Michelle CASSAR

... est particulièrement dangereux lors de mouvements de foule. Je vais vous dire pourquoi, Monsieur Larué, laissez-moi terminer. Je vous rappelle à cet effet que les avis de la Commission de sécurité sont publics ; vous pouvez aller les consulter. Ladite Commission a, par mesure de compensation, demandé d'améliorer les conditions de sécurité par un surcroît de stadiers répartis dans les escaliers, et d'autres mesures d'aménagement. Tous ces problèmes, Monsieur le Président, pourraient engager votre responsabilité en cas d'événement grave puisque c'est la métropole qui est propriétaire de cet équipement.

De plus, en cas de prévision d'épisodes pluvio-orageux importants, ce stade ne devrait pas être ouvert au public. Dans ces conditions et malgré, je le rappelle, tout l'attachement affectif et rempli d'histoire que l'on peut témoigner à ce lieu, il devient nécessaire comme vous nous le proposez de construire un nouvel équipement sportif du XXI^e siècle.

A cet égard, l'expérience des communes de Lille, de Nice ou encore de Bordeaux montre que le coût envisagé initialement pour la construction d'un tel équipement est doublé en fin de construction. Il serait donc judicieux de prendre contact avec les élus de ces territoires afin qu'ils puissent nous faire bénéficier de leur expérience.

Par ailleurs, vous nous proposez le site de la Mogère, lequel est critiqué pour être, nous l'avons entendu ce soir, inondable. Il y aurait lieu bien évidemment de préparer ce dossier pour ne pas connaître à nouveau les débats sur l'inondabilité des terrains et pour éviter la critique sur la fait de supprimer un stade en zone inondable pour en faire un autre sur un terrain tout aussi inondable aux dires de certains. En outre, il n'est pas

négligeable de souligner, comme l'a fait encore une fois Fabien tout à l'heure, l'activité économique que va générer cet équipement en donnant la priorité aux entreprises de la Métropole. Il faudra prévoir également une clause sociale pour l'emploi.

Enfin, je rappelle que ce rapport ne porte que sur les études de faisabilité et les demandes de subventions. Notre Conseil devra se prononcer par la suite sur le programme, notamment sur le coût des nouveaux équipements. Pour toutes ces raisons, les représentants de Pignan voteront pour ce projet.

Monsieur le Président

Merci Madame Cassar. Monsieur El Kandoussi ne s'était pas manifesté mais c'est moi qui ne l'ai pas vu et j'en suis désolé. Monsieur El Kandoussi, Conseiller départemental de La Paillade.

Abdi EL KANDOSSI

Monsieur le Président, merci. Je vous écoute depuis tout à l'heure. J'ai l'impression que La Paillade va s'écrouler si le stade de la Mosson quitte le territoire de La Paillade. Vous êtes en train de nous expliquer que La Paillade ne tient que par deux heures de foot tous les quinze jours, c'est cela ? Est-ce cela le problème de La Paillade ? Si on enlève le foot, La Paillade s'écroule ? Soyons sérieux cinq minutes. Enlevons ce stade s'il n'a plus sa place à cet endroit-là et travaillons pour la population de La Paillade. Cela, c'est un vrai métier, c'est du boulot, c'est de la politique.

Monsieur le Président

Merci Monsieur El Kandoussi. Je vais mettre aux voix l'affaire 6. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur le Maire de Vendargues, Monsieur le Maire de Montaud, Monsieur le Maire de Beaulieu et Monsieur Revol, Maire de Grabels. Qui est contre ? Monsieur Larue, Monsieur Martin, Madame Jamet. Il y a trois votes contre. Merci ! Nous passons à l'affaire suivante.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (4 abstentions et 3 votes contre).

Se sont abstenus : M. P. DUDIEUZERE, M. A. MOYNIER, M. J. RAYMOND, M. R. REVOL (procuration).

Ont voté contre : Mme F. JAMET, M. A. LARUE, M. H. MARTIN.

AFFAIRE N° 7 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – MODERNISATION DU CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME – EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Mme F. JAMET et M. J. DOMERGUE sortent définitivement de séance (M. J. DOMERGUE a donné pouvoir à M. G. LANNELONGUE).

Mme M. DRAY-FITOUSSI, Mme C. HART, M. E. PETIT, M. A. LARUE et M. A. EL KANDOSSI sortent de séance (Mme M. DRAY-FITOUSSI a donné pouvoir à Mme V. BARTHAS-ORSAL).

M. N. SEGURA entre en séance.

Monsieur le Président

Puisque Monsieur Meunier n'a pas pu rester, nous allons prendre l'ordre normal. Affaire 7 : il s'agit de la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme. La parole est à Stéphanie Jannin, Vice-Présidente.

Stéphanie JANNIN

Bonsoir à tous. Monsieur le Président, chers collègues, nous avons délibéré le 12 novembre 2015 pour la mise en place du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal, PLUi. Dans le respect des objectifs de densification des territoires urbains et de limitation de la consommation des terres agricoles naturelles et forestières, le PLUi de Montpellier Méditerranée Métropole et de ses 31 Communes permettra en particulier de pallier les effets induits par la suppression immédiate du Coefficient d'Occupation des Sols, du COS, et des

règles de superficie minimale des terrains consécutives à la promulgation de la loi du 24 mars 2014, dite loi ALUR. Je pense que les Maires de l'assemblée savent bien de quoi je parle.

Il s'agira dans cette perspective d'élaborer un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal métropolitain novateur, privilégiant une approche contextuelle et/ou morphologique portant sur les formes et les densités urbaines, afin d'insérer plus efficacement le projet urbain dans son environnement. Les PLU dont la révision ou l'élaboration a été prescrite après le 1^{er} janvier 2016 doivent impérativement intégrer un contenu réglementaire modernisé.

Le contenu modernisé du PLU s'impose à terme à tous les PLU et ce droit d'option a déjà été exercé par exemple par les Métropoles de Nantes, de Marseille, de Grenoble ou de Rouen. L'évolution du contenu du PLU permet en particulier de garantir la traduction des spécificités de chaque projet urbain municipal ; permet aussi d'encadrer plus efficacement les dynamiques de réinvestissement urbain, de favoriser la mixité fonctionnelle et sociale et de conforter la préservation de l'environnement.

Il permettra notamment, pour les secteurs où nous le souhaitons, le recours au règlement graphique et l'introduction de règles plus qualitatives. L'élaboration d'un règlement graphique permet une application à la carte et garantit la traduction des spécificités de chaque projet urbain communal. Le contenu modernisé du PLU que nous vous proposons ici permet de traduire plus précisément les orientations spécifiques de chaque projet urbain communal relatives à l'encadrement des dynamiques de réinvestissement des tissus constitués, notamment les tissus pavillonnaires, avec la possibilité de rédiger des règles distinctes entre les constructions neuves et les constructions existantes, mais également les possibilités de suppression de l'obligation de réglementer l'implantation des constructions, etc.

Ce contenu modernisé nous permettra aussi de favoriser la mixité fonctionnelle et de conforter les activités économiques avec par exemple la possibilité d'interdire, soumettre à des conditions particulières des règles spécifiques pour les législations définies par le législateur, de pouvoir faire des règles différenciées au sein d'une même zone par exemple, pour favoriser la mixité fonctionnelle et sociale.

Enfin, ce contenu modernisé nous permettra de préciser les outils réglementaires contribuant à la préservation de l'environnement et à la résilience du territoire. Il s'agit en particulier de réduire l'imperméabilisation des sols en offrant la possibilité de recourir à des dispositifs alternatifs, et de favoriser une gestion durable des sols en adaptant le plan local de l'urbanisme aux services et fonctions écologiques rendus par ces sols, notamment avec la notion de coefficient de biotope sur laquelle nous pouvons travailler.

Monsieur le Président

Merci Madame Jannin. Qui souhaite s'exprimer sur cette affaire importante ? Je vous rappelle quel est notre timing en termes de discussion sur les grands documents d'urbanisme. Au mois de février, je présiderai avec Madame Jannin dix réunions sur le Schéma de Cohérence Territoriale, dans dix sites différents. Et au mois de mars, une dizaine de réunions sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, même chose.

Madame Jannin conduit les ateliers Montpellier Métropole Territoires avec vous, avec les Maires, parce que nous avons demandé aux Maires de mettre en révision leur Plan Local d'Urbanisme avant la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, afin qu'ils puissent intégrer l'ensemble des orientations qu'ils ont choisies dans leurs propres documents d'urbanisme et qu'ils puissent être pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole. Pour ceux qui ne pouvaient pas le faire, la Métropole les a aidés et assistés. Cela faisait partie du Pacte de Confiance des Maires.

Je mets aux voix. Contre ? Monsieur Fourcade.

Jean-Noël FOURCADE

Tous les élus sont bienvenus à ces réunions de travail sur le SCoT et le PLUi ?

Monsieur le Président

Ce sont des réunions de concertation publique. Vous y êtes le bienvenu. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 8 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE MONTAUD – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – MODERNISATION DU CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME – EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Monsieur le Président

Affaire suivante, il s'agit de l'affaire 8, révision du Plan Local d'Urbanisme de Montaud. Avez-vous des questions à formuler à Madame Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 9 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE JUVIGNAC – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

Monsieur le Président

Modification simplifiée du PLU de la ville de Juvignac. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 10 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'EXPROPRIATION (DUP) DITE LOI VIVIEN POUR L'IMMEUBLE CADASTRE HW 655, SITUÉ 1 RUE ADAM-DE-CRAPONNE A MONTPELLIER – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. P. DUDIEUZERE sort de séance.

Monsieur le Président

Engagement de la procédure, affaire 10, d'utilité publique et d'expropriation, DUP, dite « loi Vivien » pour l'immeuble cadastré HW 655, situé 1 rue Adam-de-Craponne à Montpellier. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 11 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – QUARTIER HOPITAUX FACULTES – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET SCCV CAMPUS EMMA – OPERATION SISE N° 473 – 501 AVENUE DU MAJOR-FLANDRE 34000 MONTPELLIER – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 11, quartier Hôpitaux Facultés, Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Métropole et Campus Emma, opération sise numéro 473-501 avenue du Major-Flandre, dans le secteur qui est derrière l'université Paul-Valéry. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 12 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – QUARTIER CROIX D'ARGENT – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ENTRE MONT-

PELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA SARL PARC SAINT-ANDRE OPERATION SISE 2677 AVENUE ETIENNE-MEHUL A MONTPELLIER – APPROBATION

Mme M. H. SANTARELLI sort de séance

Monsieur le Président

Affaire 12, quartier Croix-d'Argent, Projet Urbain Partenarial entre la Métropole et la SARL Parc Saint-André. Pas d'intervention ? Contre ? Abstentions ? Savez-vous que les PUP, maintenant c'est la Métropole qui les acte ? Le PUP, c'est le fils spirituel du PAE, du Plan d'Aménagement d'Ensemble. C'est l'évolution.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 13 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – REVERSEMENT DES PRODUITS DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) PASSE PAR LA VILLE DE MONTPELLIER – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 13, reversement des produits de Projet Urbain Partenarial passé par la ville de Montpellier. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 14 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) – COMMUNE DE BAILLARGUES – SECTEUR CENTRE-VILLE – CONVENTIONS AVEC LA SCCV MAS DE ROUE ET LA SNC (FDI) PLAN DES TAUREAUX – CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC LA COMMUNE DE BAILLARGUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 14, Projet Urbain Partenarial pour Baillargues. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. Y. PELLET, M. N. SEGURA.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 15 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – CASTELNAU-LE-LEZ – OPERATION PRADO CONCORDE – RECONSTITUTION DU PARKING RELAIS CHARLES-DE-GAULLE – ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) D'UN PARKING – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme M.H. SANTARELLI, Mme C. HART, M. A. EL KANDOUSSI et M. R. YOUSSEUS entrent en séance

Monsieur le Président

Affaire 15, Castelnau-le-Lez, opération Prado-Concorde, reconstruction du parking. Madame Jannin, un petit mot parce que c'est une très belle opération qui est à la frontière de Castelnau et de Montpellier, à côté du pont de la Concorde sur la place Charles-de-Gaulle, à la place de l'ancienne gendarmerie.

Stéphanie JANNIN

Il s'agit d'une opération importante située sur la commune de Castelnau mais vraiment à la limite directe de la ville de Montpellier. Sur la ville de Montpellier, nous travaillons juste en face, de l'autre côté du Lez, sur

le projet de la route de Nîmes qui va être aussi un projet de nouveau quartier important. Ces deux parties vont pouvoir dialoguer et je pense que c'est, face à cet endroit-là, la limite peut-être entre les deux communes dans des projets de renouvellement urbain, puisque l'opération Prado-Concorde est un projet de renouvellement urbain. Existait à cet endroit-là un certain nombre de constructions, notamment la gendarmerie, et prendra place cette opération Prado-Concorde qui accueillera une mixité fonctionnelle importante avec notamment des logements en accession abordable et en accession libre, des logements locatifs sociaux, une résidence seniors, un campus qui sera organisé autour d'une école d'enseignement supérieur, des bureaux, des commerces et une école primaire privée.

C'est un programme mixte complexe en renouvellement urbain, et la particularité que nous traitons dans cette affaire est que, outre ce programme que je viens de citer, cette opération prévoit la réalisation d'équipements extérieurs, mais aussi la reconstitution des soixante places de parking relais P + R. Elle prévoit la reconstitution du P + R, de ce parking relais de soixante places dans l'ensemble Prado-Concorde, ce qui le situera dans une localisation plus favorable dans le sens Castelnaud-Montpellier à l'heure de pointe du matin. Aujourd'hui, ce parking relais est situé en face.

Par ailleurs, en l'associant à la réalisation des 139 places de stationnement qui sont rendues nécessaires à une partie des logements, le parking de l'opération Concorde aura une taille de 199 places et il est prévu d'associer l'exploitation par TaM des deux parkings de façon mutualisée. Donc en jouant sur les différentes temporalités d'usage des espaces, entre les temps de travail et les temps où l'on est sur son lieu d'habitation, nous allons optimiser le foisonnement des stationnements. Vous le savez : très souvent, lorsque nous présentons à la population des opérations d'habitat, de logement, des opérations immobilières, cette question du stationnement revient.

Ici est envisagée une véritable proposition nouvelle pour cette question du stationnement. Le stationnement qui sert à l'habitation la nuit pourra servir aux usagers qui vont travailler le jour. C'est donc une vraie solution de foisonnement des usages sans augmenter le coût de la construction, avec une multitude de parkings. Le coût de la construction à un moment ou un autre se ressent dans le coût d'achat des habitants. Quand on travaille sur cette optimisation, à la fin on travaille aussi pour le coût final que payeront les habitants pour ces logements.

Monsieur le Président

Merci Madame Jannin. Moi aussi, je voudrais dire l'exemplarité de cette proposition architecturale qui répond à plusieurs questions. C'est un ensemble important, ce n'est pas un immeuble de deux étages et de quinze appartements. C'est pratiquement un îlot qui est reconstruit sur la place Charles-de-Gaulle, à proximité du pont de la Concorde. Cela fait face au programme de Castelnaud-le-Lez et qui s'appelle l'Etoile, et le nom de Prado-Concorde a été trouvé parce que cela se trouve entre le pont de la Concorde et la résidence qui est derrière, qui s'appelle le Prado-Lido. Le Prado-Concorde, c'est la jonction des deux.

Ce qui est intéressant c'est qu'en termes architecturaux cela répond au programme de l'Etoile et cela répondra aux programmes que Montpellier concevra sur l'avenue François-Delmas. Ce qui met à bas l'idée d'entrée de ville. Dans une Métropole, il n'y a pas d'entrée de ville, il n'y a que des connexions des villes entre elles. Et entre Castelnaud et Montpellier, il n'y a pas d'étanchéité. Il y a de la porosité, il y a de la transparence.

Qui est contre ? Monsieur Rouilleault, pardon, et Monsieur Dewintre.

Henri ROUILLEAULT

Juste un point très rapide, Monsieur le Président. Moi, j'approuve tout à fait la mixité sociale et intergénérationnelle prévue dans ce quartier qui est à la jonction des deux communes de Montpellier et de Castelnaud comme vous l'avez dit. L'idée de foisonnement du parking – les services ont bien travaillé – est une idée intelligente : celle que ce parking puisse servir à la fois aux usagers de la TaM, aux habitants des logements sociaux et aussi des commerces, services, etc., qui fonctionneront pendant la journée.

Simplement j'ai juste une réserve, c'est qu'il est prévu que nous mettions à contribution le promoteur de Prado-Concorde pour cette opération, ce qui paraît très bien, mais également le promoteur du troisième côté de la place dont vous n'avez pas parlé, Monsieur le Président, mais sur lequel à terme il y aura un projet sur

l'Est. Je pense que dans la convention qui sera faite il serait bien de prévoir une clause de revoyure, un point d'étape pour voir comment fonctionne ce foisonnement. Si cela ne suffit pas, il faudra que sur le troisième côté de la place le promoteur n'utilise pas le parking dont nous parlons à présent mais en construise un autre. Evidemment, il ne participera pas donc il y a un sujet innovant, il faut prendre des précautions pour cette question.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Rouilleault. Monsieur Dewintre.

Thierry DEWINTRE

Je voulais vous dire la satisfaction des castelnaudviens sur ce projet qui effectivement va libérer de l'espace de parking. Je voulais également remercier les services de la Métropole qui ont été particulièrement efficaces sur ce dossier exemplaire, qui représente 23 000 mètres carrés, quand même. Bien entendu, les points de vigilance nous les connaissons et nous y serons attentifs. Dans le cadre de ce travail que nous menons conjointement, nous réfléchirons aux divers problèmes qui pourraient être générés par d'autres constructions.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Dewintre. Madame Jannin, un petit mot ?

Stéphanie JANNIN

Monsieur Rouilleault, nous avons discuté de ces sujets plusieurs fois en commission : ce sont des sujets qui sont à l'étude. Je remercie également la Commune de Castelnau avec qui nous avons eu un partenariat important pour monter tout ce dossier, un partenariat qui nous a permis d'aller plus loin dans l'innovation et dans le service rendu aux habitants.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 15. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le pont de la Concorde porte bien son nom.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 16 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – OPERATION PRADO CONCORDE – ANNULATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT MAZURE – COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. E. PETIT entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 16, opération Prado-Concorde, annulation du cahier des charges du lotissement Mazure. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 17 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU RUISSEAU DE L’AIGUES-VIVES – SITE STRATEGIQUE PLAINE DU COLOMBIER – COMMUNE DE BAILLARGUES – APPROBATION DES DOSSIERS D’ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DECLARATION D’UTILITE PUBLIQUE ET LES AUTRES PROCEDURES ADMINISTRATIVES – ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Monsieur le Président

Affaire 17, aménagement de protection contre les inondations du ruisseau de l’Aigues-Vives, site stratégique plaine du Colombier à Baillargues : je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 18 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – CONVENTION PORTANT DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE L’ETAT A LA METROPOLE SUR LE PERIMETRE DE L’OPERATION ODE A LA MER – COMMUNES DE LATTES ET DE PEROLS – APPROBATION

M. R. CALVAT et M. H. MARTIN sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire 18, convention portant délégation du droit de préemption urbain de l’Etat à la Métropole sur le périmètre de l’opération Ode à la mer. Qui demande des explications à Stéphanie Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 19 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ZAC EXTENSION EUREKA – COMMUNES DE MONTPELLIER ET DE CASTELNAU-LE-LEZ – DEMANDE DE PROROGATION DE L’ARRETE DE DUP – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 19, ZAC extension Eurêka, Communes de Montpellier et de Castelnaud, demande de prorogation de l’arrêté de DUP. Pas de demande d’intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 20 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE TIERS PAYEUR – COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme M. CASSAR, Mme S. BOUALLAGA et M. E. PENSO sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire 20, avenant numéro 3 à la convention de tiers payeur, commune de Villeneuve-lès-Maguelone. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 21 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – COMMUNE DE MONTPELLIER – SECTEUR PONT-TRINQUAT MEJANELLE – CONSTITU-

TION D'UNE RESERVE FONCIERE – ACQUISITION DE LA PROPRIETE CADASTREE SS N° 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 21, Développement et aménagement durable du territoire, commune de Montpellier, secteur Pont-Trinquat-Méjanelle, constitution d'une réserve foncière, 187 757 euros. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 22 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, ET LES VILLES DE MONTPELLIER, CASTELNAU-LE-LEZ, GRABELS, PEROLS ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Monsieur le Président

Affaire 22, achat de matériel d'entretien des espaces verts, appel d'offres, autorisation de signer la convention. Qui demande des explications auprès de la Vice-Présidente Madame Isabelle Guiraud, Maire de Saint Jean de Védas ? Je mets aux voix. Contre ?

Et pas Saint Jean de Védas. Je répète. Il y en a qui disent : « *J'habite à Figuérolles.* » On dit : « *J'habite à Figuerolles.* » Et on n'habite pas à Saint Jean de Védas, on habite à Saint Jean de Védas. Cela n'a rien à voir. Quand on habite dans un pays, il faut en adopter les coutumes. Moi, j'habiterais à Lille, je parlerais ch'ti.

22 : dans un souci d'économie, Madame Guiraud vous propose d'acheter du matériel d'entretien des espaces verts, de passer les appels d'offres et de lui donner l'autorisation de signer les papiers nécessaires. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 23 : ADMINISTRATION GENERALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – COMMISSIONS DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS ENERGIE ET TRANSPORTS, MOBILITE, ELECTIONS

M. R. CALVAT entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 23, toujours administration générale, Commissions de Délégations de Services Publics, Madame Guiraud.

Isabelle GUIRAUD

Oui, Président, c'est le prolongement de la délibération que nous avons prise au dernier Conseil de Métropole. Il s'agit cette fois-ci de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public Energie et de la Commission de Délégation de Service Public Transports et Mobilité. Monsieur le Président, je vais vous laisser le soin de nous communiquer la liste des candidats. Merci.

Monsieur le Président

Merci Madame Guiraud. Les membres titulaires pour la Commission Energie sont les suivants : Titina Dasyuva, Régine Illaire, Henri De Verbizier, Gérard Lannelongue Jean-Pierre Moure. Les membres suppléants : Michelle Cassar, Thierry Quilès, Véronique Demon, Anne Brissaud et France Jamet.

Pour ce qui est de la Commission Transports Mobilité, membres titulaires : Sauveur Tortorici, Robert Cotte, Valérie Barthas-Orsal, Jacques Domergue, Jean-Pierre Moure, et les membres suppléants : Gilbert Pastor,

Michèle Dray-Fitoussi, Chantal Lévy-Rameau, Caroline Navarre et Anne Brissaud. L'élection, si vous le demandez, peut avoir lieu à bulletin secret mais si vous ne le souhaitez pas, nous pouvons la réaliser à main levée.

Qui demande une élection à bulletin secret ? Je mets aux voix à main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 24 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CORUM, PALAIS DES CONGRES, OPERA ET DU ZENITH SUD – SAEML MONTPELLIER EVENTS – TARIFS – APPROBATION

Mme M. CASSAR, Mme S. BOUALLAGA, M. P. DUDIEUZERE, M. H. MARTIN et M. E. PENSO entrent en séance.

Mme I. GUIRAUD, M. F. ABERT et M. A. MOYNIER sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire 24, Madame Marion qui rentre à l'instant d'un périple nordique, qui a mené ses pas d'abord à Helsinki, en Finlande, et puis à Kalouga, en Russie. Madame Marion, vous avez la parole. Ne nous passez aucun détail, je vous en supplie. Je veux tout savoir de ce voyage. Tout !

Chantal MARION

Monsieur le Président, chers collègues, effectivement nous revenons, parce que je ne suis pas partie seule, d'une mission très importante avec deux personnes de l'administration que je tiens à citer, Madame Jaana Reinikainen qui est d'origine finlandaise, et Monsieur Pascal Ribes qui s'occupe de l'international, et également avec deux entreprises en ce qui concerne le déplacement sur la Finlande et quatre entreprises en ce qui concerne le déplacement sur la Russie.

Cela a été une mission très riche dans divers domaines. Tout d'abord, pourquoi la Finlande ? Rappelez-vous, je vous en avais déjà parlé, Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'innovation et au numérique, a toujours dit aux Métropoles labellisées French Tech que nous ne nous déplaçons pas assez en Europe. La Finlande c'était une date prévue puisqu'il y avait le salon Slush, que nous pouvons comparer au CES de Las Vegas. C'est vraiment un salon d'innovation. C'est le premier salon d'innovation en Europe et c'était quelque chose à tout prix à voir. Il y avait un stand French Tech et je pense que pour le prochain, nous demanderons à avoir un stand où nous puissions amener des entreprises.

J'ai eu le plaisir de rencontrer le Maire d'Helsinki, Monsieur Jussi Pajunen, avec lequel j'ai eu un entretien très favorable. Helsinki est une capitale santé ; également sur la smart city et sur la cité intelligente nous nous sommes trouvés des points communs. Il y a un écosystème qui ressemble énormément à l'écosystème montpelliérain. Il y a eu une visite énorme de tous les incubateurs, coworking. Les entreprises ont eu des relations B2B très intéressantes. D'ailleurs, lors de la conférence de presse de ce matin ils ont pu s'exprimer et dire leur plaisir d'être accompagnés comme cela par la Métropole.

Monsieur le Président

Qui étaient les journalistes présents à la conférence de presse ce matin ? Ceux qui n'étaient pas là, cela veut dire qu'ils ne s'intéressent pas aux relations internationales de la Métropole.

Chantal MARION

Il y avait *La Marseillaise*, *La Lettre M*. Je crois que c'est tout.

Monsieur le Président

Arrêtez, je vais souffrir.

Chantal MARION

Je me suis renseignée, Monsieur le Président, quand même. *Midi-Libre* se sont excusés car ils étaient pris ailleurs. Ils ont dit qu'ils feraient un petit encart dans le *Midi-Libre*.

Monsieur le Président

Cela va.

Chantal MARION

Nous verrons. Les incubateurs sont très intéressants au niveau d'Helsinki, et surtout nous avons rencontré également un opérateur du tourisme. Vous savez qu'avec le Développement économique on amène le tourisme, et le tour-opérateur qui était venu lors de la coupe d'Europe de basket est le tour-opérateur Elmämysmatkat, qui est prêt à collaborer avec l'office de tourisme métropolitain pour ouvrir des collaborations. Et puis Monsieur le Président, vous avez parlé tout à l'heure du design, j'ai rencontré la personne *number one* du design d'Helsinki qui a été nommée par le Maire d'Helsinki comme « la femme porteur de design ». Sa délégation c'est le design. C'est Madame Anne Stenros. Je lui ai demandé de venir l'année prochaine lors des journées du design à Montpellier pour tenir une conférence sur ce sujet.

Monsieur le Président

Il y a trois ans, Helsinki capitale mondiale du design, d'où le contrat Montpellier-Nîmes-Alès-Sète design. C'est pour ceux qui disent que je fais n'importe quoi.

Chantal MARION

Voilà pour la Finlande. Ensuite, étant dans le Nord de l'Europe, nous avons continué sur la Russie. La mission Russie s'est déroulée du 4 au 9 décembre. Le but de cette délégation avec quatre entreprises était évidemment de rencontrer le Maire d'Obninsk, avec qui nous travaillons depuis quinze ans déjà et nous avons des conventions, mais également de rencontrer le Gouverneur de la région de Kalouga, dans le but, Monsieur le Président vous l'avez dit, de signer un jumelage, de signer des conventions. J'ai rencontré le Gouverneur de Kalouga, je vais retrouver son nom qui est très difficile : Monsieur Anatoli Artamonov, qui a été très sensible à la manière dont nous avons construit la Métropole. Nous sommes allés au-delà du côté économique. Il est prêt à venir vous rencontrer ou à vous recevoir.

Monsieur le Président

Aux alentours du 15 mars, avec Madame Marion nous irons signer notre contrat de coopération avec Kalouga et avec la ville de l'espace russe d'Obninsk.

Chantal MARION

Et Monsieur le Président, le Gouverneur de la région de Kalouga vous offre deux tomes sur la région de Kalouga, du début jusqu'en 2014. C'est très lourd.

Monsieur le Président

Je vais venir le chercher.

Chantal MARION

Ensuite, j'ai rencontré le Chef de l'administration de la ville d'Obninsk, Monsieur Vladislav Shapsha, qui vous a offert ceci. C'est une eau-forte.

Monsieur le Président

C'est un sous-marin nucléaire russe !

Chantal MARION

C'est une eau-forte. C'est un monument qui se trouve au centre de la ville d'Obninsk. C'est un sous-marin, un monument à la mémoire des pionniers de la force sous-marine. Cela a été fait par Alexandre Shubin, qui avait pris part à la conception de ce monument. C'est un sous-marin atomique K-14, une pièce authentique d'un vrai sous-marin que l'on a transporté, imaginez, à travers toute la Sibérie, de l'océan Pacifique à la rue de la Victoire à Obninsk. Avant de venir ici, ce sous-marin, il faut le savoir, a fait quatre longues expéditions. Il a franchi 185 831 miles marins.

Cela a été inauguré en 2009. On est toujours étonné de voir au centre d'Obninsk, parce qu'il y en a toujours, des personnes en uniforme noir de sous-marinier qui circulent. Il faut savoir qu'Obninsk est une ville de centrale nucléaire et au niveau de l'université, du CHU, c'est la ville où l'on soigne entre autres le cancer.

Quatre entreprises nous ont suivis en Russie, quatre entreprises qui ont eu d'énormes contacts, je tiens à les citer : c'est Léanova, Cilcare ChainOrchestra et Hurricane Action Sports.

Je pense qu'au niveau aussi bien de la smart city, au niveau de la ville intelligente, au niveau des Universités, au niveau de tout l'écosystème, au niveau du Développement économique, nous pouvons très bien envisager, Monsieur le Président et chers collègues, de créer un jumelage, et ce sera la première fois, entre la Métropole et la Région de Kalouga, et avec la ville d'Obninsk évidemment. C'est déjà à l'étude et à l'écriture, Monsieur le Président vous le présentera.

Monsieur le Président

Madame Marion, c'est parfait ; merci pour tout le boulot qui a été fait, merci à toute la délégation. Je voudrais ajouter un point politique que vous n'avez pas évoqué dans votre propos et que je vais me permettre d'évoquer. Le Gouverneur de la province de Kalouga a posé la question suivante à Madame Marion : « Comment se fait-il que vous disiez que vous n'avez rien contre Monsieur Poutine alors que votre propre Gouvernement est contre ? » Madame Marion, très justement, a répondu : « Le Gouvernement a sa position, mais les villes sont toutes différentes, avec des nuances. »

Chantal MARION

Je vous ai cité, Monsieur le Président, aussi.

Monsieur le Président

Vous avez bien fait parce que je regarde un peu la géopolitique, je fais attention. Ce matin il y a le chef de la diplomatie américaine, toujours dans *Midi-Libre* – c'est la *Pravda* –, Rex Tillerson le patron d'ExxonMobil, qui a rencontré Monsieur Poutine. Si les Etats-Unis et la Russie se mettent d'accord, cela fait une force importante à considérer dans la géopolitique mondiale. Et puis toutes sortes de candidats sont pro-Poutine. Il y a Monsieur Fillon, il y a Monsieur Mélenchon.

Nous travaillons avec la Province de Kalouga, avec la ville d'Obninsk, c'est important pour l'économie, pour les start-ups, pour les entreprises, pour l'hôpital, pour les universités. On n'est pas obligé d'aimer tout le monde mais on peut travailler avec. Je vous conseille aussi, si vous avez l'occasion, de visiter la magnifique exposition à la fondation Vuitton à Paris, qui montre toutes les toiles de la collection Chtchoukine. Vous verrez les grandes toiles de maître du musée de l'Hermitage notamment et de Moscou, sur une quinzaine de salles. C'est magnifique.

Chantal MARION

Je voulais dire également qu'une étude a été faite et que la France est le premier investisseur en Russie pour 2016. Quand les Russes entendent parler français, ils sont très émus, ils adorent entendre parler français. J'ai eu l'occasion de faire un genre de conférence à l'université, entourée d'étudiants qui parlaient le français mieux que nous tous ici réunis, qui ont une passion pour la langue française. J'ai vu beaucoup de larmes dans les yeux des personnes que j'ai côtoyées. Il y a eu beaucoup d'émotions partagées.

Monsieur le Président

Merci Madame Marion, merci beaucoup.

Revenons quand même à l'affaire 24. Délégation de service public relative à l'exploitation du Corum. Qui demande des explications auprès de Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 25 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MARCHE N° 3971RI15 DE MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL DE TYPE VDI (VIRTUAL DESKTOP INFRASTRUCTURES) – AVENANT DE MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. A. MOYNIER entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 25, mise en place d'une solution de virtualisation des postes de travail de type VDI. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 26 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RESEAU TRES HAUT DEBIT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – EVOLUTION DE LA TARIFICATION D'ACCES AUX INFRASTRUCTURES – APPROBATION

Mme I. GUIRAUD entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, c'est l'affaire 26, réseau très haut débit de Montpellier Méditerranée Métropole, évaluation de la tarification d'accès aux infrastructures. Qui demande des précisions ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 27 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FINANCEMENT DES PROJETS DE MATURATION DE LA SATT AXLR – APPROBATION

Mme P. MIRALLES sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 27, financement des projets de maturation de la SATT AxLR. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 28 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BUSINESS INNOVATION CENTER (BIC) DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – PEPINIERES D’ENTREPRISES (CAP OMEGA, CAP ALPHA) – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L’ANNEE 2017 – APPROBATION

Monsieur le Président

28, Business Innovation Center, BIC de Montpellier Méditerranée Métropole, pépinière d’entreprises Cap Oméga, Cap Alpha, demande de subventions pour l’année 2017. Pas de demande d’intervention ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 29 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BUSINESS INNOVATION CENTRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – PEPINIERES D’ENTREPRISES (CAP OMEGA, CAP ALPHA) – MONTPELLIER INTERNATIONAL BUSINESS INCUBATOR (MIBI) – AGREMENT DES TARIFS 2017 – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 29, BIC toujours, il s’agit là d’agrément des tarifs. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 30 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FRAIS DE DEPLACEMENT A L’ETRANGER POUR DES AGENTS DE LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L’EMPLOI – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme M. BODKIN sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 30, frais de déplacement à l’étranger pour des agents de la direction du Développement économique et de l’emploi, approbation et autorisation de signature. J’en profite pour remercier le chef de service Monsieur Philippe Boulet, faisant fonction de direction, la Directrice des relations internationales Madame Jaana Reinikainen, qui est finlandaise comme son nom l’indique. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 31 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS D’ACCUEIL DES DELEGATIONS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 31, prise en charge des frais d’accueil des délégations et des intervenants extérieurs dans le cadre des actions de Développement économique pour 31 000 euros, coût estimé. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 32 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ORGANISMES ECONOMIQUES EXTERIEURS – AUTORISATION D’ADHERER

Monsieur le Président

Affaire 32, organismes économiques extérieurs, autorisation d’adhérer. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme C. MARION, Madame B. ROUSSEL-GALIANA, M. P. SAUREL, Mme I. TOUZARD.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 33 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL – PORTAGE SALARIAL DE LA REPRESENTANTE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE A CHENGDU (CHINE) – CONVENTION AVEC EUPIC – CONVENTION AVEC LE CENTRE DES FRANÇAIS A L’ETRANGER – FRAIS DE FONCTIONNEMENT – AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 33, Développement économique toujours, Développement international, c’est le portage salarial de la représentante de Montpellier à Chengdu. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 34 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L’ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE MONTPELLIER (ENSCM) POUR LE PROJET CCB2020 – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme A. YAGUE et M. B. TRAVIER sortent de séance.

Monsieur le Président

A partir de l’affaire 34 jusqu’à l’affaire 41 il s’agit des affaires qui concernent notre investissement dans le CPER, dans le Contrat de Plan Etat-Région sur le développement économique. Madame Marion, cela représente des sommes importantes, faites-nous un mot sur chaque affaire s’il vous plaît.

Chantal MARION

Comme vous le savez, tout d’abord nous n’étions pas partie prenante du CPER. Il a été écrit entre l’Etat et la Région. Lorsque nous avons eu la compétence au niveau du CPER, le dossier nous a été présenté, il a fallu que nous réétudiions. Ce n’est pas que nous ne voulions pas le signer mais nous avons dû réétudier toutes les affaires pour voir chaque affaire.

La première que je vous présente est une attribution de subventions à l’Ecole Nationale Supérieure de Chimie. L’objectif du projet Campus chimie Balard est de fournir à l’ensemble de la communauté scientifique et académique du monde industriel des moyens technologiques.

Je veux vous dire que pour cette année, nous allons pourvoir uniquement les équipements scientifiques, pas du tout des frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement seront envisagés en 2017. C’est le projet d’achat d’équipements mi-lourds qui a été défini et c’est très important pour la Métropole dans le cadre du Développement économique car ces appareils vont permettre également aux PME et aux TPE d’avoir des solutions globales, d’avoir la main sur ces appareillages au niveau de l’école de chimie. Sachez que l’école de chimie est un endroit où se font toutes les molécules ; elle fournit également, au niveau des grandes entreprises comme E-Tech, médicaments et chimie matériaux. La subvention donnée va s’élever à 567 490 euros pour l’acquisition d’équipements mi-lourds de recherche.

Monsieur le Président

Qui demande des précisions ? Ce sont des équipements et des actions très importants. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme C. MARION.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 35 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU BRGM POUR LE PROJET DEM'EAUX – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 35.

Chantal MARION

L'affaire 35, c'est toujours dans le cadre du CPER, pour le projet Dém'Eaux, porté par le Bureau de Recherche Géologique et Minière, BRGM. Ce projet Dém'Eaux a été proposé pour mettre en œuvre des méthodes innovantes d'exploitation des réservoirs souterrains complexes, et concevoir des outils d'exploitation. Il s'appuie sur deux réservoirs d'eau souterraine complexes, les réservoirs souterrains du Roussillon et de Thau qui sont représentatifs du contexte méditerranéen.

Les ressources en eau souterraine de l'étang de Thau, et plus particulièrement de la presqu'île de Balaruc-les-Bains, présentent un intérêt majeur pour le territoire, aussi bien du point de vue tourisme que du point de vue balnéothérapie, comme vous le savez, et évidemment, au niveau du produit des conchyliculteurs de l'étang de Thau et du thermalisme de Balaruc-les-Bains. Ce secteur est situé à la convergence d'eaux souterraines, des eaux calciques froides des causses d'Aumelas et de la Gardiole, et des eaux thermales chaudes et minéralisées.

Le problème qui se présente est que très souvent, au niveau de la presqu'île de Balaruc il y a une intrusion des eaux saumâtres par l'intermédiaire de la source marine de la Vis et dans l'étang de Thau, ce qui perturbe énormément la faune et la flore. Or, vous le savez, avec sa faune et sa flore, l'étang de Thau est un endroit où les poissons vont frayer. Il se trouve qu'il y a une déperdition pour les conchyliculteurs au niveau des moules et des huîtres, et en termes de poissons.

Il faut surveiller ; cela va permettre également à des TPE et des PME de s'investir là-dedans et de travailler sur la gestion des réservoirs. Il y a une subvention de 200 000 euros d'acquisition d'équipement pour travailler sur ces eaux souterraines, que l'on pourra après appliquer à d'autres eaux souterraines. Cela va être également un laboratoire vivant.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 36 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE MONTPELLIER POUR LE PROJET IBDLR – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme P. MIRALLES et M. B. TRAVIER entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, affaire 36.

Chantal MARION

C'est le projet IBDLR, Initiative Biomarqueurs et Diagnostic en Languedoc-Roussillon. Les biomarqueurs, vous le savez, sont une force non seulement des universités mais du CHU et des grands groupes de recherche – CNRS, INSERM, Universités Montpellier 1 et 2. Nous ne pouvions pas ne pas postuler là-dessus. Nos entreprises ont été vigilantes à ce que tout ce qui touche l'argent que nous allons mettre là-dessus soit profitable aux entreprises, et qu'elles profitent également de ces appareillages lourds. Une subvention de 378 590 euros est proposée pour le projet IBDLR.

Monsieur le Président

Pas de demande d'intervention ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 37 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRD) POUR LE PROJET CELIMER – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire suivante, 37.

Chantal MARION

C'est une subvention pour l'Institut de Recherche pour le Développement, l'IRD, dans le cadre du projet CELIMER. Le projet CELIMER a pour objet de créer un pôle visible et attractif des sciences marines en région Occitanie. Vous voyez que nous nous intéressons beaucoup à la Méditerranée. N'oublions pas que le mot « Méditerranée » subsiste dans « Montpellier Méditerranée Métropole » et « aéroport Méditerranée ». Ce mot « Méditerranée », il faut le défendre et en soutenant ces projets c'était un des buts également de ce que nous avons proposé.

Là, c'est également l'obtention de :

- un plateau de microscopie très important pour étudier non seulement l'eau, mais les microplanctons qui sont dans la mer – ces microplanctons sont très importants car ils donnent signe de la vie et de l'état de la Méditerranée ;
- un microscope à fluorescence et des accessoires qui vont avec la microscopie ;
- ce que l'on appelle un plateau d'instrumentation de terrain, de façon à se déplacer avec le matériel, ce qui n'est pas évident ;
- un fluoromètre immergeable : on doit pouvoir plonger avec le fluoromètre ;
- un plateau d'écophysiologie, évidemment.

Nous allons équiper toutes ces zones expérimentales. C'est une subvention de 200 000 euros pour ce projet CELIMER.

Monsieur le Président

Qui veut intervenir ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 38 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE PAUL-VALÉRY POUR LE PROJET CEPS – CONVENTION DE FINANCEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Chantal MARION

Le prochain, c'est la subvention pour l'Université Paul-Valéry pour le projet CEPS, plate-forme universitaire européenne de méthodologie de la recherche interventionnelle non médicamenteuse portée par

l'Université Paul-Valéry. Cette plate-forme CEPS, il y a déjà eu des congrès dessus que nous avons subventionnés. Elle est incontournable. C'est une des forces de l'Université Paul-Valéry et pour cette plate-forme nous proposons une subvention de 200 000 euros pour le projet.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 39 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE MONTPELLIER POUR LE PROJET BNIF – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire suivante.

Chantal MARION

C'est une subvention toujours dans le cadre du CPER pour le projet BNIF – BioNanoImaging Fondry –, porté par la plate-forme d'imagerie RMN du petit organisme par l'Université de Montpellier. On ne pourra pas dire que l'on ne soutient pas les projets de l'Université de Montpellier.

Monsieur le Président

Je vais faire la synthèse après.

Chantal MARION

C'est une plate-forme proposée à la communauté scientifique, académique ou privée. C'est important, je reviens toujours aux TPE et PME. Elle sera complémentaire des plates-formes biologiques d'imagerie cellulaire et moléculaire organisées dans le cadre du MS Biocampus, et elle s'articulera entre autres avec des plates-formes pour étudier in vivo les animaux, ce qui est important, mais également les végétaux avec Agropolis. C'est non seulement l'Université, mais Agropolis, qui est un de nos pôles forts. La subvention de la Métropole s'élèvera à 200 000 euros. Evidemment, vous l'avez écrit : la Région et d'autres personnes postulent, mais pour la Métropole ce sera 200 000 euros.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 40 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE MONTPELLIER POUR LE PROJET MESO LR – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 40.

Chantal MARION

Pour l'affaire 40, c'est soutenir le projet MESO LR par l'Université de Montpellier. C'est un projet qui mutualise le Centre de calcul haute performance et gestion donné par l'Université de Montpellier. Ils seront hébergés au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur que l'on appelle le CINES, et bénéficieront ainsi de l'environnement technique nécessaire. C'est une tranche de moyens du centre qui aura pour vocation la formation des ingénieurs et des masters, en collaboration avec les établissements

d'enseignement. Evidemment, ce centre aura la propriété et l'objectif d'être premier au niveau européen. Pour cela, la Métropole propose 250 000 euros.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 41 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CPER 2015-2020 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE MONTPELLIER POUR LE PROJET PRO 3D – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 41.

Chantal MARION

L'affaire 41 reflète bien l'image de la Métropole. Le projet Pro 3D – toujours dans le cadre du CPER 2015-2020, j'ai oublié de le préciser – se propose de promouvoir et de développer de nouvelles techniques de conception basées sur les imprimantes 3D. C'est important car cela intéresse les TPE, les PME et les PMI, en lien avec les industries et les métiers de la métallurgie. Cela va permettre de faire en 3D des pièces métallurgiques en fusion. C'est une nouveauté. C'est un matériel évidemment très important qui sera unique, et cela va permettre la fabrication additive directe de pièces et d'outillages mécaniques. La contribution s'élèvera à 170 000 euros.

Monsieur le Président

Merci Madame Marion. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne me dites pas qu'avec cette somme de talents et d'innovateurs, nous ne sommes pas capables de faire un dossier d>IDEX, comme à Toulouse. A Toulouse, eux, ils ont proposé l>IDEX. Mais je ferai un petit point, nous remettons les choses à l'heure. Je ne suis pas allé voter à la COMUE. Le vote aurait dû se dérouler en septembre, mais comme les personnalités extérieures n'étaient pas encore nommées, il s'est déroulé en décembre. Donc la COMUE n'avait pas la capacité de porter ni l'I-SITE ni l>IDEX. Donc c'est l'UM qui l'a porté. Je ne cautionne pas la méthode. Mais nous en reparlerons quand ce sera l'heure. Je préfère faire une petite piqûre préventive aujourd'hui.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 42 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CITE INTELLIGENTE – APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET CHALLENGE NUMERIQUE SMART CITY ET CHALLENGE OPEN DATA SMART CITY AVEC LE POLE AEROSPACE VALLEY ET TOULOUSE METROPOLE – REGLEMENT – CONVENTION AVEC BPIFRANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 42, la cité intelligente, c'est l'appel à manifestations d'intérêt Challenge numérique smart city et Challenge open data smart city avec le pôle Aerospace Valley et Toulouse Métropole. Qui demande des explications à Chantal Marion ? Dites-nous un petit mot, Madame Marion.

Chantal MARION

Avant de vous parler de cela Monsieur le Président, je voulais – cela a eu lieu il y a deux jours, j'étais encore en Russie – vous montrer la première thèse soutenue par un étudiant sur justement les capteurs qui ont été placés pour la détection de polluants en milieu aquatique. Première thèse dans laquelle la Métropole évi-

demment a participé et était au jury de thèse Monsieur Pierre Brice. J'aimerais que cet étudiant vienne un jour pour parler de son travail.

Monsieur le Président

Où est le logo de la Métropole ? Je vois celui de l'Université, mais je ne vois pas celui de la Métropole.

Chantal MARION

La Métropole est à l'intérieur, elle est citée et remerciée à maintes reprises. Je voulais le préciser car cet étudiant a fait un travail énorme. Quand je parle de ces capteurs dans les eaux polluées, cela intéresse énormément à l'international. C'est un problème général, la pollution des eaux. Il a trouvé des détecteurs pour des hydrocarbures qui polluent les eaux souterraines ou les eaux des rivières. C'est tout nouveau, je n'ai pas eu le temps de vous en parler.

Pour la cité intelligente, ce projet-là, la Métropole a clôturé un premier challenge en 2014. C'est le deuxième challenge numérique smart city avec le booster Nova. C'est important parce que ce booster Nova est piloté par le pôle de compétitivité Aerospace Valley. Il est articulé autour de six filières : l'énergie, l'industrie maritime et côtière, l'agriculture, les économies des pays en voie de Développement, la maîtrise de l'espace de vie et la smart city avec Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole. C'est ce qu'il est important de citer. C'est vraiment de nouveau une collaboration qui se fait entre deux métropoles.

Ce sont quatre challenges très importants. Les deux métropoles ont initié une démarche de mise à disposition des données publiques dans le système open data, dans une volonté à la fois de levier économique, de transparence de l'action publique, mais aussi de modernisation de l'action publique. Cette démarche s'inscrit désormais dans les politiques de ville intelligente portées par les deux métropoles. C'est un début, c'est la première fois que deux métropoles travaillent là-dessus. C'est pour cela que je voulais en parler.

Evidemment, il y aura quatre projets d'entreprises sélectionnés susceptibles de faire émerger de nouveaux projets avec toutes les données stockées. Le travail en commun entre les deux métropoles permettra d'améliorer des retours d'expérience, et les projets sélectionnés feront ensuite l'objet d'une sollicitation auprès de BPI France pour l'obtention d'un cofinancement. Le cofinancement sera de l'ordre de 70 000 euros maximum pour chacun des quatre projets. Montpellier Méditerranée Métropole recevra également une aide financière à hauteur de 50 000 euros.

Monsieur le Président

Qui veut prendre la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 43 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CITE INTELLIGENTE – CONVENTION DE RECHERCHE – CAPTEURS INNOVANTS ENVIRONNEMENTAUX : CONTRIBUTION CITOYENNE – UNIVERSITE DE MONTPELLIER / INSTITUT ELECTRONIQUE DES SYSTEMES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire numéro 43, toujours la cité intelligente. Qui veut des explications auprès de Chantal Marion ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 44 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CITE INTELLIGENTE – CITY4AGE, PROJET EUROPEEN H2020 – SITE PILOTE AVEC LE POLE AUTONOMIE SANTE DE LA VILLE DE LATTES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE LATTES ET L’INSTITUT MINES TELECOM – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 44, encore la cité intelligente. Pas de demande d’explication ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 45 : LOGEMENT – BILAN A MI-PARCOURS DU PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT 2013-2018

Mme M. BODKIN et Mme A. YAGUE entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire 45, bilan à mi-parcours du Programme Local de l’Habitat, Monsieur Noël Ségura, Vice-Président et Maire de Villeneuve-lès-Maguelone.

Noël SEGURA

Merci Monsieur le Président. C’est un bilan très positif puisqu’aujourd’hui, on dénote plus de 4 800 logements réalisés par an sur la période 2013-2018. 27 % de logements autorisés relèvent du logement locatif social, et dans le parc privé 798 logements et les parties communes d’immeubles concernant 745 logements ont été réhabilitées. Deux communes sont à l’honneur, c’est Castelnau avec 489 logements par an et Saint Jean de Védas, 336 logements par an. J’en profite également pour remercier les services de la Métropole qui font un très très bon travail.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Ségura. Qui demande à s’exprimer sur le sujet ? Monsieur Martin.

Hervé MARTIN

Merci Monsieur le Président. Je voudrais m’exprimer juste sur le volet logement locatif social de ce rapport à mi-parcours sur le PLH. Je suis très étonné de la façon dont les chiffres sont présentés. Pour moi, cela ne correspond pas à la réalité, la façon dont c’est présenté. Tout simplement on nous dit que de 2013 à 2015 4 962 logements locatifs sociaux ont été financés. On les compare à l’objectif de 1 500 logements : un taux de réalisation de 110 %. Or, la totalité du logement locatif social, ce n’est pas un objectif de 1 500 par an, c’est un objectif de 2 000 par an.

Si l’on prend le logement locatif familial d’insertion pour les personnes âgées, pour les étudiants, c’était 40 % de logement social qui était prévu. Donc, 2 000 en moyenne par an. Ce qui veut dire que le taux de réalisation n’est pas de 110 %, qui pourrait faire croire que nous sommes en avance. Il est, si nous le comparons à 2 000 logements par an, de 82 %. C’est-à-dire en retard. Je le reconnais, pas d’un retard énorme : quand on est à mi-parcours, c’est un retard qui peut se rattraper, mais je ne vois pas pourquoi on ferait croire que l’on est en avance si l’on est un peu en retard.

De la même façon, par voie de conséquence, juste en dessous on nous parle de 4 230 logements locatifs sociaux familiaux et d’insertion. Cela correspond à 30 % de logements que nous devons créer, et nous devons le comparer à l’objectif de 1 500 annuels. Là-dessus, nous sommes à 93 ou 94 %. Je ne vais pas chicaner là-dessus mais quand on nous dit 4 230, cela fait 2 500 PLUS, 1 400 PLAI et 308 PLS, il y a un problème car l’addition de ces trois choses fait 4 208 et pas 4 230. Je ne vais pas chicaner sur ces quelques unités d’écart. Le problème est que l’on fait croire que l’on est un peu en avance alors que l’on est un peu en retard. La

problématique derrière : on n'explique pas où et pourquoi il peut y avoir certains retards, puisque l'on fait croire que l'on est en avance. Je ne comprends pas pourquoi l'on présente les chiffres de cette façon-là.

Monsieur le Président

Monsieur Ségura, répondez : pourquoi présenterait-on les chiffres de façon fallacieuse ?

Noël SEGURA

Je ne présente pas les chiffres de façon fallacieuse. Je présente les bons chiffres, tout simplement.

Monsieur le Président

Je vais vous donner une bonne nouvelle qui vous fera plaisir, Monsieur Martin, et je la donne en même temps à la presse qui nous écoute. Avec ACM Habitat, que j'ai l'honneur de présider, et avec sa Directrice générale Madame Frêche, nous venons de terminer le relogement de toutes les familles qui habitaient dans l'Arche à la cité Gély, conformément aux engagements pris avec l'Etat au travers du dossier ANRU. C'est parce que nous respectons cette clause que Myriam El Khomri a accepté de nous inscrire dans l'ANRU numéro 2. La démolition peut avoir lieu à partir de janvier.

Conformément aux engagements que nous avons pris, la Directrice générale, le Vice-Président délégué Robert Cotte et moi-même. C'est une bonne nouvelle !

Hervé MARTIN

Tout à fait, je me félicite de l'aboutissement de cette opération. Cela dit, la réponse de Monsieur Ségura ne me satisfait absolument pas. Je tiens à sa disposition le PLH, visiblement il est là, je peux le tenir à disposition de la presse si elle le veut. Je maintiens que la présentation qu'il nous fait est erronée. Nous ne sommes pas en légère avance, nous sommes en léger retard. Pourquoi présente-t-on les choses de cette façon-là ?

Monsieur le Président

Cela dit, pour l'Arche Gély vous ne disiez rien.

Hervé MARTIN

Comment cela, je ne disais rien ? Je viens de vous féliciter que ce soit terminé. Continuez de dériver sur un autre sujet.

Monsieur le Président

Vous savez bien ce que je veux dire.

Hervé MARTIN

Pourquoi est-ce présenté de façon fallacieuse ?

Monsieur le Président

Vous savez bien que si nous n'avions pas détruit l'Arche Gély, nous n'aurions pas pu obtenir l'ANRU numéro 2, et vous n'avez rien dit. Vous avez laissé faire le pauvre Saurel, tout seul à se débattre.

Hervé MARTIN

Pourquoi ces chiffres sur le logement social à mi-parcours du PLH sont-ils présentés de façon erronée ?

Monsieur le Président

Monsieur Ségura ne présente rien de façon erronée.

Hervé MARTIN

J'en ai la preuve entre les mains.

De toute façon, la Préfecture, qui va se pencher sur le dossier, j'espère, sera attentive à cette chose-là. Je me souviens qu'ils sont très pointilleux, je ne doute pas un instant qu'ils seront attentifs à cette chose-là.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur Ségura ?

Noël SEGURA

Ne vous en faites pas Monsieur Martin, je travaille à la Préfecture.

Hervé MARTIN

Me voilà rassuré.

Monsieur le Président

Moi, s'il y a un souci j'appelle Jean-Michel Baylet, Ministre. C'est important ! Maintenant j'ai compris comment il fallait fonctionner. Jusqu'aux élections présidentielles, dès que j'ai un souci, j'appelle le Ministre des Collectivités Territoriales, Monsieur Baylet. Je lui demande son avis.

Ce n'est pas une présentation erronée, j'ai toute confiance au Vice-Président, Maire de Villeneuve. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde a voté pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (1 vote contre).

A voté contre : M. H. MARTIN.

AFFAIRE N° 46 : LOGEMENT – CONTRAT DE MIXITE SOCIALE – COMMUNE DE LATTES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire suivante, 46. Contrat de Mixité Sociale, commune de Lattes, autorisation de signature. Qui demande des explications auprès du Vice-Président Noël Ségura ? Monsieur Fourcade.

Jean-Noël FOURCADE

Juste un mot. Hier soir en Conseil municipal, j'ai voté pour cette délibération, mais ce soir je vais m'abstenir parce que la délibération qui nous a été présentée hier soir n'est pas tout à fait la même que celle-ci. Il a été ajouté que les opérations d'aménagement doivent être faites sur Ode acte 2, Hauts de Lattes. Il a été ajouté « Hauts de Lattes » par rapport à ce qui nous a été présenté hier en mairie. Comme vous savez que je suis contre ce projet, je m'abstiendrai ce soir. Je ne vote pas contre parce que le Contrat de Mixité Sociale va dans l'intérêt de notre commune, évidemment.

Monsieur le Président

J'ai compris, Monsieur Fourcade. Vous revenez dans l'opposition.

Noël SEGURA

Monsieur Fourcade, la dernière fois vous avez posé une question mais comme nous n'avions pas passé ce contrat, je ne pouvais pas vous répondre. Aujourd'hui c'est bien que vous l'ayez voté, du moins à Lattes et peut-être pas ici parce qu'il y a un changement, mais pour nous, la chose est claire.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention).

S'est abstenu : M. J.-N. FOURCADE.

AFFAIRE N° 47 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE TREIZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE LES JARDINS DE LA ROUVIERE, RUE DE BRUCQ A SAINT-JEAN-DE-VEDAS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A ACM HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 47, construction de treize logements sociaux, résidence les Jardins de la Rouvière à Saint Jean de Védas. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. G. CASTRE, M. R. COTTE, M. A. EL KANDOUSSI, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme P. MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. J.-L. SAVY.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 48 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE DIX LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE FOLIA VERDE, BOULEVARD PAUL-VALERY A MONTPELLIER – GARANTIE D’EMPRUNT A ACM HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 48, Monsieur Ségura vous m’arrêtez si vous voulez dire un truc. Construction de dix logements sociaux, résidence Folia Verde, boulevard Paul-Valéry. Personne ne demande la parole ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. G. CASTRE, M. R. COTTE, M. A. EL KANDOUSSI, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme P. MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. J.-L. SAVY.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 49 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE ONZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE CASTEL FLORA, 28 AVENUE DE MONTPELLIER A CASTRIES – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM PROMOLOGIS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

49, construction de onze logements sociaux à la résidence Castel Flora, 28 avenue de Montpellier à Castries. Pas de demande d’intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. S. TORTORICI.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 50 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE SAINT-JAUMES – 45 FAUBOURG SAINT-JAUMES A MONTPELLIER – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM PROMOLOGIS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 50, construction de trente logements sociaux le Saint-Jaumes, 45 faubourg Saint-Jaumes à Montpellier. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. S. TORTORICI.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 51 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE LA NORIA, 74 AVENUE DE MAGUELONE A LATTES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA SA D’HLM UN TOIT POUR TOUS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 51, construction de huit logements sociaux résidence la Noria, 74 avenue de Maguelone à Lattes. Monsieur Youssous ne prend pas la parole et ne prend pas part au vote. Interdit de débat ! Rabii, tu es interdit de débat et tu ne peux pas prendre part au vote sur cette affaire. Je lis. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. R. YOUSSEOUS.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 52 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE LA NORIA, 74 AVENUE DE MAGUELONE A LATTES – GARANTIE D’EMPRUNT A LA SA D’HLM UN TOIT POUR TOUS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 52, construction de huit logements sociaux résidence la Noria, 74 avenue de Maguelone à Lattes. Personne ne demande d’explications auprès du rapporteur Vice-Président, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone, Monsieur Ségura ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. R. YOUSSEOUS.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité des voix exprimées

AFFAIRE N° 53 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE DOUZE LOGEMENTS SOCIAUX – RESIDENCE AU CŒUR DE PRADES – RUE DE LA DUCQUE – PRADES-LE-LEZ – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SA D’HLM FDI HABITAT – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire suivante, 53, construction de douze logements sociaux résidence Au Cœur de Prades, rue de la Ducque. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme V. DEMON, M. Y. PELLET, M. N. SE-

GURA.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 54 : LOGEMENT – OPERATION RENOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE 2013-2018 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE 19 LOGEMENTS SITUES DANS LES COMMUNES DE CASTRIES, COURNONTERRAL, FABREGUES, MONTPELLIER, PEROLS, PIGNAN ET SAINT-BRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire suivante, 54, opération rénovée pour un habitat durable et solidaire. Il s'agit de la réhabilitation de 19 logements situés dans les communes de Castries, Cournonterral, Fabrègues, Montpellier, Pérols, Pignan et Saint-Brès. Je mets aux voix. Abstentions ? Contre ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 55 : LOGEMENT – PROJET DE RENOVATION URBAINE DE MONTPELLIER – QUARTIER CEVENNES – PLAN DE SAUVEGARDE DU PETIT-BARD – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION D'UN LOGEMENT – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER N° 2015/289 DU 23 JUILLET 2015 – MODIFICATION

Monsieur le Président

Affaire 55, projet de rénovation urbaine de Montpellier quartier Cévennes, plan de sauvegarde du Petit-Bard. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 56 : LOGEMENT – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MONTPELLIER 2010-2016 – QUARTIERS GAMBETTA, FIGUEROLLES, NORD-ECUSSON – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA REHABILITATION DE SIX LOGEMENTS ET SEIZE COPROPRIETES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 56, opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain de Montpellier quartiers Gambetta, Figuerolles, Nord-Ecusson. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 57 : LOGEMENT – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MONTPELLIER 2012-2017 – QUARTIERS SAINT-GUILHEM, LAISSAC, SUD-COMEDIE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS ET TROIS COPROPRIETES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 57, OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de Montpellier 2012-2017 pour les quartiers Saint-Guilhem, Laissac et Sud-Comédie. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°115 HORS COMMISSION – TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE – RETRAIT

Mme C. LEVY-RAMEAU sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, il s'agit là de l'affaire concernant la taxe de séjour dont je vous ai parlé tout à l'heure. Nous retirons la délibération que nous avons prise pour porter la mise en place de la taxe de séjour non pas au 1^{er} janvier 2017 mais au 1^{er} janvier 2018 si les concertations avec les socioprofessionnels, avec l'ensemble des communes et avec la mise en place du service qui se fera par l'affaire qui viendra juste à la suite, sont mûres. Qui demande la parole ? Madame Brissaud.

Anne BRISSAUD

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter au nom du groupe Libres et Humanistes d'avoir su revenir sur une délibération votée à la hâte. Nous sommes bien évidemment pour le retrait de cette affaire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup Madame Brissaud. Franchement, c'est la trêve de Noël. Je la mets aux voix sans plus tarder avant que vous ne changiez d'avis. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Cela a fait un tabac, merci beaucoup.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 58 : FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES POUR L'ANNEE 2016 – APPROBATION

Monsieur le Président

Je passe à l'affaire suivante qui est l'affaire 58 : admissions en non-valeur de titres de recettes pour l'année 2016, pour une valeur de 158 427,32 euros. Qui veut des explications auprès de Max Lévitá ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 59 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – SECTION D'INVESTISSEMENT – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES CREDITS – AUTORISATION AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 – APPROBATION

M. G PASTOR sort définitivement de séance.

M. N. SEGURA sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, toujours finances, 59, c'est le budget principal et budgets annexes, Max Lévitá.

Max LEVITA

Simplement, comme nous ne votons pas le budget principal avant le 31 décembre, il est nécessaire de fonctionner au cours des mois de janvier et février, et dès lors je vous demande l'autorisation d'engager pour le budget principal, en fonctionnement et en investissement, les sommes libellées sur le rapport que vous avez sous les yeux.

Monsieur le Président

Nous ne votons pas le budget tant que nous n'avons pas estimé à l'euro près le montant du transfert des compétences Département/Métropole. Si tout va bien, nous le saurons demain. Mais nous sommes sur la voie. Je mets aux voix l'affaire 59. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 60 : FINANCES – AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2017 – ADOPTION

Mme L. ACQUIER sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 60.

Max LEVITA

Pour la même raison que précédemment : nous n'avons pas voté le budget, il y a des associations qui ont besoin d'au moins un tout petit peu d'argent pour pouvoir fonctionner au moins au cours du premier trimestre ou du premier semestre. C'est par anticipation.

Monsieur le Président

Qui est contre ? Madame Brissaud, allez-y je vous en prie, faites donc !

Anne BRISSAUD

Monsieur le Président, chers collègues, étant donné que le débat d'orientations budgétaires n'a pu encore avoir lieu dans cette assemblée et que les sommes engagées sont conséquentes, le groupe Libres et Humanistes s'abstiendra sur ce point.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Trois abstentions. Adoptée à l'unanimité des exprimés.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions).

Se sont abstenus : Mme S. BOUALLAGA, Mme A. BRISSAUD, M. E. PETIT.

AFFAIRE N° 61 : FINANCES – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT D'ESPACE PUBLIC – FINANCEMENT – TAXE D'AMENAGEMENT – CONVENTION DE REVERSEMENT DES COMMUNES A LA METROPOLE – APPROBATION

M. N. SEGURA entre en séance.

Mme I. MARSALA et Mme V. BARTHAS-ORSAL sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, toujours Monsieur Lévida.

Max LEVITA

C'est sur la taxe d'aménagement. Nous avons passé un accord avec les communes. La taxe d'aménagement est partagée entre les villes concernées et la Métropole sur un rapport entre les opérations suivant la façon dont elles sont financées. Là il y a un reversement proposé à la commune de Castelnau-le-Lez.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Madame Brissaud.

Anne BRISSAUD

Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'une fois de plus le transfert d'une taxe perçue jusque-là par les communes vers la Métropole induit une augmentation de cette taxe pour certaines communes. Là, si en effet le taux de 5 % était le même ou quasiment le même pour toutes les communes de la Métropole, en revanche la valeur forfaitaire de stationnement était pour plus de la moitié d'entre elles à 2 000 euros et va passer à 5 000 euros. Ce n'est pas du tout pour faire de la polémique mais si les Maires ici présents acceptent cette augmentation, alors notre Groupe Libres et Humanistes votera favorablement cette affaire. Si ce n'est pas le cas nous pourrions en débattre.

Max LEVITA

Ils l'ont déjà acceptée. Quand nous avons discuté sur la CLETC, cela a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 62 : FINANCES – TRANSFERT A LA METROPOLE DU RESULTAT DE SA TRESORERIE ET DES PROVISIONS DU BUDGET ANNEXE PARKING DE L'HOTEL-DE-VILLE DE LA COMMUNE DE MONTPELLIER – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 62, toujours finances, transfert à la Métropole du résultat de sa trésorerie et des provisions du budget annexe parking de l'Hôtel-de-Ville de la commune Montpellier. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 63 : FINANCES – INDEMNITES DE CONSEIL DU TRESORIER – DECISION D'AUTORISATION

Monsieur le Président

Affaire 63, indemnités de conseil du Trésorier, décision d'autorisation. Qui demande des explications à Max Lévitá ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 64 : RESSOURCES HUMAINES – MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE – VILLE DE MONTPELLIER – CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. F. ABERT entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 64, Montpellier Méditerranée Métropole, ville de Montpellier, création d'un service commun de Direction de la communication, Monsieur Bonnal.

Pierre BONNAL

Les trois affaires 63, 64 et 65 sont identiques.

Monsieur le Président

Vous voulez dire 64, 65 et 66 ?

Pierre BONNAL

Voilà. C'est la même chose pour les relations internationales, pour les relations presse et pour la com. Je vous propose de voter les trois. J'aurais pu en mettre plus, tu as raison. La prochaine fois.

Monsieur le Président

Et le Comité Technique, en présence des organisations syndicales, a validé à l'unanimité.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité, 64.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 65 : RESSOURCES HUMAINES – MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE – VILLE DE MONTPELLIER – CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION DES RELATIONS PRESSE – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

65 : contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 66 : RESSOURCES HUMAINES – MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE – VILLE DE MONTPELLIER – CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE, DU TOURISME ET DES RELATIONS INTERNATIONALES – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

66 : contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 67 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 67.

Pierre BONNAL

67, c'est la conséquence directe de ce que vous venez de valider, c'est-à-dire que nous allons créer un certain nombre de postes quand vous aurez voté, ce sont tous les agents qui arrivent de la ville.

Monsieur le Président

Affaire 67, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 68 : RESSOURCES HUMAINES – PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACCES A L’EMPLOI TITULAIRE – APPROBATION

Mme C. NAVARRE et Mme C. JABADO sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire 68, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 69 : RESSOURCES HUMAINES – REMUNERATION ET COMPENSATION DES ASTREINTES – MODIFICATION DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES

Mme C. JABADO entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 69 : je mets toujours aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Merci Monsieur Bonnal.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 70 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONTRAT DE COLLABORATION ARTISTIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 70, culture, musée Fabre, contrat de collaboration artistique, autorisation de signature. Qui demande des explications auprès du rapporteur Vice-Président Bernard Travier ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Nous fêterons avec Bernard Travier et Michel Hilaire le dixième anniversaire du musée Fabre dans sa nouvelle conception à la fin du mois de février 2017. Un petit mot de culture au passage : à la fin du mois de janvier, nous aurons la grande exposition à La Panacée, de Nicolas Bourriaud. Nous en profiterons pour expliquer la fondation du concept de Centre d’Art Contemporain qui est composé autour de trois entités : La Panacée, le futur Centre d’art et l’Ecole des beaux-arts. Et un mois après, nous fêterons les dix ans du musée Fabre nouvelle formule. Ce sera sur un week-end.

Ensuite, je voudrais remercier Monsieur Gudin de Vallerin pour la très belle exposition Gaston Baissette, et je voudrais le remercier aussi pour la très belle rencontre que nous avons eue hier soir avec Costa Gavras à la médiathèque Federico-Fellini. Vraiment, nous avons passé un moment d’immense qualité dans le cadre du Cinémed, mais pas que – aussi en tant qu’invité de la médiathèque. Nous commencerons avec Bernard Travier et avec Monsieur Gudin les premières réunions pour imaginer le transfert de Federico-Fellini au cinquième étage de la médiathèque Emile-Zola en début d’année. Nous avons pris une date.

Monsieur Travier.

Bernard TRAVIER

Je disais que la Comédie du livre serait consacrée à la Grèce et que l’idée d’inviter Costa Gavras pourrait être intelligente pour son regard sur la vie politique culturelle grecque depuis longtemps.

Monsieur le Président

Comédie du livre et Cinémed autour de la Méditerranée. Je mets aux voix l’affaire 70. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 71 : CULTURE – CONTRAT TYPE D'INTERVENTION ET CONVENTION TYPE DE RESIDENCE D'AUTEURS POUR LA COMEDIE DU LIVRE ET LES MANIFESTATIONS CULTURELLES – PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 71, contrat type d'intervention et convention type de résidence d'auteurs pour la Comédie du livre, nous en parlions. Qui demande des explications auprès du rapporteur ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 72 : CULTURE – MUSEE FABRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017 – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 72, musée Fabre, demandes de subventions. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 73 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET L'UNIVERSITE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES PAUL-VALERY DE MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. R. CAIZERGUES sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 73, musée Fabre, convention de partenariat entre le musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole et l'Université des lettres et sciences humaines Paul-Valéry. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Dites-nous un mot Monsieur Travier sur l'exposition Bazille au musée d'Orsay que vous avez inaugurée en présence du Maire de Paris.

Bernard TRAVIER

L'exposition Bazille a démarré à Montpellier. Le Conservateur général, c'est important, de l'exposition – qui aura lieu en trois endroits, Montpellier, Paris et Washington – est Michel Hilaire. Le Conservateur général c'est lui, et le conservateur qui l'a aidé, c'est celui du musée d'Orsay. Cela démontre la crédibilité de la Métropole dans les échanges internationaux culturels, puisque nous travaillons avec des musées américains depuis plusieurs années, et ensuite la crédibilité du musée et de son Conservateur général bien évidemment. Le vernissage a eu lieu il y a quelques semaines à Orsay. Il y avait un monde fou. J'y ai été très très bien accueilli. La Métropole a eu sa place, a pu s'exprimer et dire combien elle se félicitait de ce partenariat avec d'une part le musée d'Orsay et d'autre part la National Gallery de Washington.

La délibération qui est soumise actuellement au Conseil sur les réseaux d'échanges, explique que nous puissions travailler de cette manière avec les musées étrangers puisque nous sommes entre autres adhérents du "FRAM", c'est-à-dire French Journal American Museum, qui est un réseau qui réunit des musées importants comme le nôtre, en France et aux Etats-Unis. Son Président, qui est l'ancien Conservateur du musée Carnaval d'Avignon, est régulièrement avec nous à Montpellier pour les vernissages. Il était avec nous la semaine dernière pour l'inauguration de la galerie tactile. C'est dire que nous sommes parfaitement inscrits dans les réseaux nécessaires pour ce qui est des expositions internationales.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Travier. Je mets aux voix l'affaire 73 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 74 : CULTURE – MUSEE FABRE – ADHESION A DES RESEAUX D'ECHANGES PROFESSIONNELS – APPROBATION

Mme M. DRAY-FITOUSSI entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 74, musée Fabre, adhésion à des réseaux d'échanges professionnels, nous venons d'en parler, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 75 : CULTURE – MUSEE FABRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. R. CAIZERGUES entre en séance.

M. P. BONNAL sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 75, musée Fabre, convention de partenariat entre le musée Fabre de Montpellier et le Centre Hospitalier Universitaire, le CHU. Monsieur Travier.

Bernard TRAVIER

C'est un partenariat, Monsieur le Président, chers collègues, très important. Le musée Fabre est ouvert à tous, vous le savez, notamment à ceux que nous appelons les publics empêchés. Avec la dernière inauguration du musée qui est celle de la galerie tactile, les personnes non-voyantes ont été associées à ce travail très important et ont eu l'occasion de nous dire toute leur reconnaissance.

Là, il s'agit d'une délibération qui porte sur le travail effectué par le musée Fabre, le service de gériatrie de l'hôpital de Montpellier et, surtout, le centre Antonin-Balmès, qui est le centre de gériatrie. Vous et moi avons bien connu d'ailleurs Antonin Balmès, et ensuite ses fils. C'est un travail fait par les équipes de médiation du musée, qui sont polyvalentes puisqu'elles s'occupent des personnes souffrant de handicap, des malades, des jeunes placés sous main de justice et des détenus de la maison d'arrêt.

Là, c'est une facette supplémentaire de ce travail qui est très important. Il y a donc une convention passée avec le CHU. Le coût pour la Métropole est de 4 000 euros, ce qui n'est pas très élevé, mais l'hôpital reverse ensuite au musée Fabre la somme engagée par nous dans la mesure où la DRAC la lui reverse aussi. C'est un partenariat qui fonctionne sans problème.

Monsieur le Président

Merci. Et merci pour l'inauguration de la galerie tactile la semaine dernière.

Bernard TRAVIER

Vendredi dernier.

Monsieur le Président

Merci au Conservateur bien sûr, merci également à la compagnie de danse Singulier Pluriel qui a fait une prestation formidable au milieu des sculptures.

Bernard TRAVIER

Je voudrais dire que cette compagnie qui est dirigée par Madame Jos Pujol fait un travail remarquable en direction des personnes malentendantes. J'aurais aimé qu'en un lieu culturel de la Métropole, elle soit mieux accueillie qu'elle ne l'a été. Je ne peux que le déplorer, je me suis excusé auprès d'elle alors que je ne suis pas concerné. L'affaire n'est pas terminée.

Monsieur le Président

C'est pour cela que je me suis permis de la citer et de la remercier, Monsieur Travier.

Bernard TRAVIER

Moi aussi. Elle a fait un travail magnifique l'an dernier, et nous l'avons vue l'autre soir.

Je voulais dire aussi, Monsieur le Président, que Madame Sophie Calle s'est associée à nous pour sa dernière exposition galerie tactile. C'est une artiste internationale qui expose dans le monde entier, qui a fait preuve d'une grande gentillesse, d'une grande générosité et d'une immense simplicité, vous avez pu le voir vendredi dernier, puisqu'elle était avec nous, y compris après le repas. Elle a dit que compte tenu de l'accueil que nous lui avons réservé, elle souhaitait poursuivre ce partenariat avec nous. Etant précisé qu'elle habite souvent au Caylar, elle a dit : « *Je ne suis pas loin et je reviendrai vous voir.* » Nous en sommes ravis.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 75. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 76 : CULTURE – MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS 2017 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET AUTRES FRAIS ANNEXES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS DU MUSEE FABRE ET SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA – MUSEE HENRI-PRADES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – APPROBATION

Mme C. LEVY-RAMEAU, Mme C. NAVARRE, Mme V. BARTHAS-ORSAL et Mme L. ACQUIER entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire 76, manifestation et événements 2017, prise en charge des frais de déplacement. Je mets aux voix. Là aussi, je réponds à une critique sur les réseaux sociaux. C'est une petite critique, mais je n'aime pas laisser les choses au hasard. Il y a beaucoup de donneurs de leçons, des moralistes de tous poils qui nous ont expliqué qu'il fallait que maintenant, pour les grandes expositions, surtout pour l'art contemporain, on puisse s'adresser au public anglais et au public londonien.

Bernard TRAVIER

Ils viennent !

Monsieur le Président

C'est chose faite. Beaucoup de gros malins reprennent ce que je dis et après expliquent qu'il faut que je le fasse. Pour exister. C'est le cas. Les journalistes anglais, ceux de Londres où le milieu de l'art contemporain est extrêmement fourni, seront présents pour la grande manifestation de Nicolas Bourriaud à La Panacée fin janvier et on s'occupe d'eux, on les reçoit, on leur fait faire la visite du chantier de l'hôtel Montcalm, on leur fait faire la visite en *prime time* de l'expo et on leur explique l'ensemble du projet avec l'Ecole des beaux-arts.

Bernard TRAVIER

Nous avons vu les Anglais et toutes sortes d'Européens venir notamment pour l'exposition Senufo puisque cette exposition n'a eu lieu qu'en deux endroits, Montpellier et Cleveland. Si les gens, les grands spécialistes voulaient voir les œuvres extraordinaires réunies, il fallait venir là, et ils sont venus. Ils se sont répartis entre Montpellier et les Etats-Unis. Bazille, cela a été pareil.

Monsieur le Président

J'en profite pour régler quelques petits comptes sur l'Angleterre. Il y en a qui ont expliqué aussi qu'avoir le deuxième prix d'urbanisme en Europe c'était dégradant, déclassant. Ceux-là ne savent pas de quoi ils parlent. D'abord nous sommes la seule ville française qui a été classée en Europe. Et avoir Copenhague devant soi comme leader, 2 millions d'habitants !

Ensuite, un petit détail quand même. L'homme qui a construit l'espace public de Copenhague, c'est Monsieur Charbonneau, l'architecte que nous avons recruté à la ville de Montpellier pour faire nos espaces publics. Cela prouve que nous essayons de prendre les meilleurs là où ils se trouvent, Madame Jannin. Et merci de votre conseil. Ceux qui racontent cela sont des abrutis.

Qu'ai-je fait il y a quelques jours ? Je suis allé voir Raymond Dugrand à la clinique et je lui ai apporté le titre de première ville française sur l'urbanisme en Europe. C'est lui qui a fait la ville avec Georges Frêche en son temps. Moi je suis resté à l'urbanisme, j'ai eu l'honneur d'être à l'urbanisme pendant sept ans, mais c'est lui qui depuis 1977 a fabriqué Antigone, Port Marianne et le Schéma Directeur. Ce n'est pas moi. Je le lui ai remis. J'ai passé un quart d'heure avec lui et je lui ai apporté aussi l'histoire de la ville, dans laquelle il se trouve en bonne place, avec les deux articles par Jean-Paul Volle, qui ont été faits pour expliquer cela. Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Bernard TRAVIER

Je ne comprends pas d'ailleurs, Monsieur le Président, pourquoi certains tiennent des propos sur cette ville sur le ton : « *Cela ne marche pas, l'image n'est pas bonne, etc.* »

Monsieur le Président

C'est curieux ! Ils sont schizophrènes, un peu.

Bernard TRAVIER

Ils sont complètement schizophrènes. Lorsque les Canadiens ont décidé il n'y a pas longtemps de refaire de fond en comble la médiathèque du Québec, ils se sont rendus dans trois pays : en France à Montpellier pour le numérique, la plate-forme et les services rendus, au Danemark, et dans un troisième qui doit être la Belgique. Ils sont venus à Montpellier. Ils ne sont pas allés à Paris. Devons-nous avoir honte de cela ou le dire ? A mon avis il vaut mieux le dire parce que ce qui est positif est positif pour tout le monde, à commencer comme l'a dit quelqu'un tout à l'heure, pour l'emploi et pour l'économie générale de la Métropole. Que devons-nous faire ? Attendre que cela vienne tout seul ?

Monsieur le Président

Il y a un truc plus simple. Je voudrais donner un conseil à mes diverses oppositions – ou à mes oppositions diverses. Si vous voulez un jour gagner les élections à Montpellier, il faut aimer Montpellier. Et pour aimer Montpellier, il faut parler avec les gens, connaître l'histoire de la ville, passer du temps avec eux. Et ne pas être dans une cabine téléphonique dans le XVI^e arrondissement à faire des plans sur la comète sur les ordinateurs je ne dis pas d'où – en période électorale j'ai un droit de réserve. Il faut aimer les gens tout simplement, il faut aimer la ville. Tous ceux qui expliquent que Montpellier, c'est pourri et qu'ils sont candidats aux élections n'ont aucune chance. Il faut qu'ils disent : « *C'est beau Montpellier, c'est bien.* » 94 % des habitants trouvent que c'est beau. S'ils veulent dire le contraire, ils ne gagneront jamais une élection. C'est tout couillon mais c'est comme cela. Merci Monsieur Travier.

Affaire 76, manifestations et événements, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 77 : CULTURE – RESEAU DES MEDIATHEQUES – MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE N° 4073DC16 DE FOURNITURE D'IDEAS BOX, MEDIATHEQUES ITINERANTES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 77, réseau des médiathèques, marché négocié. Qui demande des explications à Bernard Travier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 78 : CULTURE – RESEAU DES MEDIATHEQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE JEAN-MONNET DANS LE CADRE DU PROJET DE PRIX LITTERAIRE LA RACINE DES MOTS EST-ELLE CARREE ? – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

78, réseau des médiathèques, convention de partenariat avec le lycée Jean-Monnet dans le cadre du projet des prix littéraires « La racine des mots est-elle carrée ? » Question que je vous pose. Je mets aux voix. Vous n'êtes pas obligés de répondre tout de suite. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 79 : CULTURE – CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE PORTANT SUR LA MUTUALISATION DE LA GESTION DE SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE

*Mme I. MARSALA et M. P. BONNAL entrent en séance.
M. G. LANNELONGUE sort de séance.*

Monsieur le Président

Affaire 79, culture, convention de coopération avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Méditerranée Métropole portant sur la mutualisation de la gestion du centre bibliographique. Un petit mot, Bernard.

Bernard TRAVIER

Nous sommes en discussion et maintenant nous avançons puisque le projet entre en voie de réalisation, projet entre l'ESBAMA, l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts, et la médiathèque centrale pour que le catalogue de l'Ecole des beaux-arts – l'Ecole des beaux-arts ce sont 12 000 documents – entre dans celui de la médiathèque et qu'il y ait une interactivité entre toutes les bases de données. C'est en train de se faire.

J'ai dit aussi récemment au Conseil d'administration de l'Ecole des beaux-arts que nous pouvions imaginer qu'une bibliothèque à l'Ecole des beaux-arts, une bibliothèque au musée Fabre, un embryon de bibliothèque à La Panacée – Nicolas Bourriaud a arrêté l'opération, il a bien fait, cela n'avait aucun espoir – fusionnent et soient accessibles de manière plus large à tous. Il m'a été répondu à l'Ecole des beaux-arts que c'était impossible parce que lorsqu'un étudiant devait, à la demande d'un professeur, consulter un ouvrage, il devait pouvoir le faire dans les deux minutes. J'ai demandé à celui qui me l'a dit s'il se foutait de moi. La représentante de la DRAC a été plus efficace et lui a dit : « *Vous savez ce que c'est, cela ?* »

Monsieur Travier brandit un smartphone.

Il y a une discussion à avoir je pense dans quelque temps.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 79. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 80 : CULTURE – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL – CONVENTIONS DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON, LE CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE, ET L'ASSOCIATION JAZZ IN MARCIAC – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. G. BALAZUN et M. J. VERA sortent de séance

Monsieur le Président

Affaire 80, Conservatoire à Rayonnement Régional, convention de partenariat pédagogique et artistique avec l'association Opéra orchestre de Montpellier. Qui demande des explications auprès de Bernard Travier ?

Bernard TRAVIER

Il n'y a pas que l'orchestre, Monsieur le Président, il y a le CREPS.

Monsieur le Président

L'association Jazz in Marciac. Très beau festival de jazz.

Bernard TRAVIER

Le meilleur !

Monsieur le Président

Sur la place de Marciac. Sous les arcades qui bordent la place de Marciac.

Bernard TRAVIER

Avec Wynton Marsalis.

Monsieur le Président

A côté de la cathédrale et de son petit jardin. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. G. BARRAL, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme S. KERANGUEVEN, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. B. TRAVIER.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 81 : CULTURE – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SWING GUM ENFANCE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme J. FRECHE et Mme C. HART sortent de séance

Monsieur le Président

Affaire 81, affectation d'une subvention exceptionnelle à l'association Swing Gum Enfance. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 82 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – CONVENTIONS D'ATTRIBUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 82, clubs et associations sportives, attribution de subventions, Monsieur Jean-Luc Meissonnier.

Jean-Luc MEISSONNIER

Là il s'agit d'une subvention. Je vous propose :

- une subvention de 5 000 euros au Comité régional olympique et sportif pour l'organisation des quatrièmes Assises du mouvement olympique et sportif au Corum de Montpellier, qui auront lieu les 21 et 22 janvier 2017 ;
- une subvention de 16 200 euros au club taurin le Trident de Saint-Georges-d'Orques qui s'est occupé de la remise du trophée taurin de Montpellier 3M ;
- une subvention de 5 000 euros pour aider le Tambourin club couronnerralais à développer l'ensemble des activités de formation, de stage et de compétition.

Voilà pour le point 82, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci. Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 83 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – OPEN SUD DE FRANCE 2017 – MARCHÉ NEGOCIE N° 4690DS16 – ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES, D' ACTIONS DE COMMUNICATION, DE BILLETS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TENNIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 83, Open Sud de France.

Jean-Luc MEISSONNIER

Monsieur le Président, sixième édition de l'Open Sud de France qui aura lieu du 5 février au 12 février à l'Arena, bien sûr. C'est un marché négocié pour un montant de 278 311,60 euros pour l'achat d'espaces publicitaires d'actions de communication de billets pour le Développement du tennis.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Nous ferons bientôt la conférence de presse avec la Région. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme M. DRAY-FITOUSSI, Mme S. JANNIN, M. L. JAOU, M. P. KRZYZANSKI, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. J.-P. RICO, M. Philippe SAUREL, M. B. TRAVIER.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

AFFAIRE N° 84 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – REGIE TECHNIQUE DES PISCINES – ACQUISITION D'OUTILLAGES, QUINCAILLERIES, CONSOMMABLES ET PRODUITS METALLURGIQUES POUR LA REGIE TECHNIQUE DES PISCINES DE MONTPEL-

LIER MEDITERRANEE METROPOLE – ACCORD-CADRE N° 4581DS16 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. E. PETIT sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, 84, régie technique des piscines, acquisition d'outillages. Qui demande des explications auprès du rapporteur Monsieur Meissonnier ? Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 85 : SPORTS ET TRADITIONS SPORTIVES – PATINOIRE VEGAPOLIS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 85, patinoire Vegapolis, Monsieur Meissonnier.

Jean-Luc MEISSONNIER

Monsieur le Président, nous sommes en pleine négociation et je vous propose de prolonger de deux mois la durée du contrat de délégation de service public avec la société Vert marine pour les motifs d'intérêts généraux puisqu'il y a toujours trois candidats. Nous allons demander un peu plus de renseignements concernant ces offres. Je vous propose de proroger de deux mois avec Vert marine.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? En saluant la magnifique saison de l'équipe de hockey de Montpellier, les Vipers, que je suis allé voir samedi avant de me rendre à I love techno avec Monsieur Rico, Monsieur Travier, Madame Mirallès. Magnifique match où nous avons battu Marseille 7 à 4.

Jean-Luc MEISSONNIER

Si je peux ajouter Monsieur le Président, je pense que certains clubs comme les Vipers méritent d'être soutenus beaucoup plus significativement, au détriment peut-être d'autres clubs qui crachent dans la soupe. Je ne dirai pas les noms de ces clubs, vous pourrez comprendre.

Monsieur le Président

Je voudrais aller dans votre sens et dire que la gouvernance de ce club est formidable. La Présidente et l'ensemble du staff sont tous des bénévoles, des gens engagés. Leur budget est de 150 000 euros je crois, un truc comme cela, et ils font des merveilles. Ils sont montés de troisième en deuxième division et là ils jouent pour la montée en première division. La patinoire est complètement pleine.

Là aussi Monsieur Martin, ce sont deux conceptions du sport. Je suis d'accord avec vous, il y a deux façons de voir le sport. Ils pourraient acheter des hockeyeurs au Canada, en Russie. Il neige tout le temps. Madame Marion vous savez combien il faisait quand elle est allée à Kalouga ? -15. Elle était à -15, Chantal.

Jean-Luc MEISSONNIER

Elle avait de l'antigel !

Monsieur le Président

Elle a été obligée de prendre de l'antigel, de la Smirnoff. Ce sont des grandes nations de hockey, les pays nordiques, le Canada et tout cela. Nous sommes un pays méditerranéen et nous allons être en première division du Championnat de France. Il faut avoir un moral d'enfer pour faire cela. Des étudiants arrivent là, des patineurs formidables. Je vous invite à y aller. J'y suis allé, je me suis régalé.

Où en étions-nous, Monsieur Meissonnier ?

Jean-Luc MEISSONNIER

Il faudrait voter.

Monsieur le Président

Affaire 85, je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 86 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ – CONVENTION DE COMAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE L'ALLEE DES CONDAMINES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 86, service public de l'eau, il s'agit là de la commune de Castelnaud-le-Lez, convention de comâtrise d'ouvrage entre Montpellier Méditerranée Métropole et le Syndicat mixte Garrigues Campagne. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 87 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – NOTE LIMINAIRE 2015 SUR L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION

Monsieur le Président

87, note liminaire 2015 sur l'exercice des compétences eau potable et assainissement. Il s'agit de la note synthétisant l'exercice de l'ensemble de la compétence eau et assainissement. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 88 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUITE A LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA PARCELLE CADASTREE BD N° 75, SISE RUE FERRAN COMMUNE DE MONTPELLIER DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'INTERCEPTEUR EST – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 88, signature d'un protocole transactionnel suite à la réalisation de travaux sur la parcelle cadastrée BD numéro 75 sise rue Ferran, commune de Montpellier, dans le cadre de la réalisation de l'intercepteur Est. C'est très important aussi. Je rappelle que la Métropole se charge de la mise en place de l'intercepteur Est pour lequel il reste encore un tronçon à exécuter – le tronçon qui doit passer en dessous du niveau du Lez –, qui va permettre de réaliser l'assainissement sur les quartiers Nord de Castelnaud-le-Lez, mais aussi sur les quartiers Nord de la commune de Montpellier sur les parties qui sont encore drainées par des fosses septiques. Cela permettra d'éviter aussi les pollutions de la nappe. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 89 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES – FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE CONTROLE DES REJETS INDUSTRIELS ET DES DECHETS TOXIQUES – SOLLICITATION DES AIDES FINANCIERES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE – APPROBATION

Mme J. FRECHE et M. G. LANNELONGUE entrent en séance

Monsieur le Président

Affaire 89, lutte contre les pollutions toxiques, fonctionnement de la cellule de contrôle des rejets industriels et des rejets toxiques. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 90 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE PARTICIPATION A L'ANALYSE COMPARATIVE DE LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR) SUR LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 90, convention de participation à l'analyse comparative de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies sur les services d'assainissement. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 91 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES SOMMES PERÇUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 PAR LA REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE SUR LA COMMUNE DE GRABELS – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

91, reversement des sommes perçues au titre de l'exercice 2015 par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole sur la commune de Grabels. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 92 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF – ADOPTION

Monsieur le Président

Affaire 92, service public de l'assainissement collectif, ce sont les tarifs. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 93 : PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – RESSOURCE EN EAU – CAPTAGES GARRIGUES-BASSES A SUSSARGUES ET BERANGE A SAINT-GENIES-DES-MOURGUES – CAPTAGES DU FLES A VILLENEUVE – PROLONGATION DE LA MISSION D'ANIMATEUR – CONVENTION FINANCIERE AVEC LE

SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. J. VERA entre en séance

Monsieur le Président

Affaire suivante, affaire 93, ressource en eau, captages Garrigues-Basses à Sussargues et Bérange à Saint-Geniès-des-Mourgues, Madame Galabrun-Boulbes.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Bonsoir. C'est juste pour prolonger un an le poste d'animatrice que nous partageons avec le Syndicat Garrigues Campagne et pour nous autoriser à demander des aides financières, entre autres auprès de l'Agence de l'eau.

Monsieur le Président

Qui demande la parole ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 94 : PREVENTION DES RISQUES MAJEURS ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – SYMBO – RECONNAISSANCE EN TANT QU'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – AVIS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METRO-POLE

Monsieur le Président

Affaire 94, toujours Jackie Galabrun-Boulbes sur le SYMBO.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Sur le SYMBO, je vous demande de donner un avis favorable afin que le SYMBO soit reconnu comme un Etablissement Public Territorial de Bassin, EPTB. C'est une charte de qualité et c'est pour être sur un plan d'égalité avec l'autre partie de la Métropole, le SYBLE, qui lui est déjà EPTB.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 95 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – ARRETE FIXANT LES MODALITES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AVIS DE LA METROPOLE

M. G. BALAZUN et M. E. PETIT entrent en séance.

M. J-M. DI RUGGIERO sort de séance

Monsieur le Président

Affaire 95, arrêté fixant les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés. Qui demande la parole ? En l'absence du Président Cyril Meunier, Madame Galabrun-Boulbes assure. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. C'est comme Lilou : multiscarte. Multi-délégation. Ne faites pas d'allusion aux cartes politiques, ce n'est pas ce que je voulais dire.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Je n'en ai aucune.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 96 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – GESTION DES POINTS PROPRETE DEMETER – CHARTE POUR LA GESTION DES DECHETS EN GROS VOLUMES EN DECHETTERIES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme C. HART et M. J-M. DI RUGGIERO entrent en séance.

Mme PEREZ sort de séance.

Monsieur le Président

96, gestion des points propreté DEMETER. Qui demande la parole ? Monsieur le Maire de Beaulieu.

Arnaud MOYNIER

Monsieur le Président, chers collègues, juste un petit aparté là-dessus : outre le fait que cette disposition ne va pas trop aider nos entrepreneurs locaux, je me permets de le signaler, puisque l'on va nous imposer un mètre cube maximum, je souhaitais juste vous spécifier que nous aidions la Métropole pour le nettoyage des abords de la déchetterie. Régulièrement, le personnel municipal de Beaulieu le fait, pas sur les abords immédiats, c'est vrai que c'est réalisé par l'entreprise prestataire, mais sur les abords un peu plus lointains, sur les 50 à 100 mètres, et cela représente un travail assez considérable.

Je souhaitais faire part du fait que je pense que cette mesure ne va pas trop aider nos entrepreneurs et que nous allons avoir malheureusement à faire à une recrudescence de dépôts sauvages qui sont déjà assez importants.

Compte tenu de cette décision, j'aimerais que nous puissions renforcer, avec votre participation, le nettoyage auprès des abords de la déchetterie. J'avais demandé également il y a quelques mois la mise en place de caméras aux abords de cette déchetterie, je n'ai pas eu de réponse de la part de vos services. Je pense que ce serait une bonne chose.

D'autre part, je m'étais permis également de signaler, Monsieur le Président, le fait que nous ne contrôlions pas les cartes d'accès, les Pass'agglo. Vous savez que nous sommes limitrophes de deux autres collectivités qui sont le Lunellois et le Grand Pic Saint-Loup et que les autres personnes utilisaient cette déchetterie. Et là, nous pourrions bien entendu réduire la volumétrie.

Pour faire référence à votre phrase de tout à l'heure, je n'ai pas la réponse, je ne sais pas si la racine des mots est carrée, mais je dirais en revanche que le cube du nombre des matériaux qui nous est imposé, lui, ne l'est pas tout à fait.

Monsieur le Président

Jackie.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Le volume de mètres cubes qui est imposé est le même que dans l'ancien règlement. Rien n'a changé. Nous voulons éviter que de gros volumes entrent. Des artisans qui ont des petites camionnettes ou autres pourront continuer à rentrer et à venir déposer. Ce sont uniquement les gros volumes qui ne pourront pas rentrer.

A cet effet, un document que vous aviez dans votre enveloppe sera distribué à partir de demain aux entrées des déchetteries pour prévenir les personnes, pour ne pas qu'elles se retrouvent devant le fait accompli. Voilà ce que je pouvais en dire. Ensuite cela a été travaillé en partenariat avec la Chambre des Métiers, la CAPEB, la CCI et la Fédération du bâtiment. Ils sont en accord avec ce système : les gros volumes iront ailleurs.

Monsieur le Président

Merci Jackie. Monsieur Raymond.

Joël RAYMOND

Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite intervenir sur cette affaire parce qu'elle relève du Développement économique à mon sens, au-delà des déchets, et les petits artisans, les petits entrepreneurs du bâtiment vont être pénalisés avec cette mesure. Dans un temps où justement, l'économie, le Développement de cet artisanat est important, il me semble nécessaire de les soutenir. Pourquoi cela va-t-il les pénaliser ? Parce qu'il n'a pas été joint à cette délibération la carte représentant les différents sites d'apport pour les volumes supérieurs à 1 mètre cube par semaine, que je trouve absolument dérisoire.

Si vous regardez cette carte que vous avez au dos du flyer – elle aurait dû être annexée il me semble à la délibération –, vous vous rendez compte que des territoires sont complètement orphelins. Le petit artisan va devoir avec sa remorque et sa camionnette faire des dizaines de kilomètres pour pouvoir apporter ses déchets. La loi transition énergétique de croissance verte, je crois, permettait de passer des conventions, je l'avais sollicité. Je trouve dommage que la convention avec les artisans un peu isolés sur le territoire ne soit pas passée pour pouvoir continuer à apporter dans des déchetteries, sur ces territoires-là. Je le regrette parce que cela va leur poser des contraintes supplémentaires et je pense que ce n'est pas le moment.

Monsieur le Président

Madame Galabrun.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Je voudrais compléter. Je suis comme Joël Raymond : à Saint-Drézéry, nous sommes dans un coin où il n'y a pas de centre. Pour nous, le plus près est Vendargues, mais il faut se rappeler que nous avons des accords avec les marchands de matériaux pour qu'ils reprennent les gravats. Quand ils vont acheter ils sont obligés d'aller acheter de ce côté-là puisque nous n'avons pas de marchands de notre côté. A ce moment-là en se rendant sur Vendargues pour acheter ces matériaux, ils pourront déposer leurs gravats, mais il n'est pas dit que nous ne recherchions pas un autre site dans notre secteur pour simplifier les choses.

Pierre DUDIEUZERE

Merci à Vendargues !

Monsieur le Président

Merci à Vendargues.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Merci Pierre.

Monsieur le Président

Je rappelle que l'ensemble des prestations est payé par le client aussi. Il faut le dire. Ce ne sont pas les artisans qui payent le déblaiement des gravats. C'est intégré dans le devis qui est fait et c'est le client qui le paye.

Je mets aux voix l'affaire 96. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions).

Se sont abstenus : M. G. BALAZUN, Mme. E. LLORET, M. A. MOYNIER, M. J. RAYMOND, M. J. VERA.

AFFAIRE N° 97 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – GESTION DES POINTS PROPRETE DEMETER – CONVENTION POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA DECHETTERIE DE LA MOSSON

CONCLUE AVEC LA SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 97, gestion des points propreté DEMETER, convention pour l'autorisation d'occupation temporaire de la déchetterie de la Mosson. Qui demande des explications à Madame Galabrun ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 98 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – CONVENTION CONCERNANT L'UTILISATION DES POINTS DE PUISAGE D'EAU POTABLE POUR LE NETTOIEMENT DE LA VILLE DE MONTPELLIER – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme V. PEREZ entre en séance.

M. A. MOYNIER et M. J-L. MEISSONNIER sortent de séance.

Monsieur le Président

Affaire 98, convention concernant l'utilisation des points de puisage d'eau potable pour le nettoyage de la ville de Montpellier. Je mets aux voix. Contre ? Monsieur Raymond.

Joël RAYMOND

Concernant cette affaire, une question assez directe : est-ce que ce sont des bornes monétiques qui sont installées ? Si ce n'est pas le cas, je ne vois pas en quoi une convention peut gérer tous les mésusages d'une borne d'eau, incendie, etc. Or, avec une bande monétique telles qu'elles sont aujourd'hui conçues dans différentes collectivités – le Syndicat Garrigues Campagne vient d'en installer trois –, cela permet de mieux contrôler l'accès et de faire payer l'utilisateur au volume précis qu'il consomme.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Pour moi, c'est une convention qui se substitue à une autre convention, sauf que les accords, avant c'était l'Agglomération, maintenant c'est la Métropole. C'est juste un changement de personne. C'est tout.

Monsieur le Président

C'est la Régie Publique de l'Eau qui exploite. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Oui, Madame Touzard.

Isabelle TOUZARD

Bonsoir à tous. Juste pour regretter que l'on utilise de l'eau potable pour nettoyer les voiries. C'est un autre sujet et je crois qu'il faudra se pencher dessus.

Monsieur le Président

Je suis d'accord avec cela. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 99 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – MARCHE N° 2703 POUR LA REPRISE, LE TRI ET LE NEGOCE DES VIEUX PAPIERS/CARTONS ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES CONCLU AVEC LA SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT SMN – AVENANT DE PROLONGATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 99, marché pour la reprise, le tri et le négoce des vieux papiers, cartons, issus des collectes sélectives, conclu par la Société Méditerranéenne de Nettoyement, SMN. Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 100 : PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS, PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC – CONVENTION POUR LA REPRISE ET LE NEGOCE DES ACIERS, ALUMINIUM ET PLASTIQUES ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES CONCLUE AVEC LA SOCIETE PAPREC – AVENANT DE PROLONGATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 100, convention pour la reprise et le négoce des aciers aluminium et plastiques issus des collectes sélectives, conclue avec la société PAPREC. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 101 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – MARCHE N° 4089TV15 DE MAINTENANCE ET DE MODIFICATIONS DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC – AVENANTS DE PROLONGATION DE DUREE DES QUATRE LOTS DU MARCHE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 101, voirie, marché de maintenance et de modification des espaces des équipements d'éclairage public. Monsieur Youssous.

Rabii YOUSSEUS

Monsieur le Président, mes chers collègues, un marché est en cours de passation pour assurer la maintenance des équipements d'éclairage public sur l'ensemble de la Métropole. La procédure d'attribution de ces marchés ayant nécessité des demandes de précisions à certains candidats, la date de notification initialement prévue au 1^{er} janvier 2017 sera retardée. Afin de garantir la continuité du service, il est proposé de prolonger de deux mois le délai d'exécution des marchés existants s'éteignant fin 2016.

Monsieur le Président

Qui demande des explications complémentaires ? Je mets aux voix l'affaire 101. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 102 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – REVERSEMENT DES PRODUITS DES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) CONCERNANT LES SECTEURS SAINT-LAZARE ET AQUEDUC PERÇUS ANTERIEUREMENT A 2016 PAR LA VILLE DE MONTPELLIER – APPROBATION

M. MEISSONNIER entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 102, il s'agit là du reversement des produits des Programmes d'Aménagement d'Ensemble, des PAE. Monsieur Youssous.

Rabii YOUSOUS

Certains aménagements d'ensemble ont été signés par les communes avec des promoteurs ou des constructeurs, avant le transfert de compétence voirie à la Métropole ; c'est notamment le cas du secteur de Saint-Lazare et Aqueduc sur le territoire de Montpellier. La convention qui vous est proposée a pour objet d'assurer le versement des sommes perçues par la ville de Montpellier à la Métropole pour permettre de financer les travaux de voirie et d'espaces publics devenus compétences métropolitaines.

Monsieur le Président

Pas de demande d'explication ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 103 : VOIRIE, ESPACE PUBLIC – CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA METROPOLE ET LES COMMUNES DE CASTRIES, GRABELS, JACOU, LE CRES, MONTPELLIER, MURVIEL-LES-MONTPELLIER, RESTINCLIERES, SAINT-BRES, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-JEAN-DE-VEDAS ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 103, il s'agit de la convention de fonds de concours entre la Métropole et les Communes de Castries, Grabels, Jacou, Le Crès, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Restinclières, Saint-Brès, Saint-Drézéry, Saint Génies des Mourgues, Saint Jean de Védas et Villeneuve-lès-Maguelone. Qui veut des explications auprès du Vice-Président rapporteur Rabii Youssous ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 104 : TRANSPORTS ET MOBILITE – TRAMWAY – LIGNE 5 – POURSUITE DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION – APPROBATION

Mme I. GIANIEL, M. P. BONNAL, M. A. MOYNIER, M. G. LANNELONGUE et M. A. LARUE sortent définitivement de séance.

M. N. SEGURA sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 104, transports, tramway ligne 5, poursuite du projet et demande de subvention. Comme je m'y suis engagé, nous allons passer avant Noël la première délibération pour la remise en route de la ligne 5 de tram. Nous avons reçu il y a 15 jours une lettre de Monsieur le Préfet qui validait la DUP initiale entre Clapiers et Lavérune, et qui nous donnait autorisation de procéder à une modification – tous les mots ont leur importance juridique – de la DUP pour ne pas passer par le parc Montcalm.

Cela veut dire que ce qui est valide aujourd'hui, c'est le début Nord-Est de la DUP, à partir de Clapiers jusqu'à la ligne 4 au Corum. Jusqu'à Albert-I^{er}. Ensuite, ce qui est validé encore, c'est de Saint-Denis jusqu'à la place du 8-Mai, c'est-à-dire avant l'EAI. Ensuite, il faudra rediscuter le tronçon et voir comment le reste fonctionne.

Vous savez que l'enveloppe globale de la ligne, ce sont environ 400 millions d'euros. Les commissaires enquêteurs qui ont établi l'enquête publique avaient fait trois préconisations. Première préconisation : commencer par terminer le ring, la circulaire, finir la ligne 4. Deuxième préconisation : étaler dans le temps la construction des lignes, parce qu'aujourd'hui, la Métropole doit assumer le poids des investissements des quatre premières lignes qui pèsent sur son potentiel d'investissement pendant au moins une vingtaine d'années. Troisième préconisation : regarder s'il n'y a pas des trajets plus pertinents dans certains secteurs. Le premier secteur, qui ne souffre d'aucune contestation, est celui qui est compris entre Saint-Eloi, la rue du Docteur-Pezet, la place de la Voie Domitienne, la route de Mende et Agropolis.

Dans un deuxième temps, un ouvrage d'art viendra compléter jusqu'au parking de la médiathèque de Clapiers, comme j'ai eu l'occasion de le dire chez le Maire de Clapiers samedi matin en présence des élus et de la population clapiéroise. Cela veut dire que les premiers coups de pioche de la ligne 5 se feront avant la fin du mandat. La délibération de ce soir, c'est la demande de participation des collectivités et de l'Etat au financement de ce premier tronçon.

Qui demande la parole ? Monsieur Martin, Monsieur Moure, Monsieur Caizergues, Monsieur Larue, Monsieur Petit, Madame Cassar et Monsieur Lussert. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? La liste est adoptée. Monsieur Martin.

Hervé MARTIN

Merci. Je dirais : « *Ouf, enfin !* » Après deux ans et demi de pause sur ce projet-là...

Monsieur le Président

Nous avons fait la quatrième ligne ! Nous n'avons pas fait de pause.

Hervé MARTIN

Pour m'interrompre, vous ne faites pas de pause ! Je n'ai pas eu le temps de prendre la parole trois secondes.

Monsieur le Président

C'est normal.

Hervé MARTIN

Non, ce n'est pas normal.

Monsieur le Président

Vous seriez à ma place, vous feriez pire.

Hervé MARTIN

Non.

Monsieur le Président

Vous m'auriez enchaîné au radiateur, je vous connais.

Hervé MARTIN

Mais pour qui me prenez-vous ? Je peux ?

Monsieur le Président

Allez-y, oui.

Hervé MARTIN

Dans un minimum de correction ?

Monsieur le Président

Allez-y, Monsieur Martin.

Hervé MARTIN

Enfin, après deux ans et demi d'arrêt, ce projet est relancé. Cela dit, il ne s'est pas relancé tout seul. Il s'est relancé beaucoup grâce à l'engagement des associations réunies dans le Collectif de la ligne 5 qui ont fait un travail remarquable sans lequel, je pense, le projet n'en serait pas où il en est.

Monsieur le Président

Ne me dites pas que vous les avez noyautés !

Hervé MARTIN

Je ne doute pas un instant qu'ils continueront de suivre le projet.

Monsieur le Président

Vous les avez noyautés, ce n'est pas possible.

Hervé MARTIN

Pas du tout.

Contrairement à vous, je pense que l'on peut parfois faire de la politique sans avoir des visées électoralistes derrière.

Peut-on redevenir sérieux 30 secondes, ou sur la ligne 5 continue-t-on de faire n'importe quoi ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Hervé MARTIN

Je viens de me faire traiter de ridicule.

Monsieur le Président

Ce n'est rien. Si vous saviez ce qu'ils me mettent, les MJS, à moi ! Je ne crie pas, je suis blindé maintenant.

Hervé MARTIN

Je n'ai pas à supporter les conséquences de ce que les MJS vous disent, cela ne me concerne absolument pas. Une question m'intéresse maintenant. On parle de différents tronçons, vous parlez d'une deuxième étape avec la ligne jusqu'à Clapiers, les premiers coups de pioche vous venez de dire quand ils auront lieu. Je voudrais savoir le calendrier précis que nous pouvons avoir sur la totalité de la ligne de Lavérune jusqu'à Clapiers. Maintenant que nous avons enclenché la première, ce serait bien de voir où nous allons et quel calendrier précis nous pouvons donner sur Lavérune-Clapiers ou Clapiers-Lavérune – on le prend dans le sens que l'on veut, peu importe. Merci.

Monsieur le Président

Le calendrier dépendra essentiellement de la conservation sur le tronçon Montcalm et de nos possibilités de financement, donc de la participation des autres collectivités et de l'Etat au projet.

Hervé MARTIN

Donc il n'y a pas de calendrier.

Monsieur le Président

Le calendrier que je vous propose est le premier tronçon.

Hervé MARTIN

Donc, pour la totalité Lavérune-Clapiers et Clapiers-Lavérune, il n'y a pas de calendrier.

Monsieur le Président

Je commence par le premier tronçon, je verrai après.

Hervé MARTIN

Nous nous sommes compris.

Monsieur le Président

J'aurais augmenté la CFE, je ne me poserais même pas la question du financement de la ligne 5. Si vous voulez que je dise la vérité, je vais la dire.

Hervé MARTIN

C'est tout à l'heure que j'aurais aimé que vous la disiez, mais vous ne l'avez pas fait.

Monsieur le Président

Ne me poussez pas dans mes retranchements. Je voulais être gentil ce soir. Si vous me poussez à être méchant, je vais dire la vérité.

Hervé MARTIN

Je ne pousse personne à être méchant, j'ai le droit de poser des questions ! J'ai été interrompu trois fois le temps de la poser.

Monsieur le Président

Nous allons revenir sur les élections municipales.

Hervé MARTIN

Si vous voulez ! N'empêche que j'ai une question à laquelle je n'ai pas de réponse. Mais c'est bien : tout à l'heure, j'avais un mensonge comme réponse. Au moins, là c'est une non-réponse. C'est un léger progrès.

Maud BODKIN

C'est la réponse qui ne vous convient pas, ce n'est pas que vous n'avez pas la réponse. Ce n'est pas la même chose. On peut avoir un avis différent.

Monsieur le Président

Monsieur Martin, continuez à faire le professeur.

Maud BODKIN

C'est insupportable.

Monsieur le Président

N'exagérons pas. Suivant. Restons modérés. Nous réglerons cela...

Hervé MARTIN

On me traite de ridicule, ce n'est pas moi qui ai manqué de modération dans mes propos.

Monsieur le Président

Nous réglerons cela en 2017. Monsieur Moure.

Jean-Pierre MOURE

Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons parlé du stade tout à l'heure, c'était un dossier important, il y a eu un bon débat. J'aimerais que le débat sur la ligne 5 puisse être aussi serein, cohérent, ne serait-ce que par rapport à l'attente qui est celle des habitants concernés par le secteur initial de la ligne 5, qui a déjà démarré. Le premier tronçon qui était prévu dans le projet initial concernait le LIEN, la liaison entre Albert-I^{er} et la place de l'Observatoire. C'est fait, c'était prévu. Vous avez réalisé ce qui était prévu en assurant le bouclage.

Il était prévu également – vous avez évoqué les conclusions des commissaires enquêteurs – de suivre un certain nombre de préconisations puisque la réalisation de la ligne 5 passait par différents tronçons. Le premier est ce qui a été réalisé. Le deuxième, en gros, correspond à ce que vous indiquez parce qu'il permet de desservir tout le campus, tout le secteur universitaire, route de Mende jusqu'à Agropolis. Important parce que cela dessert une population jeune et sans trop de moyens de déplacement en dehors des transports collectifs. Cela concerne également, outre les habitants de ces quartiers, beaucoup d'étudiants, de chercheurs qui sont sur Agropolis. Entre autres, hormis Agropolis-Saint-Eloi, le reste emprunte le secteur de la ligne 1 actuellement, jusqu'à Albert-I^{er}.

Ensuite, vient le problème véritable de la ligne 5. Nous n'allons pas chicaner ce soir, cela a été un choix au moment des élections municipales. La ligne 5 était prête, étant entendu qu'il fallait encore confirmer les financements des deux collectivités pour lesquelles vous demandez des subventions ce soir, et ensuite le lisser sur un plan pluriannuel d'investissement qui était fait mais qui est différent des options que vous avez prises. Je ne discute pas cela, c'est un problème de choix.

En revanche, il y a un problème qui ne sera pas réglé, et je le dis de manière très sereine. C'est bon, cette délibération, parce qu'elle permet d'accélérer le processus en demandant les subventions. Mais deux questions se posent à l'Ouest. Il y a le verrou constitué par le non-passage par Montcalm. Sans vouloir polémiquer, je tiens à vous dire qu'il n'a jamais été question de traverser Montcalm. C'était uniquement un liseré en bordure qui était différent du premier plan qui avait été sorti par l'ancienne équipe municipale. Dans la politique que je menais, dans les programmes qui étaient annoncés au niveau du mandat, on passait en liseré de Montcalm et que je sache, le fait de desservir un grand parc public par une ligne de transport public n'est pas une injure. C'est un ensemble entre 16 et 20 hectares qui est intéressant pour tout le monde.

Le problème est que l'on pourra faire les études que l'on veut, si nous voulons garder l'unité et l'efficacité de la ligne 5, il faut qu'elle soit rapide, fonctionnelle, importante par rapport à la proximité des populations. Par où va-t-elle passer ? Si l'on shunte – ce qui semble se dessiner – tout le secteur de Pavelet, d'Ovalie, de Paul-Valéry qui étaient desservis par le passage qui était prévu, on passe par où ? du-Manoir également, mais je pense surtout, au-delà des matchs tous les quinze jours à du-Manoir, aux populations du grand quartier du Grand-M et d'Ovalie. Par où va-t-on passer sinon ? Par Estanove, j'ai beaucoup de réserve par rapport à cela. Le gabarit dans le secteur d'Estanove de la route de Lavérune est très réduit. Cela veut dire que si l'on y fait passer le tramway il ne peut y avoir au maximum qu'une seule voie adjacente qui va constituer un fort ralentissement sur le secteur.

Cela voudrait dire que les gens qui continueront à prendre la voiture et qui voulaient passer par là vont tourner à droite à Cuisine Centrale et aller vers du-Manoir, le Grand-M. Dans l'état actuel de la non-réalisation du contournement Ouest, et du gros trafic qui chaque matin, chaque soir se situe au niveau de Grand-M, sans parler bien sûr du rond-point de Lavérune, cela veut dire que l'on va renforcer le blocage de circulation sur le secteur. Pourquoi ? Pour desservir Estanove qui n'est pas loin du boulevard Pavelet, en arrivant à la place du 8 Mai 1945, alors que tout était logiquement fonctionnel.

C'est la difficulté que j'y vois. Un tramway a une efficacité s'il ne joue pas le rôle de tortillard, mais s'il joue réellement l'efficacité d'un transport en commun qui amène les populations et les usagers sur des

points de connexion avec l'ensemble des autres secteurs. C'est la réserve que je mets sur la rediscussion du passage dans le secteur Estanove-EAI Montcalm. Le projet que vous présentez sur l'EAI Montcalm, en gros par rapport à l'ancien, et j'en parle à l'aise parce que je n'étais pas dans l'ancienne équipe municipale, se traduit par une densification du grand secteur Sud du côté de la rue des Chasseurs et du côté de l'avenue de la Croix du Capitaine. On l'a légèrement déporté par rapport à ce qui était prévu dans l'emprise de l'ancien EAI côté Nord entre la rue de Bugarel et Fontcouverte. Voilà ce que je voulais dire.

On va réaliser – c'est très bien si nous avons les subventions, c'est rassurant, de la part de la Région et du Département – le secteur entre Agropolis et Saint-Eloi, jusqu'à la place du 8 Mai 1945, mais on ne règle pas sur le court terme ni sur le moyen terme les problématiques posées par la circulation de l'Ouest, que ce soit la Croix d'Argent, que ce soit le secteur de l'Ovalie, que ce soit tout le secteur autour de la Cuisine Centrale, lié à l'arrivée de la population qui vient de l'Ouest.

Voilà un peu le dommage qu'il y a à avoir retardé un projet pour des choix politiques que l'on peut comprendre, d'orientation ou de programme, mais voilà le point de la situation. Quant au financement, c'étaient 370 millions au départ, 45 ont été réalisés au titre du premier tronçon. Il reste à peu près l'équivalent de 320 à 330, après on actualise sur la valeur de l'argent entre les années antérieures où c'était prévu et le moment où on va la réaliser. Mais il y a des abondements, entre les budgets qui sont présentés et le moment où l'on subventionne. Je voterai cette délibération par rapport au fait qu'elle permet d'avancer, mais elle ne permet d'avancer que de manière très partielle sur des tronçons séparés entre eux.

Alors que l'intérêt de la ligne 5, c'était de servir dans une belle unité la cinquième branche du réseau de transport en commun qui permet ensuite de desservir sur des bus, sur certaines distances en proximité avec les populations, sur l'ensemble des moyens à disposition des transports publics que sont le covoiturage, que sont les pistes cyclables, etc.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Moure de votre intervention qui est honnête. Je vous en remercie. Vous avez indiqué que des partenaires n'avaient pas répondu pour les subventions, donc il n'y avait pas l'essentiel du financement qui était prévu, et vous avez parlé de lissage dans le temps sur le financement. Bien sûr que nous sommes dans cette situation-là.

Ensuite, sur Montcalm, nous pouvons parler de lisière, nous pouvons parler de voie qui traverse Montcalm, nous pouvons le décrire comme nous voulons, le tramway passait par Montcalm. Mais nous n'allons pas refaire le débat, si vous le permettez, des municipales. C'est du passé maintenant. Moi, je souhaite agir avec sagesse. J'ai été le seul candidat qui proposait la non-augmentation des impôts. Le seul. Les autres n'en parlaient pas.

Aujourd'hui, c'est tout simple. Nous allons être obligés de le lisser dans le temps et nous allons demander un partenariat plus fort aux collectivités. Nous le ferons tronçon par tronçon, et nous garderons nos 0 % d'augmentation des taux jusqu'à la fin du mandat. Parce que cela, les montpelliérains et les habitants de la Métropole y sont attachés.

Nous aurions pu, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, choisir d'augmenter la CFE par exemple. Nous n'avons pas choisi cela. Nous avons choisi de rester stables. Cela nous demande un certain nombre de contraintes dans le temps. Nous avons priorisé le premier tronçon comme vous l'avez dit, parce que la ligne 4 c'est le début de la ligne 5, et nous ferons le tronçon jusqu'à Clapiers dans un deuxième temps, mais d'abord jusqu'à Agropolis. Ensuite, nous ferons les tronçons dès que les financements nous le permettront, en essayant d'être le plus rapides possible.

Pour la circulation de l'Ouest, on ne peut pas honnêtement expliquer que le problème de l'engorgement de l'Ouest va être réglé par la cinquième ligne de tram. 800 000 véhicules débordent de l'A750 pour ne jamais rejoindre l'autoroute A9 et circulent sur l'avenue de Maurin, l'avenue de la Liberté et l'ensemble des voiries annexes. Ce n'est pas 800 000 ?

Jean-Pierre MOURE

L'axe de la ville à l'ouest, correspond à la route de Lavérune. Elle n'intègre pas en termes d'accueil les gens qui vont venir.

Monsieur le Président

Mais elle arrive à Gennevaux. Qu'avons-nous pris comme décision avec les Maires ? C'est que nous allions intégrer dans le plan pluriannuel, immédiatement, de la Métropole, la construction de Gennevaux. Si je me suis battu pour avoir l'aide des fonds ASF pour le rond-point de chez Madame Guiraud, du Rieucoulon, c'est parce que la circulation de l'Ouest en termes automobiles, on peut la fluidifier grâce à la refonte totale des deux ronds-points qui apporteront un plus. Cela ne gèrera pas tout le problème : tant que le contournement Ouest n'est pas réalisé, nous ne pouvons pas régler l'intégralité du problème. Mais le contournement Ouest, ce sont 230 000 euros et c'est à une échéance de dix ans dans la mesure où les collectivités ne se retireront pas en 2020.

Le plan pluriannuel d'investissement et surtout le Contrat de Plan Etat-Région auquel s'est ajouté le Département de l'Hérault, est valable de 2015 à 2020. Au-delà de 2020, nous ne savons pas. Aujourd'hui, que faisons-nous ? Nous achetons les emprises pour le contournement Ouest, celles que nous pouvons acheter, et nous payons les études. Nous avons décidé de venir au concours sur Gennevaux et sur Rieucoulon avec l'aide de l'Etat et des études financées sur les fonds ASF, qui nous permettent de solliciter les fonds ASF. En même temps, Toulouse, sur les mêmes fonds, a obtenu 35 millions d'euros pour faire la rocade. C'est pour l'Ouest.

Après, ce n'est pas la ligne 5, même si elle va désengorger une partie des quartiers, qui va régler la non-connexion de l'A750 et de l'A9. Elle ne va pas régler non plus le fait que le lycée à l'Ouest de la Métropole pour lequel Georges Frêche s'est battu, a été implanté à Saint-Clément-de-Rivière. Maintenant, que font les gamins ? Ils viennent dans tous les lycées qui sont à l'Ouest, déplacements pendulaires sans arrêt. La Région a accepté le fait qu'il manque un lycée à l'Ouest du côté de Cournonterral, Juvignac, Gigean, etc.

Enfin, le Département avait prévu de faire le LICOM et je sais Monsieur Moure que vous y êtes attaché particulièrement, comme Madame Cassar d'ailleurs. Le LICOM s'est arrêté chez Monsieur Audrin. Il n'a jamais dépassé Saint Georges d'Orques. Le LICOM n'est pas réalisé. Le LICOM est la ceinture qui venait à l'extérieur du contournement Ouest et qui permettait les voies transversales entre les villages de l'Ouest. Nous en reparlerons parce que l'on ne peut pas le laisser comme cela. Mais le LICOM, sur toute sa longueur à mon avis, n'est pas totalement dans la Métropole. La partie Nord y est totalement, elle ne passe pas à l'extérieur ? C'est sur le LIEN qu'il y a une partie qui déborde de la Métropole. Voilà, nous en sommes là. La situation est telle que je vous la décris. Nous enclenchons la ligne 5. Il faut se rappeler un peu l'histoire. Je me souviens Roumégas, ici, qui a combattu la ligne 5 avec les Verts.

Jean-Pierre MOURE

De même que je me souviens que certains élus, qui sont peut-être dans la salle, ont combattu le doublement de l'autoroute et le renforcement. Quand c'est fait, on dit : « *Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ?* »

Monsieur le Président

Je me souviens que les Verts ont combattu très largement la ligne 5. Je me souviens que Georges Frêche lui-même a hésité longtemps avant de parler de la ligne 5. Vous savez depuis combien de temps on parle de la ligne 5 ? Depuis 2003.

Jean-Pierre MOURE

Depuis l'entrée dans l'Agglomération de Montpellier. Entre parenthèses, si l'Ouest est entré dans l'Agglomération c'est par rapport à l'intérêt de pouvoir réaliser des projets pertinents au niveau de l'échelle du territoire.

Monsieur le Président

Mais maintenant c'est facile de dire Saurel est comptable de tout. Mon programme municipal était simple et clair. J'ai dit nous faisons en priorité la ligne 4, nous avons fait la ligne 4, et si nous pouvons nous engageons les travaux de la ligne 5 en fonction des financements. J'ai fait ce que j'ai dit.

Jean-Pierre MOURE

Je veux tout simplement vous dire, Monsieur le Président, que je suis également au fait des contraintes financières que peuvent avoir l'ensemble des collectivités. Le retard vers l'Ouest de la ligne 5 enlève de l'intérêt au fait de penser la réaliser. Alors qu'elle est un élément fort, de même que le secteur des Facultés et d'Agropolis, par rapport à un autre type de population qui est capté. Là, vous avez la possibilité de raccrocher au contenu réel quotidien du transport dans les transports publics une population d'un secteur périurbain. C'est une ligne qui sort également du Montpellier in vitro, en quelque sorte.

Monsieur le Président

J'entends.

Jean-Pierre MOURE

Cela me paraît très important d'autant qu'à l'Ouest, parce qu'il faut que tout soit en cohérence, le SCoT est en train d'être révisé, modifié. Il y a le PLUi, les PLU de chacune des communes, et cela construit. Cela veut dire qu'un certain nombre d'opérations avaient été pensées il y a quelques années en arrière, se réalisent. Pour les infrastructures, je sais qu'il y a des problématiques financières à lever, à résoudre. C'est pour cela qu'il y a un contact beaucoup plus pointu avec la Région sur ces questions-là. Elle aurait dû donner les 50 millions d'euros sur la ligne 5 de tramway. J'espère que vous l'obtiendrez. Du côté du Département, c'est en voie de se régler.

Monsieur le Président

Je vais vous dire les chiffres.

Jean-Pierre MOURE

Du côté Département, c'est me semble-t-il en voie de se régler, mais on ne peut pas trop longtemps faire patienter les populations de l'Ouest de la Métropole.

Monsieur le Président

J'entends mais je voudrais vous donner les chiffres pour que nous parlions sur des chiffres réels. D'abord, je veux ajouter un point à la discussion. Dans le Contrat de Plan Etat-Région, il faut intégrer au projet général de tramway la prolongation de la ligne 1 et c'est la Métropole qui en finance une grande partie. Elle est nécessaire et vitale lorsque la Mogère sera en exercice. Sinon, nous aurons une gare qui ne sera pas connectée au réseau de tramway. Là, vous êtes d'accord parce que nous l'avons porté ensemble.

Sur l'argent, sur les finances attribuées par la Région au rail, la Région, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, a proposé et consacré au rail et au tramway 11 millions d'euros. Sur les 11 millions d'euros, elle a financé 4,5 millions d'euros pour la ligne 4. Elle a prévu de financer 4 pour le prolongement de la ligne 1, 3,5 pour la ligne 5, 3,5 millions d'euros pour la ligne 5.

Regardez les chiffres : vous le savez bien, Monsieur Moure. Je vais vous dire pourquoi ; parce que vous l'avez subi avec Bourquin. Bourquin a retiré une grande partie des financements de la Région à la Métropole. J'ai tous les comptes. Pour vous aussi, la Région a serré les robinets ; d'ailleurs cela vous a valu des frittages en interne. La Région, si elle vient au concours, il faut qu'elle apporte son écho de façon substantielle, mais pas comme cela. C'est un saupoudrage. Même chose pour l'Etat et si possible pour le Département.

D'ailleurs, la première chose que j'ai faite quand je suis arrivé, vous l'avez remarqué : j'ai mis les logos sur les locomotives du tram. Il n'y avait que le logo de la Métropole, de l'Agglomération. Georges Frêche étant Président de l'Agglomération et Président de la Région, n'avait mis que le logo de la Région. Moi, j'ai voulu faire la *pax romana* avec la Région et avec Bourquin. Qu'ai-je fait ? J'ai regardé les financements et j'ai mis des logos qui correspondaient au financement. Vous regarderez les locomotives, c'est marqué dessus : la Métropole en premier, l'Etat en deuxième, la Région, et en petit le Département qui avait cautionné un peu, en fonction des participations. Mais aujourd'hui, les collectivités sont pratiquement absentes.

Jean-Pierre MOURE

Je ne vais pas raconter toute l'histoire mais vous la connaissez aussi. Par rapport aux logos, les quatre lignes, le financement par l'Agglo, ce sont 73 % de l'investissement total des quatre lignes, la Région ayant financé à peu près 6 ou 7, et le Département 7 ou 6. La Région est légèrement devant le Département. Ensuite, c'est l'Etat. A un moment, certains pensaient mériter un logo pratiquement aussi important que celui du tram alors qu'ils ne correspondaient à un financement que de 6 ou 7 % chacun. Ce sont des amusements de cour d'école ou d'arrière-cour d'école.

Ce qui est important, c'est la suite et l'enjeu pour une Région, pour un Département et pour la Métropole, c'est d'assurer un financement pour une ligne de tramway prévue pour entre 60 000 et 70 000 habitants. Cela n'a rien à voir avec le circuit de transport en commun à l'intérieur de Nîmes ville. Nous sommes sur le bouclage d'un réseau de transport équilibré, c'est-à-dire l'étoile de transports en commun assurés sur la ville et sa périphérie. A partir de là, nous pouvons raisonner. Nous n'allons pas poursuivre le débat trop longtemps parce que nous pourrions y rester toute la nuit.

Vous avez évoqué Gennevex et le rond-point du Rieucoulon. Si c'est aménagé avant que le contournement Ouest se fasse, OK, mais à condition aussi que dans le contenu de la technique de ces deux ronds-points on intègre ce qui sera définitivement retenu à la suite des enquêtes publiques sur le contournement Ouest, parce qu'il ne faudrait pas y revenir après.

Un autre élément est important qui concerne l'Ouest et l'Est, c'est l'utilisation des anciennes lignes de voie ferrée. Même si maintenant le contournement permet d'être rapidement, en 8 minutes, de Baillargues à Montpellier. Sur cette ligne qui allait de Paulhan et qui ensuite remontait en direction de Sommières, je précise qu'à un certain moment – je sais que l'on a attendu les crédits du Contrat de Plan Etat-Région – on voulait acheter la voie. Cela ne concerne pas que l'Ouest de l'ancien canton de Pignan. Cela concerne cet Ouest-là, mais également toute l'arrivée du bassin de Thau, Gigean, etc.

Une arrivée directe en ville, parce que cela permettait d'arriver pas loin de la gare Saint-Roch, en shuntant là aussi l'avenue qui descend depuis le Grand M vers l'autoroute. On empruntait l'ancienne voie ferrée, c'est un coût de 100 millions d'euros. C'est une somme, mais 100 millions d'euros raisonnés dans le temps de l'aménagement des transports en commun, il faut les mettre et il faut acheter les terrains – ce sera trop tard après, quand les emprises sont faites. Vendargues, c'est la même chose.

Là nous raisonnons sur un projet, ce n'est pas du tout de la dispute, c'est poser les vrais problèmes. Si deux problèmes ont été importants ce soir dans ce Conseil, au-delà du respect que j'ai pour les affaires, c'est celui d'un grand équipement pour l'avenir et celui également des transports en commun à travers le sujet de l'Ouest. Je souhaite que l'on ne transige pas avec cela, c'est une vraie bataille. Il faut – je sais que vous avez l'intention de le faire – insister vis-à-vis de la Région, également vis-à-vis du Département. Si l'on peut en gratter un peu plus de l'Etat on le fera, mais en ce moment il y en a un peu assez, de voir qu'au Sud on s'intéresse à nous et qu'à l'Ouest c'est un peu je ne dis pas le parent pauvre de la Métropole mais le parent pauvre des aménagements, alors même que nous sommes dans un intermédiaire entre le bloc sétois étang de Thau et le secteur de Montpellier. J'en ai fini, merci.

Monsieur le Président

C'est pour cela, Monsieur Moure, que je suis très attentif au contournement Ouest, et le contournement Ouest a dix ans dans la vue. Si nous ne nous pressons pas, il en aura trente. Le tronçon entre les deux autoroutes manque. Ce ne sont pas 800 000, ce sont, pardonnez-moi, 50 000 voitures tous les jours qui passent entre les deux. Mais même 50 000, il faut pouvoir les faire circuler.

Monsieur Caizergues.

Roger CAIZERGUES

Je ne reviendrai pas sur un certain nombre de points qui ont été abordés, vous connaissez aussi ma position quant à la réalisation de cet équipement. Je me réjouis que ce dossier soit repris et remis sur le chantier. Je ferai remarquer qu'il ne concerne pas uniquement la commune de Montpellier ; il va bien au-delà. C'est un projet fondamental pour l'ensemble de la Métropole. Car derrière ce projet, il y a des transports de populations de plus en plus importants.

Le deuxième point que je voudrais apporter est la nécessité d'une planification. Je sais que c'est très difficile de planifier aujourd'hui. J'en ai discuté avec Monsieur Lévi par rapport au budget. Mais il n'en demeure pas moins que les populations attendent une réponse dans ce domaine. Les populations attendaient en 2017, à tort ou raison, mais c'est ce qu'on leur avait dit, que la ligne 5 soit terminée. Aujourd'hui, elles sont toujours avec cette notion. Il me semble nécessaire, si cela doit être retardé dans le temps, que nous ayons une programmation suffisante.

Le tram ne résoudra pas, c'est tout à fait exact, la totalité de la problématique de circulation dans le secteur de l'Ouest de la Métropole. Mais je crois que là aussi, nous l'avons abordé, il y a un programme cohérent. Nous avons parlé de LICOM, de COM, des différents carrefours, Gennevex, ainsi de suite, mais là aussi il faut qu'il y ait une cohérence dans l'aménagement, et que les uns et les autres soient liés.

Toujours pareil : nous n'avons pas d'argent, il faut le trouver, mais il faut que nous sachions où nous allons aller et pouvoir le programmer dans le temps. Je crois qu'aussi nous avons ajouté qu'il faut acheter l'ancienne voie de chemin de fer. Certainement il faut l'acheter, mais l'achat est une chose, l'aménagement en est une autre. Qu'est-ce qui va être prioritaire ? Cette utilisation de la voie de chemin de fer viendra-t-elle après la réalisation de la ligne 5, ou va-t-elle s'insérer ?

Il est nécessaire de clarifier, pour moi, à la fois les priorités et la planification. Le temps joue contre ce projet. Là aussi cela a été abordé, je l'ai déjà dit de multiples fois, les populations sont excédées de la situation actuelle. Elles sont excédées : c'est une perte de temps économique, cela a un impact sur l'économie, cela a un impact sur la santé, avec toutes les problématiques liées à la pollution. On nous parle de particules. Je suis persuadé que si nous faisons des analyses dans le secteur, nous allons nous retrouver avec des taux particulièrement élevés. Je m'interroge : un jour, faudra-t-il interdire aux voitures de circuler selon le dernier numéro de leur plaque minéralogique ? Parce que là aussi il y a un véritable enjeu.

Le temps joue contre nous. Il est absolument impératif de, comme je le disais, tenir compte de l'évolution des populations dans ce secteur. Madame Cassar en parlera peut-être tout à l'heure : Pignat s'agrandit, il faut savoir que Courmonterral s'agrandit, Lavérune s'est agrandie, tous les villages sur ce secteur s'agrandissent. Des habitants de Mèze, de Gigean utilisent ce passage pour entrer dans la ville. Je l'ai déjà dit, c'est un entonnoir. Si effectivement nous ne nous hâtons pas de faire quelque chose, nous aurons de plus en plus de problèmes.

Je sais aussi que d'autres investissements doivent être réalisés mais je préconise à la limite un plan Marshall concernant les transports en commun et la circulation. Aujourd'hui, sur la totalité de la Métropole, il y a un gros problème de circulation. On peut nous expliquer que c'est parce que l'Etat n'a pas joué son rôle, parce que le Département n'a pas fait ce qu'il devait faire, et ainsi de suite. Il n'en demeure pas moins que les citoyens n'entrent plus dans ces problématiques de collectivités territoriales qui se renvoient la balle et le bébé. Aujourd'hui, les populations attendent quelque chose de cohérent, de bâti, et je crains que si nous n'avons pas cette présentation, nous débouchions sur des actions qui risquent d'être plus graves.

Monsieur le Président

Pour moi, cela va être simple. Je fais un référendum et je demande à la population si elle est capable d'assurer 10 points d'impôts. La ligne 5, je vous la fais tout de suite. Le stade n'est pas financé. Nous en sommes aux études lointaines, ne parlez pas du stade, cela n'a rien à voir. Je vous parle de la ligne 5. Nous faisons un référendum et nous demandons aux habitants de la Métropole s'ils sont prêts à payer 10 % de plus d'impôts. Et là, la ligne 5, je vous la fais tout de suite. C'est très simple. Franchement, cela ne me dérange pas de faire cela.

Roger CAIZERGUES

Il est sûr que les finances sont un problème, mais aussi il y a la volonté politique à un certain moment. Quand je dis « *volonté politique* », c'est créer des priorités. Un projet, un investissement peut très bien aussi se faire dans la mesure où l'on décale d'autres investissements. Au niveau d'une commune, nous sommes bien appelés à faire ce type de raisonnement. Vu que les finances communales diminuent, que nous ne souhaitons pas augmenter les impôts, un certain nombre d'investissements sont soit décalés dans le temps, soit reportés.

Monsieur le Président

Monsieur le Maire, vous allez me citer les équipements de la Métropole que vous souhaitez que je dévie dans le temps, pour faire la ligne 5 et je vous écouterai.

Roger CAIZERGUES

J'ai déjà dit qu'il fallait voir par rapport au stade. On prendra la décision.

Monsieur le Président

Je vous dis : quels sont les équipements métropolitains susceptibles d'être déportés dans le temps pour financer la ligne 5 ? Faites-moi la liste. C'est tout simple. J'entends le silence. Monsieur Larue.

Alex LARUE

Monsieur Martin a posé la question que je voulais poser, donc c'est parfait.

Monsieur le Président

C'est habile ! Je vous fais un compliment. Monsieur Petit.

Eric PETIT

Monsieur le Président, chers collègues, je vais peut-être essayer de donner des solutions à tous ces questionnements.

Monsieur le Président

D'abord, parlez-vous en votre nom ou au nom de votre Maire ? Elle n'est pas là.

Eric PETIT

Je parle au nom du groupe Libres et Humanistes, cela vous va-t-il ?

Monsieur le Président

Je vous embête, Monsieur Petit.

Eric PETIT

La mise en chantier de la partie Nord de la ligne 5 de tramway, de Saint-Eloi à Clapiers – nous allons l'appeler partie Nord – me semble une évidence compte tenu de la capacité de financement actuelle sur cette ligne et d'une mise en service dans des délais brefs correspondant à la demande et à la réalité du terrain. Je me réjouis du démarrage éventuel de cette partie.

En ce qui concerne les autres parties de cette ligne, de par les enjeux de la circulation qui ont déjà été relevés à l'instant, des problèmes techniques emboîtés – Gennevieux, COM, LICOM, j'en passe –, des montages financiers potentiels, il semble que la probabilité de réaliser ce type de transport sur l'Ouest dans un avenir proche relève du domaine de la science-fiction.

Alors, quitte à parler de science-fiction, pourquoi ne pas s'y pencher de manière réaliste – ce qui est assez paradoxal –, et non pas prédictive ? La délibération 43 que nous avons votée tout à l'heure nous proposait une convention de recherche appliquée sur des capteurs innovants permettant de réaliser des mesures diverses et variées. N'est-ce pas, Chantal ? C'est bien que tu m'écoutes, Chantal. Aujourd'hui les technologies permettent déjà d'enrichir les différentes formes de données avec des informations des plus intéressantes. La Métropole a mis en place un réseau LoRa, Monsieur Brice pourrait vous en parler, et d'autres réseaux de transfert de données –type Li-Fi ou Sigfox qui sont faits par une start-up toulousaine que vous devez connaître – sont déjà opérationnels.

Tous ces processus, que nous appellerons rapidement Big data ou Internet des objets, sont regroupés sous un grand chapeau que nous allons appeler la smart city ou cité intelligente. Pour en revenir à notre sujet qui est la mobilité, une partie intégrante de cette évolution se trouve être la voiture autonome. Que ce soit sous

forme de véhicules particuliers autonomes type Tesla ou Google Car pour les plus connus, mais aussi, chose un peu moins connue, de transports en commun autonomes.

Pour info et sans être exhaustif, je citerai les véhicules autonomes et sans chauffeur, de transports publics, actuellement en test dans différentes villes. Mercedes-Benz, société Daimler, a un bus autonome en dense capacité qui tourne aujourd'hui. Un projet européen, le EZ10, qui est mis en œuvre à Toulouse par la société EasyMile, est en cours de test dans différentes villes dans le monde, notamment à Helsinki en Finlande. Je ne sais pas si Chantal a eu l'occasion de prendre ce bus lors de son périple. La navette Arma, de la société Navya chez Keolis, a des bus autonomes opérationnels sur le site de Confluences à Lyon. Le projet Local Motors américain, avec un bus qui s'appelle Olli, en partenariat avec IBM Watson, propose aussi de construire ses véhicules en impression 3D. Je sais, c'est encore un peu du futur, mais c'est du futur immédiat demain matin. Ce qui apporterait aussi une nouvelle forme d'industrie, d'avenir, sur notre territoire.

Pour ceux qui ont pu être au Digital World Summit qui s'est déroulé il y a trois semaines, il y avait des représentants de la société Keolis de Lyon qui présentait son bus. A la question : « *Quand serez-vous opérationnels ?* », la réponse est : « 2020. » Nous sommes dans quatre ans. Nous ne sommes pas dans le futur, nous sommes dans l'immédiat.

Certes, la plupart de ces expériences sont en cours sur des sites dédiés. Mais la législation devrait évoluer rapidement pour faire face à l'arrivée de ces nouveaux moyens de transport et tout est possible sur des sites propres ou des sites protégés, comme c'est le cas en France, notamment à La Rochelle.

Apple, avec son projet Titan qui travaille sur les voitures autonomes, a demandé des éclaircissements aux autorités américaines sur les responsabilités des véhicules autonomes, qu'ils soient particuliers ou de type transports en commun.

Alors, je le dis : Montpellier Métropole doit être un des acteurs de l'intégration de la mobilité autonome dans sa vision urbanistique. Nous nous devons d'offrir de nouvelles alternatives aux transports en commun traditionnels, que ce soit dans son aspect multimodal – vélo, ferroutage, etc. –, comme dans de nouvelles conceptions du vivre ensemble, que j'appellerai l'urbanité. La finalité est bien de rendre la ville plus agréable aux citoyens en leur permettant de se déplacer facilement, librement, tout en respectant leur environnement.

Cette urbanité, sans vouloir copier ou même valoriser l'ubérisation de la société, passe par un réapprentissage du partage des espaces et des valeurs. Les dernières avancées technologiques ou plutôt sociétales mettent en évidence une nouvelle approche de la vie en société vers une mutualisation des transports, et pas simplement transports en commun, type Autolib', Blablacar, ou Faciligo que vous connaissez tous ici à Montpellier. Ces nouvelles données permettent d'envisager des économies substantielles sur notre budget transport tout en garantissant un service de qualité.

Montpellier Métropole se doit d'être leader dans ce domaine. La Métropole de Montpellier a la chance d'être une Métropole en devenir, une des rares Métropoles en évolution démographique avec des espaces encore à enrichir et où les expérimentations peuvent voir le jour. Montpellier Métropole et sa French Tech est une des Métropoles les plus innovantes. Ses forces conjuguées ne peuvent que nous donner l'élan pour dynamiser encore plus notre écosystème en lui permettant de retrouver aussi une force industrielle que nous avons perdue.

Monsieur le Président, cela fait bientôt deux ans que je lance des alertes et recommandations pour que l'on établisse un Schéma Directeur des Mobilités intégrant toutes ces dernières données. La ligne 5 ne passera pas par le parc Montcalm, vous l'avez évoqué, et je vous en remercie pour le calme de ces endroits, mais pourquoi ne pas envisager dans un avenir très proche des déplacements en petits bus autonomes électriques sans bruit qui glissent dans l'herbe fraîche du matin, sur ce secteur ? C'est une piste qui pourrait s'étendre aussi sur le reste du territoire, par exemple pour rejoindre la mer, vous le savez, entre Pérols et Palavas, peut-être pour rejoindre le stade de foot, entre la Mogère et le prochain emplacement.

Pour être bref, puisque j'ai été un petit peu long, je m'en excuse, nous émettons le désir que la Métropole s'engage et se penche activement sur ce sujet afin de prendre en main notre avenir et notre urbanité. Je ne sais pas si Katia, du CODEV, est encore ici. Comme vous avez pu le voir, le CODEV a travaillé sur le Schéma de Mobilité de la Métropole et peut-être pourrions-nous aussi faire une saisine au niveau du CODEV pour qu'il puisse travailler plus efficacement sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Petit. Madame Marion n'a pas essayé le bus autonome, mais moi je l'ai essayé à Toulouse. Il n'est pas encore au point. Je vais vous dire : il n'est pas au point parce que cela marche avec des capteurs et le bus, il faut vraiment que la piste soit un site propre et qu'il n'y ait aucun obstacle. Parce qu'une feuille d'arbre qui bouge, cela stimule le capteur et il s'arrête immédiatement.

Madame Cassar.

Eric PETIT

Intervention hors micro

Michelle CASSAR

Monsieur le Président, je suis relativement satisfaite de ce rapport qui permet une fois de plus d'affirmer que contrairement à ce que peuvent colporter certaines personnes parfois malintentionnées, la ligne 5 n'est pas du tout abandonnée. Je le rappelle : j'avais moi-même voté à l'époque pour la suspension de cette ligne, et non pour l'abandon puisque les financements n'étaient pas prévus dans les budgets de l'Agglomération, malgré les dires de certains et parfois même d'élus.

Aujourd'hui, la teneur de ce rapport montre combien vous êtes conscients des problèmes de circulation que nous rencontrons à l'Ouest, et votre volonté est d'y trouver des solutions sans augmenter les impôts. Une partie des travaux de la ligne 5 a déjà été réalisée. Les procédures d'enquête publique vont être lancées pour le secteur Nord et pour le secteur Ouest, qui intéresse notamment ma commune de Pignan. Vous nous informez de votre volonté d'engager dans les meilleurs délais une procédure modificative de la DUP pour revoir le tracé afin de préserver le parc Montcalm.

Par ailleurs, vous avez reçu le 14 novembre dernier les membres du Collectif ligne 5, rencontre qui fut constructive aux dires des membres de ce collectif. Ils ont d'ailleurs participé lundi à une réunion de travail avec le directeur de la TaM, et une autre réunion est déjà programmée pour la fin janvier. Tout cela démontre bien, comme je viens de le dire, votre volonté Monsieur le Président de trouver rapidement des solutions aux problèmes de transport que nous rencontrons à l'Ouest et je vous en remercie.

Vous parliez tout à l'heure de trêve de Noël. Je vais mesurer mes propos mais j'ai tout de même beaucoup de mal à entendre ce qu'a dit Monsieur Moure sur le retard dans les transports à l'Ouest car je rappelle qu'il a été Président de l'Agglomération, mais aussi Conseiller Général du canton de Pignan, pendant de nombreuses années. Merci.

Monsieur le Président

Merci Madame Cassar. Madame Jannin et puis Monsieur Lussert.

Stéphanie JANNIN

Je voudrais revenir sur l'intervention de Monsieur Moure rapidement. Vous avez été très clément, Monsieur le Président, c'est tout à votre honneur, mais je voudrais rétablir quelques contrevérités. Vous avez une interprétation qui laisserait supposer que la constructibilité que vous aviez prévue sur le parc Montcalm, nous ne faisons que la reporter à un autre endroit du parc Montcalm. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette interprétation parce que nous préservons, nous renforçons un parc de 20 hectares et surtout, vous aviez prévu ces constructions à l'endroit où la biodiversité est la plus riche sur le parc Montcalm, là où il aurait fallu abattre plus de 700 arbres avec des sujets particulièrement intéressants et valorisants pour le lieu.

Vous dites : « *Ce que nous faisons là, vous le faites le long de la rue des Chasseurs.* » C'est totalement faux. Déjà, votre projet prévoyait ces constructions le long de la rue des Chasseurs, ne faites pas croire que nous faisons riper ou basculer les constructions. Votre projet le prévoyait et notre projet prévoit bien l'agrandissement du parc et moins de constructions sur le parc. Il est vrai que nous prévoyons la construction le long de la rue des Chasseurs, principalement à un endroit où existent déjà des constructions, et en tout cas certainement pas dans le plus bel espace de biodiversité de ce parc Montcalm.

Monsieur le Président

Je rappelle que le parc était à 15 hectares et que nous l'avons porté à 20 hectares en retirant le passage du tram. De 15 à 20. Et les 3 hectares dont parlent les gardiens du parc étaient déjà construits dans l'ancien projet. C'est ce que dit Madame Jannin, qui est totalement juste. Mais nous n'allons pas refaire les élections municipales. En revanche, nous sommes obligés de temps en temps de remettre un peu le ballon au centre du terrain, gentiment. Nous n'allons pas refaire le truc.

Jean-Pierre MOURE

Intervention hors micro

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Pardon, Monsieur Lussert ! Pardonnez-moi. L'homme du pic Saint-Loup.

Jean-Marc LUSSERT

Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. C'est Noël, je voudrais faire une intervention sur le thème positif. Je suis content. Je voudrais vous dire mon contentement. J'habite à Prades-le-Lez, les territoires du Nord. Je comprends mes confrères qui défendent l'Ouest, bien sûr, mais je voudrais dire le contentement de cet habitant de territoire du Nord que je suis, le contentement de lire dans ce rapport que l'opération que nous avons votée ici en 2012, ce programme d'opération de la cinquième ligne de tramway de Montpellier entre Lavérune et Prades-le-Lez, est remis au goût du jour par cette délibération pour demander des subventions.

Je suis également content d'entendre que le premier tronçon sera Montpellier-Clapiers, de penser que les gens des territoires du Nord pourront profiter, en y allant par le tram, du nouveau stade dont nous avons parlé à l'affaire 6 tout à l'heure. Nous pourrions aussi aller encourager les Vipers en tram puisque la patinoire qui était au Nord a ripé au Sud. Et puis dans l'affaire 6, nous avons beaucoup parlé du grand stade et des footballeurs, mais il y avait aussi le fait que l'on ait indiqué que le palais des sports René-Bougnol, pour les handballeurs, devait également aller sur le site ô combien desservi par les transports en commun autour de la Mogère.

Je ne veux pas refaire tout le débat de l'affaire 6 pour les handballeurs, mais là aussi il y a une histoire : les handballeurs ont gagné la Champions League, nous avons été champions d'Europe une fois, et ils ont gagné quarante titres si je me souviens bien.

Je voudrais vous dire encore mon contentement : en parcourant la délibération, j'ai vu que l'on parlait de la conduite d'eau de diamètre 1 600 millimètres, qui pose un problème puisqu'elle est un obstacle, ou plutôt elle suit pas mal la ligne. Je voudrais, en anticipant évidemment beaucoup, vous proposer un thème pour la livraison de cette cinquième ligne, à savoir d'aller vers non pas l'eau au sens de la mer comme la ligne 3, mais l'eau au sens de la vie, l'eau au sens de la source de vie, parce qu'avant d'arriver à Montpellier, l'eau vient de la source.

Monsieur le Président

Du pic Saint-Loup !

Jean-Marc LUSSERT

Je voudrais conclure. Tout à l'heure, mon ami Cyril Meunier qui n'est pas là, parce que nous savons qu'il est allé défendre nos intérêts à Paris, nous disait « tout le mal » qu'il pensait du doublement de l'autoroute, et que ce doublement d'autoroute faisait une barrière pour arriver jusqu'à Lattes. Il a dit, je cite : « *Je travaille à faire de ma commune une destination sur la carte.* » Quel bel objectif ! Je suis en admiration. Merci de votre attention.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Lussert. Je mets aux voix l'affaire 104. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. Monsieur El Kandoussi, vous m'avez demandé la parole pour une explication de vote. Pourquoi avez-vous voté la ligne 5, la continuité du réseau de tram ?

Abdi EL KANDOUSSI

Je vais vous l'expliquer. D'abord, je me suis rendu à Paris, je vous ai représenté. Je ne vais pas à Obninsk ni à Helsinki, ni à Kalouga. Je vais à Paris, c'est déjà pas mal, c'est un bon début. Je vous ai représenté à Paris pour récupérer ce Passe d'argent qui récompense le travail réalisé par la Métropole. Ce Passe récompense deux éléments : un élément visible qui est le bouclage de la ligne 4, et ensuite un élément moins visible. Les transports, ce ne sont pas simplement les choses visibles, le deuxième élément qui n'est pas visible, ce sont les tarifs que vous avez souhaité appliquer dès le début du mandat.

Pour la partie bouclage de la ligne 4, le premier tronçon de la ligne 5, ce qui est récompensé par ce trophée que je vous remettrai tout à l'heure Monsieur le Président, c'est d'abord la qualité du travail qui a été réalisé sur les 1,2 kilomètre, mais également toute la concertation mise en place autour de ce projet et l'information aux riverains, autant commerçants qu'habitants, tout au long de ce chantier. C'est le premier élément qui a été primé avec ce trophée. C'est un trophée ville, rail et transport.

Le deuxième élément, ce sont les tarifs, la nouvelle tarification avec deux points principaux. Le premier : la baisse du tarif moins de 26 ans qui est passé de 245 à 196 euros, une baisse de 50 euros qui n'est pas négligeable du tout. Ce premier point a permis d'abord, Monsieur le Président, une augmentation de 10 000 abonnements supplémentaires. Nous sommes passés de 32 000 abonnements moins de 26 ans à 42 000 abonnements. On me dit : « *Cela fait 10 000 personnes de plus dans les trams.* » Je dis Non, ces personnes y étaient mais elles n'étaient pas abonnées. C'est la prime à la fidélisation que vous avez souhaité lancer il y a quelques mois.

Le deuxième point, c'est le carnet de dix à 10 euros pour les trajets 1 euro ; la vente a augmenté de 30 %. Le carnet de dix devient un élément primordial de la mobilité sur le territoire de la Métropole. Voilà, Monsieur le Président, pour ce trophée.

Le Passe d'or est à Grenoble, dirigé à l'époque par Luc Egoumenides qui nous a rejoint cette année, et la troisième ville est Bordeaux. Quand on connaît l'équipement tramway et bus de la ville de Bordeaux, nous n'avons vraiment pas à rougir d'avoir le Passe d'argent cette année. Voilà pour la première partie. Je vous le remettrai officiellement.

La deuxième partie : cette fleur et ces gobelets que j'ai avec moi. Je n'en ai que quelques-uns, je n'en aurai pas pour tout le monde. La ligne 2 a été lancée le 16 décembre 2006 et elle fête ses dix ans vendredi. La Métropole et TaM ont souhaité remettre des fleurs, 20 000 fleurs comme celle-ci qui seront remises aux usagers de la ligne 2, et également un café sera remis sur les arrêts de tram les plus importants de la ligne 2. C'était la raison de mon intervention, Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur El Kandoussi. Passe d'argent, sous-marin atomique : on se dirait dans un temple bouddhiste. En tout cas, ce sont des signes positifs, je vous en remercie. Moi aussi je m'associe à vous, Monsieur El Kandoussi, pour féliciter Luc Egoumenides qui a obtenu le Passe d'argent avec vous et avec moi pour Montpellier, mais qui a eu le Passe d'or à Grenoble. La Métropole travaille avec un Directeur qui a obtenu cette année deux prix. C'est un cas unique dans l'histoire.

Nous pouvons dire la même chose pour Monsieur Charbonneau pour l'espace public, qui a obtenu un prix avec Copenhague et un prix avec Montpellier.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 105 : TRANSPORTS ET MOBILITE – TRAMWAY – BOUCLAGE LIGNE 4 – CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA REGION OCCITANIE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. SEGURA entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire suivante, affaire numéro 105, tramway, bouclage de la ligne 4, convention de financement entre la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole. Il s'agit de la subvention de 4 500 000 euros dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui vient élargir sur les 11 millions pour le réseau de tram dans le contrat de plan Etat-Région. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 106 : TRANSPORTS ET MOBILITE – TRAMWAY – BOUCLAGE LIGNE 4 – MARCHE COMPLEMENTAIRE RELATIF A LA SIGNALISATION FERROVIAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 106, bouclage de la ligne 4, marché complémentaire relatif à la signalisation ferroviaire. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 107 : TRANSPORTS ET MOBILITE – SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT (SMTCH) – CONVENTION DE COMPENSATION TARIFAIRE DES DEPLACEMENTS URBAINS SUR LE RESEAU DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE REALISES PAR LES ABONNES ZAZIMUT (SCOLAIRES) EN JUILLET ET EN AOUT 2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 107, Montpellier Méditerranée Métropole, il s'agit là du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault, c'est la convention de compensation tarifaire des déplacements urbains sur le réseau de Montpellier Méditerranée Métropole pour 38 476 000... c'est un *lapsus linguae*. 38 476. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 108 : TRANSPORTS ET MOBILITE – EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORTS – MARCHE N° 4606DM16 DE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DU PATRIMOINE DU RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN ET PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 108, exploitation des services de transports. Il s'agit du marché de diagnostic de l'état du patrimoine du réseau. Là aussi, vous savez que nous allons arriver dans la période où il faut changer tout le matériel des trams : la ligne 1, la ligne 2. La durée de mi-vie est de quinze ans. La première ligne de tram a été inaugurée en 2000. Nous arrivons à la mi-vie de la ligne 1. Cela veut dire qu'il va falloir commencer à changer les locomotives, les wagons, et pour certaines fois les rails. Vous me direz : il y a un wagon, celui qui est entre les deux grosses locomotives, mais ce sont pratiquement que des motrices.

Je mets aux voix l'affaire 108. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 109 : TRANSPORTS ET MOBILITE – DIFFUSION DE JOURNAUX GRATUITS – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE DU JOURNAL *MIDI-LIBRE* – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 109, diffusion de journaux gratuits. Là, nous renouvelons notre convention avec le groupe Midi-Libre à qui nous permettons à nouveau, pendant un an, de distribuer *Direct Montpellier plus* dans les abris tram des lignes du réseau, moyennant évidemment une contrepartie. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 110 : HORS COMMISSION – ORGANISME EXTERIEUR – SPL LRAD – MODIFICATIONS STATUTAIRES – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET AUGMENTATION DE CAPITAL – AUTORISATION ACCORDEE AU REPRESENTANT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 110, organisme extérieur, SPL LRAD, modifications statutaires, modification de l'objet social. Qui demande des explications au rapporteur Isabelle Marsala ? Dites-nous un petit mot. Ce n'est pas souvent que vous prenez la parole à la Métropole.

Isabelle MARSALA

C'est vrai, il n'y a pas trop de raisons ici. C'est très simple et cela va aller très vite. SPL LRAD, cela veut dire « société publique locale Languedoc-Roussillon aménagement territoire ». C'est une société qui a été créée en décembre 2010, qui étudie et conçoit à la fois pour la Métropole et pour la Région, des projets innovants à forte valeur ajoutée en matière de Développement économique et d'emploi, capables de pousser l'économie locale.

Il s'agit sur cette délibération d'une augmentation de capital prise en charge uniquement par la Région. Pour le côté Montpellier Méditerranée Métropole, la société au niveau des parts d'actions passe de 8,31 à 3,75, mais nous gardons exactement le même nombre de sièges d'actionnaires au sein de la société.

Monsieur le Président

Qui demande des explications complémentaires ? C'est très clair. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 111 : HORS COMMISSION – MANDAT SPECIAL (MISSION ET REPRESENTATION) DES ELUS – PRISE EN CHARGE – APPROBATION

Mme HART sort définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire 111, mandat spécial des élus. Qui demande d'autres explications que celle-là ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 112 : HORS COMMISSION – OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE – LOI N° 2015 – 990 DU 6 AOUT 2015 POUR LA CROISSANCE, L’ACTIVITE ET L’EGALITE DES CHANCES ECONOMIQUES – RECTIFICATIF – AVIS DE LA METROPOLE

Mme MIRALLES et Mme FRECHE sortent définitivement de séance.

Monsieur le Président

Affaire 112, ouverture des magasins le dimanche. Chaque commune a délibéré et l’ensemble des délibérations est contenu dans cette délibération métropolitaine, comme chaque année. Pour ce qui est de la ville, cela a été cinq dimanches, mais d’autres communes ont fait plus et d’autres Communes ont fait moins. Nous avons concerté avec les organisations syndicales et avec les filières et les syndicats de branches.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Un. Qui s’abstient ? Adoptée pas à l’unanimité.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (1 vote contre).

A voté contre : M. H. MARTIN

AFFAIRE N° 113 : HORS COMMISSION – ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELEGATIONS PERMANENTES – MODIFICATION – AUTORISATION

Monsieur le Président

Affaire 113, il s’agit de l’article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales pour les délégations permanentes, ce sont les modifications. Qui demande des explications complémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

AFFAIRE N° 114 : HORS COMMISSION – COMMISSIONS DU CONSEIL DE METROPOLE – COMPOSITION – APPROBATION

Monsieur le Président

Dernière affaire de l’ordre du jour, 114, il est proposé d’entériner une mise à jour de la composition des Commissions à la suite de demandes d’élus, notamment celle de Monsieur Jérémie Malek de la ville de Montpellier, ainsi que d’élus de la Commune de Pignan. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Adoptée. Je vous remercie.

Avant de partir, simplement vous rappeler que le 22 au soir à 18 heures, nous tiendrons le Conseil de Métropole extraordinaire qui aura pour intention le vote, si nous y arrivons demain matin, de l’accord qui pourrait naître de notre relation Département-Métropole.

Pour ceux que je ne verrai ni ce soir pour les agapes rituelles, ni la semaine prochaine pour le 22, à ceux-là, à celles-ci, je souhaite d’excellentes fêtes de fin d’année. Merci à toutes, merci à tous.

À l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.